

n° 6

Conseil Municipal

Réunion du 18 Décembre 1987

Compte rendu

Adopté à la Séance du 11 Mars 1988

La séance est ouverte à 17 heures 20, sous la Présidence de Monsieur Pierre MAUROY Maire de Lille.

Monsieur le Maire – Mesdames, Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil Municipal.

Je salue Monsieur le Ministre Jean-Jacques DESCAMPS, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur DEROSIER, Maire d'Hellemmes, Monsieur l'Adjoint Honoraire, Monsieur le Trésorier Principal qui nous fait le plaisir d'être parmi nous et vous tous, mes chers Collègues et citoyens et citoyennes de Lille, qui participez à cette réunion.

Je salue également les membres du personnel municipal, présents dans le fond de la salle.

Nous avons quelques sujets importants à aborder au cours de cette séance de clôture de nos réunions pour l'année 1987. Je demande à Monsieur DEREUX, en l'absence de Monsieur SINAGRA, de bien vouloir assurer le secrétariat de cette séance.

(Monsieur DEREUX procède à l'appel nominal).

Présents : MM. BERTRAND, BODARD, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, MM. BURIE, CACHEUX, CAILLIEZ, Mme CAPON, MM. CARDON, CATESSON, CAT-
TELIN, CHAUVIERRE, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. COLIN, DASSON-
VILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, M. DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM.
DEGREVE, DELANNOY, DEREUX, DEROSIER, DESCAMPS, DONNAY, DU-
RIER, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, GRARD, KEI-
GNAERT, MARTINOT, MATRAU, MAUROY, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mme
MOREL, MM. OLIVIER, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIERENS, PILATE, ROMAN,
Mme STIKER, MM. SYLARD, THIEFFRY, VAILLANT, VIDAL, VIRON, WAVRANT,
WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes BELL, BUFFIN, D'ERCEVILLE, M. LEBEAU, Mme NEFFAH, M. SINAGRA.

Je vous remercie.

J'ai reçu les excuses de Madame BUFFIN, de Madame BELL et de Monsieur LEBEAU qui ont probablement donné pouvoir.

Mes chers Collègues, j'ai reçu une lettre de Madame Laurence CARBONNEAUX m'annonçant sa démission de membre du Conseil Municipal. Cette lettre m'a un peu surpris mais elle était sans appel, je lui ai donc adressé la lettre suivante :

«Chère Collègue,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 7 Novembre m'informant que, pour des raisons personnelles, il ne vous était plus possible d'assumer votre mandat de Conseiller Municipal.

Je prends acte de votre démission et j'en informe, par même courrier, Monsieur le Préfet.

Il me reste, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, à vous remercier pour votre dévouement à une cause qui nous est si chère, celle de notre ville.

J'espère que vous n'oublierez ni les joies qu'elle vous a données, ni l'enseignement de son beffroi».

Madame CARBONNEAUX est une jeune femme que nous avons appris à apprécier, tant par sa personnalité que par son travail de Conseiller Municipal.

Compte tenu de sa décision de ne pas poursuivre son mandat parmi nous et considérant le mode d'élection des Conseillers Municipaux dans les communes de plus de 3 500 habitants, il est de mon devoir d'appeler aujourd'hui celui qui figure sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Pierre GRARD, Adjoint au Maire délégué d'Hellemmes, Conseiller Municipal, que nous connaissons tous. Il a d'ailleurs déjà siégé dans notre assemblée. Je l'invite aujourd'hui à siéger de nouveau parmi nous en qualité de membre du Conseil Municipal et lui souhaite la bienvenue.

Je lui cède tout de suite la parole avant de la laisser à d'éventuels intervenants.

87/441 - Installation de Monsieur GRARD dans les fonctions de Conseiller Municipal.

M. GRARD - Monsieur le Maire, je vous remercie pour vos paroles d'accueil à l'occasion de mon retour au sein de cette Assemblée, Je dis «retour» puisque j'en fis partie pendant les six ans qui suivirent l'association entre Lille et Hellemmes.

A l'issue de ce mandat, voyant ma santé se détériorer, j'ai souhaité ne pas être reconduit en tant que Conseiller Municipal de Lille et Adjoint au Maire délégué d'Hellemmes.

Cependant, il y avait, sur la liste conduite par Monsieur CHAUVIERRE, un candidat ayant exactement le même nom et le même prénom que les miens. Devant cette parfaite homonymie, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je tins à rester sur la liste de Gauche, mais en position éloignée afin de ne pas être élu.

Le mode de scrutin à la proportionnelle permet en effet de faire ces prévisions.

Ce fut à mon avis une sage décision : moins de deux mois après les élections municipales, je devais subir une sérieuse intervention chirurgicale. Ceci m'a permis d'apprécier la valeur de la réalisation de l'Hôpital de Cardiologie et de l'Hôpital B. Lorsqu'il faut y avoir recours, on ne regrette pas les impôts payés pour les établir.

J'ai aussi une immense reconnaissance envers les médecins, chirurgiens et l'ensemble du personnel hospitalier qui m'ont soigné. J'ai grandement apprécié leur valeur, leur dévouement et leur conscience professionnelle. J'estime que pouvoir recourir à ces installations et à ces compétences est une véritable chance qui me permet de vous parler aujourd'hui.

Mais dans ces circonstances, j'ai eu aussi «la chance» de faire partie des premiers hospitalisés qui durent payer un «forfait hôtelier». Depuis, je fais partie de ces «privilégiés», pris en charge à 100 % qui, alors que le pouvoir d'achat de leur retraite diminue constamment, voient les pressions se multiplier pour leur retirer la possibilité d'accéder aux contrôles médicaux et aux médicaments indispensables à leur survie.

Je fais donc appel à tous les parlementaires qui se trouvent ici pour qu'ils refusent les projets gouvernementaux de démantèlement de la Sécurité Sociale. Je leur pose la question : quand donc travaillerez-vous à remettre cette société à l'endroit ?

Quand cesserez-vous de dire qu'il n'y a jamais assez d'argent pour casser et pour détruire et qu'il y en a toujours trop quand il s'agit de défendre la vie et la possibilité de vivre avec un minimum de bonheur ?

Une petite partie des crédits votés pour les armements suffirait pour équilibrer les comptes de la Sécurité Sociale.

J'affirme donc la solidarité et le soutien du groupe des Elus Communistes de Lille-Hellemmes à tous ceux qui ont manifesté aujourd'hui à l'appel de la C.G.T.

C'est un ensemble de situations nouvelles qui provoque mon retour dans ce Conseil Municipal. Il a fallu la démission de Laurence CARBONNEAUX. Je la regrette car sa présence ici apportait plus de jeunesse et elle avait jusque là accompli un bon travail. Je comprends aussi cette décision. Elle est honnête, bien que représentant un renoncement à faire un choix politique.

A l'issue des élections municipales de 1983, d'autres noms précédaient le mien sur la liste, en position de suppléants. Pour que j'arrive en tête de cette liste, il a fallu, malheureusement pour eux et leurs familles, le décès d'anciens collègues et colistiers.

Je pense à eux ce soir et je salue leur mémoire qui restera parmi nos souvenirs.

Chacun sait qu'il faut une très bonne santé pour assumer une activité civique efficace. Par conséquent, j'eusse souhaité finir ce mandat en me contentant d'assurer ma participation au sein du Conseil Communal d'Hellemmes. Mais le nouveau clivage et la situation politique nouvelle dans le Conseil Municipal de Lille m'interdisent de me dérober.

Il faut que les électeurs qui ont voté pour notre liste, parce qu'elle comportait un certain nombre de Communistes, soient représentés au maximum.

J'accepte donc cet honneur et cette responsabilité par fidélité au Parti Communiste Français, par fidélité aux principes et aux idéaux humanistes et révolutionnaires, aux objectifs économiques sociaux qu'il persiste à promouvoir.

Je souhaite que vous remettiez à notre groupe d'élus tous les moyens indispensables à son bon fonctionnement tels qu'ils furent définis dans le contrat de gestion municipale établi entre le Parti Communiste, le Parti Socialiste et le Mouvement des Radicaux de Gauche.

Quant à moi, je m'efforcerai d'apporter la meilleure participation possible à l'application la plus élevée de ce contrat municipal.

Je vous remercie.

Monsieur Le Maire - Monsieur GRARD, je vous remercie de votre déclaration qui est empreinte à la fois de modestie et de l'ambition légitime que l'on peut avoir vis-à-vis de sa cité.

Je comprends parfaitement les raisons pour lesquelles vous vous étiez un peu effacé mais vous avez vaincu votre maladie et avez eu des paroles très aimables à l'égard du Centre Hospitalier Régional, de vos médecins et du personnel qui vous ont soigné. Nous sommes très heureux de vous voir ici en bonne santé.

Vous nous avez également appris que Madame CARBONNEAUX nous a quittés pour des raisons propres au Groupe Communiste et à sa position personnelle.

Je n'ai pas de déclaration à faire. Un Conseil Municipal est constitué de personnes de groupes. Incontestablement, des changements ont eu lieu au sein même du Groupe Communiste, mais il appartient à ceux qui ont des responsabilités en ce domaine de s'exprimer et je leur donnerai d'ailleurs la parole.

Je vous remercie également Monsieur GRARD, des propos que vous avez tenus à l'égard de René BOUTILLEUX qui nous a quittés.

Je vous renouvelle mes sentiments de cordiale bienvenue, en vous souhaitant une bonne santé et vous déclare installé dans vos fonctions de membre du Conseil Municipal de Lille.

Monsieur DEGREVE, je vous donne la parole.

M. DEGREVE - Monsieur le Député Maire, je souhaitais prendre la parole pour faire une mise au point - le terme est strict - au nom des Elus Communistes de Lille et d'Hellemmes, et en tant que Président de ce Groupe.

Cette mise au point sera courte.

En date du 14 Novembre, mon ami Jean-Louis BOUZIN, Secrétaire de la Section de Lille et de Lille-Hellemmes du Parti Communiste Français, et moi-même, nous vous adressions une lettre dans laquelle nous évoquions la situation nouvelle résultant du fait que certains membres de cette Assemblée s'étaient placés en dehors du Parti Communiste et, de ce fait, en dehors du Groupe Communiste et ce, pour le combattre de l'extérieur, comme nous avons pu le constater par la suite.

Aujourd'hui, il y a une réalité. Les accords de 1983, qui ont été passés entre la Section du Parti Socialiste, celle du Parti Communiste Français, le M.R.G. et les Personnalités, et qui sont à la base de la Municipalité actuelle que vous dirigez, se trouvent remis en question.

Vous n'avez toujours pas répondu à notre courrier. Par contre, Monsieur le Député- Maire, vous avez fait des déclarations publiques laissant entendre que vous faisiez le choix d'un groupuscule plutôt que d'envisager de respecter les engagements de 1983 avec le Parti Communiste Français.

Nous tenons à vous dire, très calmement mais très solennellement, qu'une telle attitude ne saurait rester sans conséquences.

Au nom du Groupe Communiste que j'ai l'honneur de représenter et de présider, je tiens à réaffirmer ici que nous continuons à réclamer le respect des accords qui ont été conclus.

Permettez-moi d'ajouter une dernière phrase pour réaffirmer qu'il s'agit bien, en ce qui nous concerne, d'une mise au point et que nous n'entendons pas débattre de cette question dans le Conseil. Nous ne le ferons donc pas et il n'y aura aucun autre commentaire de la part des Elus Communistes de Lille et d'Hellemmes sur cette question au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire - La parole est à Monsieur COLIN.

M. COLIN - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'entrée en fonction de notre ami Pierre GRARD est liée au départ de Madame CARBONNEAUX, comme vous l'avez signalé.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux propos de sympathie qui ont été exprimés ici à l'égard de Madame CARBONNEAUX et dire combien nous regrettons son départ, s'agissant d'une militante, responsable syndicale estimée du C.H.R., et alors que nous avons travaillé ensemble pendant plus de dix ans.

Cette démission est liée au débat qui a agité les Elus Communistes et, plus largement, les militants communistes de Lille.

Nous sommes donc désormais cinq élus à former un nouveau groupe au sein du Conseil Municipal, le Groupe des Elus Communistes Rénovateurs. La formation de notre groupe m'amène à faire un bref commentaire.

D'abord, au plan politique. Je dirai simplement que les Communistes Lillois, dans leur très large majorité, depuis plusieurs années, ont tenté de contribuer au renouvellement des idées, des comportements et des pratiques du P.C.F., pour plus de crédibilité, de cohérence, d'efficacité. Ils se sont heurtés à des blocages, à des attitudes pour le moins peu réceptives jusqu'à aboutir à une normalisation qui vient de s'achever ces dernières semaines par l'élimination ou le départ de la plus grande partie des militants responsables de la ville.

Ce n'est évidemment pas le lieu pour évoquer ici ces débats. Je dirai seulement que pour nous, désormais, une page est tournée.

En affirmant cependant avec force que nous demeurons fidèles à notre engagement communiste, à nos racines. C'est d'ailleurs justement parce que nous pensons que les idées communistes peuvent encore donner des fruits que nous nous organisons hors du P.C.F., considérant pour notre part que nous n'avons pas d'adversaires dans ce Parti, mais convaincus qu'il est en voie d'être dépassé par refus d'aller à la rencontre de la société qui bouge, par refus de se dépasser.

Au plan municipal, nous avons exprimé notre souhait de remplir notre mandat jusqu'en 1989. Comme cela est contesté, je tiens à m'en expliquer.

En 1977, puis à nouveau en 1983, nous avons été élus sur la base d'un contrat municipal approuvé par la population pour contribuer à réaliser ce contrat, nous n'avons pas été élus sur la base de la politique du P.C.F. On peut le montrer facilement. Je rappellerai qu'en 1983, par exemple, Georges MARCHAIS considérait que le bilan du Gouvernement de Pierre MAUROY était plus important que celui du Front Populaire ou que celui de la Libération. C'était cela la politique de la direction du P.C.F. en 1983, en Décembre 1983, c'est-à-dire six mois encore après l'élection municipale (je préciserai qu'alors, avec les salariés de MASSEY-FERGUSON, mes amis et moi étions de ceux qui pensaient que les appréciations de Georges MARCHAIS étaient excessives). En tout cas, aujourd'hui, la politique de Georges MARCHAIS n'est plus la même, c'est le moins qu'on puisse dire.

Qu'il soit difficile pour les élus communistes, dans ces conditions, de participer aux majorités de Gauche des Conseils Municipaux, du Conseil Général, du Conseil

Régional et, en même temps, de placer le Parti Socialiste sur le même plan que la Droite ou LE PEN, c'est incontestable. En tout cas, cela ne nous concerne plus, si ce n'est indirectement.

Pour notre part, nous nous situons clairement à Gauche, avec notre originalité, notre capacité de proposition, de contestation, avec notre indépendance, et avec pour adversaires, la Droite et le raciste LE PEN.

Nous avons été élus sur une liste de Gauche pluraliste. Nous pensons encore avoir notre place dans cette équipe municipale. Nous continuons à avoir de nombreux contacts avec la population et les salariés des entreprises lilloises.

Je dirai même que depuis quelques mois, nous avons noué d'autres contacts avec les jeunes, les immigrés, certaines catégories de salariés.

Nous pensons être en phase avec celles et ceux qui ressentent la crise actuelle de la politique et du syndicalisme, qui sont déçus par certains aspects essentiels de l'expérience de Gauche et qui recherchent du neuf en politique. De telle sorte que nous pensons que la Majorité municipale peut s'enrichir de cette sensibilité qui s'affirme dans la Ville.

Pour nous, la diversité est richesse. Nous souhaitons continuer à en faire la démonstration dans le travail municipal. Nous continuerons donc à gérer les dossiers qui nous sont confiés avec sérieux, à être au service de la population comme nous le sommes depuis dix ans.

J'ajoute d'ailleurs qu'il y a suffisamment de problèmes à Lille, comme ailleurs, de chômage, de pauvreté de toutes sortes, pour nous y attaquer ensemble, plutôt que d'entretenir de mauvaises querelles.

Bien sûr, nous sommes conscients de ne pas choisir la facilité, ni pour aujourd'hui ni pour demain.

Mais notre fidélité aux idées communistes est pour nous synonyme de rénovation et nous entendons, comme toujours, mettre en accord nos idées et nos actes.

Monsieur Le Maire - Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je voudrais dire quelques mots à la suite des déclarations qui viennent d'être faites.

Nous sommes devant une situation politique nouvelle à l'intérieur de notre Conseil Municipal.

Je comprends qu'en fait Madame Laurence CARBONNEAUX nous a quittés pour des raisons politiques, elle en avait parfaitement le droit.

Le Groupe Communiste s'est scindé en deux : un groupe «Parti Communiste» et un autre qui s'appelle «rénovateur», je lui laisse la responsabilité de cette appellation.

Monsieur DEGREVE, vous avez parlé d'engagements. Je ne permets pas que vous puissiez dire, de cette manière, que je n'ai pas rempli mes engagements.

Le Conseil Municipal de Lille n'est pas l'expression de Conseillers Municipaux élus, les uns sur une liste socialiste, les autres sur une liste communiste. Nous avons été élus sur la même liste : «un nouveau contrat pour Lille conduite par Pierre MAUROY qui est une liste pluraliste.

Le contrat qui a été passé avec les Lillois et les Lilloises est certes un contrat avec des formations politiques – que j'ai honoré, que j'honore et que j'honorerai – mais il l'a été surtout avec les candidats et candidates de la liste «pour un nouveau contrat pour Lille».

Si, en cours de mandat, des Conseillers Municipaux décident de ne plus appartenir formellement au Parti Communiste et de constituer un autre groupe, je ne puis que prendre acte de cette situation. J'ajoute même qu'il ne m'appartient pas de leur retirer leur qualité d'adjoint car la loi ne me le permet pas. Si j'en décidais autrement, nous serions tous obligés de démissionner et ce n'est manifestement pas ce que vous nous demandez.

Ces conseillers municipaux, devenus des adjoints, pour ma part, je ne les connaissais pas. C'est vous, Monsieur Jean-Raymond DEGREVE, qui me les avez présentés et placés sur cette liste. Ils remplissent leur mission à la satisfaction générale, je ne vois pas comment aujourd'hui je pourrais leur retirer leurs délégations. Ce serait une mesure de caractère personnel, liée à la manière de remplir leur tâches vis-à-vis de la Ville. Je n'y suis pas autorisé et ne veux absolument pas porter ce débat sur ce plan.

Dans ces conditions, je prends acte de votre déclaration et je prends acte également de la constitution d'un autre groupe à côté du Groupe Communiste et je laisse les délégations à mes Adjoints, à ceux qui travaillent et donnent satisfaction aux Lillois et aux Lilloises.

De toute évidence, nous avons été élus par les Lillois et les Lilloises et seuls ceux-ci sont les juges souverains de ce qui se passe aujourd'hui. Je suis persuadé de traduire le voeu de l'immense majorité des Lillois en prenant acte des décisions qui vous engagent, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qui, les uns, restez au Parti Communiste et les autres, le quittez pour former un autre groupe. Je demande à vous tous qui êtes à Gauche de continuer votre travail.

Vous me permettrez d'élargir le débat compte tenu des responsabilités particulières qui m'ont été confiées entre 1981 et 1984. J'ai été le Premier Ministre d'un Gouvernement d'Union de la Gauche, le seul Gouvernement d'Union de la Gauche de toute l'histoire de la République et, bien sûr, de toute l'histoire de la Gauche. J'ai été soutenu, fidèlement, par le Parti Communiste et j'ai apprécié la collaboration des Ministres communistes.

Dans ma formation de militant, dans mon itinéraire politique, je sais, comme

chacun d'entre vous ici, que deux formations existent à Gauche depuis 1920, le Parti Communiste et le Parti Socialiste. Ce sont deux grandes formations, deux formations historiques. Je ne l'oublie pas et ne l'oublierai jamais.

Cependant le Parti Communiste a changé de ligne, il en a tout à fait le droit. Un débat s'est instauré qui se poursuit maintenant hors de ses frontières ; c'est devenu un débat public. Il concerne les Communistes mais aussi, dans une moindre mesure, tous ceux qui sont à Gauche.

Il appartient aux Communistes de se déterminer comme ils l'entendent ; je n'ai pas qualité pour intervenir à ce niveau. Je prends simplement acte d'une situation en ma qualité de Maire.

Je ne puis porter atteinte à l'honorabilité (car cela se situerait sur ce plan) de personnes qui sont les Adjoints de la Ville de Lille et qui remplissent leur mission. Tout le reste est politique. Dès lors qu'ils affichent leur volonté de rester à Gauche, c'est un débat qui se poursuit.

Vous me permettrez de dire, moi qui suis un socialiste et qui ai connu tant de débats de cette sorte, que, finalement, ce débat concerne les Communistes. Il n'appelle pas de mesures particulières sauf celle de porter une attention au Groupe Communiste comme aux autres groupes de cette Assemblée, de faire en sorte que chacun bénéficie de moyens identiques. Il faut continuer notre travail dans les meilleures conditions possibles, si nous le pouvons, dans la cordialité et même, comme je le souhaite, dans l'amabilité.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. DESCAMPS - Monsieur Le Maire, je voudrais d'abord dire un mot à propos de l'intervention de Monsieur GRARD. Pour sa première intervention au Conseil Municipal, je pense qu'il s'est trompé de tribune, voulant prendre cette Assemblée pour une tribune de politique nationale et partisane. Je voudrais que vous lui en donniez acte.

Nous nous demandions à quel groupe il allait s'inscrire, mais j'ai compris, à la suite de la discussion et de son intervention, qu'il s'inscrivait au Groupe Communiste.

Nous qui ne sommes pas de Gauche, nous avons assisté à ce bel exemple de désunion de la Gauche que vous nous avez montré.

Je voudrais finalement savoir si la Majorité qui, actuellement, gouverne la Ville de Lille, qui est composée du Parti Socialiste, du Parti Communiste, du Parti Communiste Rénovateur et du Mouvement des Radicaux de Gauche ainsi que des Personnalités, est encore une majorité cohérente. Je voudrais que vous sachiez que nous prenons acte de cette dégradation progressive de la Majorité Municipale qui, d'ailleurs - pure coïncidence - semble correspondre à une certaine dégradation parallèle du climat social à l'intérieur de la Mairie ou de ses établissements annexes, puisque nous en avons encore un exemple aujourd'hui avec le tract que nous avons sur nos tables.

Nous en prenons acte. Cette période d'union de la Gauche n'a pas été faste, c'est le moins qu'on puisse dire, pour le pays. La désunion n'est peut-être pas meilleure pour la Ville de Lille.

Monsieur Le Maire - M. CATESSON.

M. CATESSON - Monsieur Le Maire, je voudrais tout d'abord vous rappeler (et vous m'en excuserez) qu'à Gauche il n'y a pas deux grands Partis mais, traditionnellement et historiquement, trois grands Partis. Je vous rappelle qu'en 1936, le Front Populaire comptait les Radicaux dans ses rangs et nous n'en avons jamais rougi dans la famille radicale.

Cette vérité historique étant rétablie, il faut savoir que notre Gauche est certainement une Gauche moins idéologique ; elle n'a pas subi le Congrès de Tours, elle est plus humaniste mais elle a surtout une qualité, elle est réaliste. De plus, elle a le sens du respect du contrat et de la parole donnée.

C'est donc une Gauche réaliste et qui sait qu'il y a beaucoup de choses à faire dans cette ville, comme il y en aura beaucoup à faire demain dans la Métropole. De plus en plus, il faut savoir faire, comme le disait Edgar FAURE, «des majorités d'idées sur des contrats précis» et quand on a donné une parole, il faut qu'on la tienne.

Monsieur Le Maire, les Radicaux de Gauche ont signé un contrat avec vous, «le nouveau contrat lillois».

D'autres l'ont fait avec nous. Tant que personne ne reniera sa parole, nous et les autres resterons fidèles à cette alliance.

Je réponds à M. DESCAMPS que la Gauche prouve simplement qu'elle sait être claire dans ses explications. J'ai connu dans mon Parti suffisamment de déchirements pour être toujours un peu triste quand je vois d'autres Partis se déchirer.

En tout cas, je sais que les gens qui savent respecter leur parole, quand il s'agit de politique, doivent être honorés de ce mérite.

Je dis aux Elus Rénovateurs qui sont parmi nous que tant qu'ils continueront à remplir leur contrat, les Radicaux de Gauche seront ravis de les avoir à côté d'eux.

Monsieur Le Maire - M. ROMAN, vous avez la parole.

M. ROMAN - Monsieur Le Maire, mes chers Collègues, en réagissant aux propos de M. DESCAMPS, et sans souci de polémique, je veux évoquer un point avec lequel il a voulu illustrer ce qu'il appelle «une dégradation du climat social».

Je tiens tout d'abord à le rassurer, s'il a besoin de l'être, mais je vais peut-être l'attrister : la Majorité Municipale se porte bien. Elle n'a pas changé de leader depuis les élections municipales de 1983. Elle ne donne pas lieu à des déclarations année

après année de membres qui affirment se désolidariser de la ligne politique. Elle se porte bien mieux que la minorité municipale.

Je crois que c'est de l'intérêt des Lillois car cette Majorité Municipale, qui se porte bien, gère bien cette ville, comme nous aurons l'occasion de le voir à travers les dossiers importants que nous allons examiner au cours de ce Conseil Municipal.

Vous évoquez une dégradation du climat social.

Certes, une des organisations syndicales - la plus importante d'ailleurs - a souhaité saisir les élus, comme c'est normal, sur un certain nombre de problèmes concernant la gestion de cette ville.

A la différence de certains autres, je respecte les organisations syndicales. J'accepte le dialogue avec elles et j'essaie, dans le cadre des responsabilités qui m'ont été déléguées par le Maire de Lille, de prendre en compte les intérêts des salariés, représentés par ces organisations syndicales, en même temps que dans mon rôle de membre de cette majorité municipale et d'adjoint, je tente de trouver l'équilibre entre ces intérêts et ceux du service public que nous sommes chargés d'assurer.

Puisqu'il s'agit d'un établissement public de la Ville de Lille, plus particulièrement de la Caisse des Ecoles, permettez-moi, en une minute, de m'arrêter sur ce problème.

La Caisse des Ecoles de la Ville est une véritable entreprise publique, une entreprise sociale qui a un budget de 5 milliards de centimes, dont 2,5 milliards viennent d'une subvention municipale que nous votons chaque année, nous la Majorité Municipale, puisque vous n'avez jamais voté le budget de cette Ville depuis 1983.

Un budget de 5 milliards, 1 200 000 repas servis chaque année dans les restaurants de cette Ville. Et un outil du service public mais aussi de la politique sociale que nous souhaitons préserver, améliorer dans l'intérêt des Lillois et des enfants Lillois.

Mais, quand on est confronté à la gestion (vous ne cessez de nous le dire, M. DESCAMPS, chaque fois que nous votons le budget dans cette Ville) il faut s'attacher à bien gérer. Et bien gérer, lorsqu'on a une entreprise de cette nature, c'est, par définition, accepter de remettre en cause un certain type de fonctionnement, essayer de moderniser, de rationaliser la gestion.

Quand on constate l'importance des coûts de ce service pour la Ville, et donc pour la fiscalité, il s'agit d'essayer de les réduire en maintenant le service public.

C'est ce que nous avons décidé de faire, ce que j'ai décidé en tant que Président de la Caisse des Ecoles, et ce que nous avons décidé dans le cadre du Comité de la Caisse des Ecoles dans lequel siègent un certain nombre de membres de l'Intergroupe d'Opposition.

Nous l'avons décidé, nous le mettons en oeuvre et nous essayons de moderniser cet outil dans une ville, Lille, alors que dans la majorité des autres, la réponse à cette question a été tout simplement la privatisation de la restauration scolaire.

Nous disons que nous devons être capables de montrer qu'on peut moderniser un service public. Cela veut dire rationaliser la gestion, la moderniser, cela veut dire diminuer les coûts salariaux. C'est ce à quoi nous sommes parvenus d'une manière spectaculaire en deux ans, en maintenant la qualité du service public.

Nous avons effectivement supprimé 120 postes de travail en quelques années à la Caisse des Ecoles (je le dis puisque c'est ce qui est évoqué dans le tract auquel vous faites allusion). Nous avons réduit de 10 %, cette année, le prix de revient des services qui sont rendus par la Caisse des Ecoles.

Lorsqu'on mène une réorganisation de cette nature, il est clair que cela pose des problèmes, notamment par rapport au personnel, par rapport aux affectations, aux réaffectations et au redéploiement du personnel. Je le comprends.

Là encore, la différence qui peut exister est que je ne considère pas ces problèmes comme un reste à payer à la modernisation.

Vous parlez de «dégradation sociale» : je vous demande de faire le pointage, depuis que vous êtes élu municipal, du nombre de mouvements que nous avons connus dans cette mairie et d'en faire la comparaison avec ceux que nous voyons dans un certain nombre de services publics aujourd'hui, et plus généralement, depuis 20 mois. Vous verrez que la différence est tout à fait notoire ainsi que dans la façon d'aborder ces problèmes.

Il peut y avoir des problèmes. Ils sont dus aux conséquences d'une modernisation, une modernisation réussie pour laquelle je tiens à remercier et à rendre hommage ici à tous les agents qui travaillent à la Caisse des Ecoles, que ce soit à la Direction ou dans les écoles de cette ville, et qui ont permis qu'elle se réalise pour l'intérêt de tous les Lillois.

Les organisations syndicales ont un certain nombre de revendications à exprimer. Elles auraient pu le faire lors du Comité qui s'est tenu il y a dix jours, auquel elles n'ont pas assisté et je le regrette. Elles auraient pu demander que soit convoqué le Comité Technique Paritaire de la Caisse des Ecoles. Elles ne l'ont pas fait et je le regrette.

Elles se manifestent par cette voie qui ne me semble pas le premier moyen à utiliser. Je le regrette mais je recevrai une délégation de l'organisation syndicale concernée dès lundi et j'examinerai avec elle les différents problèmes qu'elle souhaite voir aborder. Une rencontre était prévue sur un problème particulier, elle sera donc élargie et, en compagnie de M. KEIGNAERT, qui est le Conseiller Municipal délégué au personnel, je recevrai une délégation de cette organisation syndicale.

Pour conclure, je tiens à dire que la façon dont nous menons cette action, au niveau

d'un service public et d'un service social qui est essentiel, tient compte d'un objectif permanent qui est le service des Lillois et parmi eux peut-être ceux qui le méritent le plus, des enfants Lillois.

Nous le faisons sans cesse avec un double souci : celui de l'équilibre entre l'intérêt du personnel d'une part, et l'intérêt du service public d'autre part.

Voilà, Monsieur Le Maire, ce que je souhaitais dire sur ce point.

Monsieur Le Maire - Monsieur Le Ministre, je voudrais ajouter un mot suite à vos déclarations, à l'occasion de l'installation de Monsieur GRARD et de l'évocation de problèmes qui concernaient le Parti Communiste puisqu'une certaine clarification s'est faite au niveau de ce Conseil Municipal. Vous éprouvez le besoin - c'est de bonne guerre - de parler de «dégradation». Vous vous trompez. Monsieur ROMAN vient de vous répondre. On ne peut vouloir quelque chose et son contraire.

Nous faisons un travail efficace dans cette mairie et nous la mettons à l'heure de la modernité, à l'heure du T.G.V. Cela entraîne évidemment un certain nombre de conséquences. Nous avons des contradictions à gérer et c'est normal que les organisations syndicales se manifestent quelque peu. Monsieur ROMAN, au titre de Président de la Caisse des Ecoles, continue le dialogue avec elles mais n'en poursuit pas moins la rénovation de cette Caisse des Ecoles. Je l'en félicite et je félicite le Comité de la Caisse des Ecoles.

Je lui demande, comme il vient de l'annoncer, de recevoir les organisations syndicales lundi prochain.

Vous avez cru devoir parler de gestion de 1981 à 1986. Maintenant que vous êtes au pouvoir, les Français et les Françaises peuvent apprécier la différence et croyez-le, ils le font. Mais des échéances approchent et nous verrons bien...

Enfin, permettez-moi de dire que le Maire de Lille, en recevant le Premier Ministre d'un Gouvernement de Droite auquel vous appartenez, était un Maire sûr de sa Majorité, sûr de la fidélité de sa ville, bien conscient des grands progrès que la Ville a pu réaliser au cours des dernières années et, singulièrement, au cours de ces derniers mois. Le Maire de Lille a reçu de façon courtoise le représentant du Gouvernement comme il se devait d'ailleurs de le faire pour honorer la République. Mais il l'a fait, croyez-le, tout en étant fier de ses engagements et du combat politique qu'il mène, que nous menons ensemble les uns et les autres, de chaque côté d'une ligne qu'on appelle «clivage» entre la Droite et la Gauche, dans un pays qui s'honore d'être une démocratie.

Nous passons maintenant à d'autres problèmes.

Tout d'abord, les événements depuis notre dernier Conseil Municipal.

Monsieur Alexandre PAUWELS, membre du Conseil Municipal, a eu un petit-fils. Nous félicitons toute la famille.

Monsieur MATRAU s'est vu décerner la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports. Nous félicitons notre collègue, Adjoint au Sports, pour cette distinction et nous l'assurons de notre sympathie.

Je signale : l'arrivée de Monsieur BREJON de LAVERGNEE, Conservateur au Musée des Beaux-Arts. Il vient d'être installé et je suis persuadé que nous allons faire ensemble du bon travail mais nous aurons l'occasion d'en reparler au début de l'année prochaine.

Le départ de Monsieur DECOTTIGNIES, détaché auprès du Département, en qualité de Directeur du Personnel, qui vous est allé vous rejoindre, Monsieur le Président du Conseil Général. Nous garderons de lui le souvenir d'un bon fonctionnaire.

Le départ également de Monsieur PICARD, Trésorier Payeur Général du Nord. Monsieur FRISON, qui vient de nous quitter, assiste à la cérémonie qui se déroule actuellement en son honneur à la Trésorerie Générale. N'ayant pu y assister, je recevrai Monsieur PICARD mardi prochain.

Je dois dire que la collaboration entre la Trésorerie Générale et la Ville de Lille a toujours été agréable.

Enfin, l'Office du Tourisme vient de connaître une promotion puisqu'il est maintenant classé dans la catégorie 4 étoiles, c'est-à-dire le sommet. C'est l'occasion de féliciter ceux qui oeuvrent pour cet organisme.

C'est bien entendu le résultat du travail de bien des années. C'est la conséquence incontestable de l'excellent travail réalisé par Monsieur le Recteur DEBEYRE qui l'a présidé pendant de nombreuses années. Il peut donc aussi s'attribuer les étoiles !

C'est aussi le travail de Monsieur Alain BOURDON, Directeur, ainsi que de Monsieur Jean DELANNOY qui en est l'actuel Président.

Je félicite donc les Présidents, le fonctionnaire municipal et tous les permanents de cet Office du Tourisme.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. DESCAMPS - Permettez au Secrétaire d'Etat au Tourisme de les féliciter également.

Monsieur Le Maire - C'est très bien. Ils sont félicités par leur Ministre, ils ont donc une étoile supplémentaire !

M. VIRON - Et des crédits ...

Monsieur Le Maire - J'ai maintenant plusieurs communications à vous faire.

Ce Conseil Municipal est le dernier de l'année 1987 qui a été particulièrement riche en événements et donc intense en travail.

Elle se termine avec l'annonce du lancement de grands projets pour Lille. C'est en effet cette année que, toutes énergies confondues, celles du Conseil Municipal, celles des autres Collectivités, celles des forces économiques ainsi que celles de l'Etat, nous sommes arrivés à la conclusion heureuse que nous attendions : l'annonce du croisement des T.G.V. Nord-Européens dans Lille.

Cette décision extrêmement importante pour l'avenir de Lille, de la Métropole et de la région tout entière nous a été annoncée par le Premier Ministre, Monsieur Jacques CHIRAC, que j'ai eu le plaisir d'accueillir ici à l'Hôtel de Ville en votre nom et au nom de la population.

Ce dossier n'est pas complètement bouclé puisqu'il nous reste à discuter du financement de la nouvelle gare et des mesures qui devront être prises pour assurer l'aménagement de toute la zone située sur le tracé de la ligne du T.G.V.

C'est pourquoi nous devons prendre des décisions sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure quand sera examinée la délibération concernant le T.G.V. Nord-Européen.

Je voudrais également évoquer quelques dossiers importants qui ont connu une évolution favorable au cours de cette année et particulièrement ces dernières semaines.

Le réseau câblé

Le réseau de vidéo-communication de Lille sera totalement réalisé en fibre optique, conformément aux orientations que nous avons toujours prises en commun. Cette technique lui donnera une avance technologique d'une vingtaine d'années sur les réseaux classiques en câble co-axial.

J'ai, en effet, signé le 26 Novembre dernier, avec la Direction Régionale des Télécommunications, la Société Locale d'Exploitation, Métro-Câble et l'opérateur, Région-Câble, filiale de la Compagnie Générale de Chauffage, le dernier volet de la convention d'établissement du réseau câblé de Lille.

La première tranche de 30 000 prises sera mise en service en 1990 et l'ensemble des 140 000 prises commandées sera livré d'ici 1995.

En 1993, le T.G.V. sera en Gare de Lille, en 1995, la Ville sera entièrement câblée en fibre optique.

Le redressement de l'office

Vous connaissez la situation extrêmement difficile des Offices Publics d'H.L.M. en France. L'Office Public de la Communauté Urbaine n'a pas échappé à ces difficultés

et j'ai été amené, il y a un an, à en reprendre la présidence alors que le bilan était déficitaire de plus de 130 millions et que le déficit annuel chronique tournait autour de 25 à 30 millions.

Nous avons pris le pari de redresser cet Office, mais ce pari, vous l'imaginez bien, ne peut pas se gagner en un an.

Aujourd'hui, cependant, des signes évidents de meilleure santé sont constatés et j'ai pu faire le premier bilan de nos efforts au cours d'une réunion qui s'est tenue le 9 Décembre dernier à la Communauté Urbaine.

Si les résultats obtenus sont aujourd'hui encourageants, nous les devons à cinq raisons essentielles :

- la première est l'appui permanent trouvé auprès de la Communauté Urbaine, sur le plan financier, bien sûr, mais aussi sur le plan technique de l'assistance ;
- la deuxième est la cohésion sans faille du Conseil d'Administration que je préside et l'engagement important des administrateurs dans les délégations qu'ils ont reçues ;
- la troisième est le renforcement et la solidarité de l'équipe de direction de l'Office autour de Monsieur GUISLAIN que j'ai appelé aux fonctions de Directeur en Mars dernier ;
- la quatrième est la mobilisation de la plus large majorité du personnel, toutes les tâches supplémentaires et toutes les réorganisations étant faites à effectif constant ;
- la cinquième est le renouveau du dialogue avec les locataires et avec leurs associations, ce dialogue permettant à l'Office de retrouver la confiance de ses locataires dès lors que les actes sont là.

Je voudrais remercier tout particulièrement Monsieur Alain CACHEUX de la part personnelle qu'il prend dans ce dialogue avec l'Office. Monsieur VAILLANT est auprès de moi à l'Office, Monsieur CACHEUX y est présent pendant de longues heures et de nombreux jours et je le remercie de se mobiliser de cette manière.

Même si les perspectives à moyen terme restent difficiles, chacun a pu constater le redressement spectaculaire qui a déjà été opéré et les locataires sont les premiers à le dire. Ils ont pu observer la reprise des travaux d'entretien et les travaux de réparation dans de très nombreux ensembles.

De la même façon, grâce à l'Opération O.S.L.O. que nous avons mise en place, la situation des impayés s'est nettement améliorée.

Je suis donc raisonnablement optimiste pour cet Office quant aux résultats que nous obtiendrons. Je suis sûr qu'un travail comme celui-là, poursuivi pendant quelques années, contribuera au redressement définitif de l'Office qui est déjà largement en cours.

L'achèvement de la Z.A.C. Delory

C'est un dossier que nous traitons depuis de nombreuses années.

Après la construction de l'immeuble de la Direction Départementale de l'Équipement face à la Trésorerie Générale, celle de l'immeuble H.L.M. de la rue de Tournai, celle de l'immeuble de bureaux et de l'Hôtel IBIS de l'avenue Charles Saint-Venant, se profile maintenant l'achèvement de la Z.A.C. Delory avec la construction prochaine de l'Hôtel du Département.

J'accompagnerai mardi prochain notre collègue Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général, pour la cérémonie de la pose de la première pierre de cet ensemble qui mettra un point final de qualité à la rénovation du Quartier Saint-Sauveur.

Ce quartier de la Gare poursuit sa transformation puisque la place de la Gare elle-même est en cours d'achèvement, une nouvelle voie de circulation ayant été mise en service. Ce sont les voies définitives. Vous serez appelés tout à l'heure à délibérer sur la construction d'une fontaine à cet endroit puisque nous poursuivons notre programme d'installation des fontaines qui seront nombreuses.

J'espère que les travaux pourront rapidement démarrer dans le périmètre situé entre la Caserne Souham et la rue des Buisseries, là où doit notamment s'installer le siège de la Banque SCALBERT-DUPONT. Je suis intervenu de façon pressante auprès du Président de la Communauté Urbaine pour que cette banque puisse y édifier son siège comme elle le souhaite. C'est une vieille banque lilloise. Je pense que le moment est venu de faire cesser les attermolements et de lui permettre de réaliser cette construction.

Un hôtel 4 étoiles sera également construit ainsi que l'IFRESI (Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles).

Cette zone, que l'on appelle «petite zone des Gares», ne concerne pas le futur aménagement qui est prévu autour de la gare T.G.V.. J'espérais que la délibération permettant la vente des terrains aux promoteurs serait votée lors de la dernière séance de la Communauté Urbaine, malheureusement, elle n'a pas été examinée pour les raisons que chacun connaît. Je souhaite vivement que cette question soit rapidement réglée et je précise que les terrains de cette «Petite Zone des Gares» appartiennent à la Communauté. Par contre, lorsqu'on parle de la Zone des Gares, il faut savoir que ces 70 hectares appartiennent à la Ville.

Le parking de la Grand-Place

Vous pouvez remarquer que ce sont tous d'importants dossiers qui sont presque terminés. Vous voyez, Monsieur le Ministre, que les choses ne vont pas si mal que cela à Lille !

Vous aurez tout à l'heure à examiner la délibération portant sur la réalisation du parking souterrain prévu sous la Grand-Place. Ce dossier a été élaboré, d'un bout à

l'autre, en concertation avec les commerçants lillois qui ont été les premiers demandeurs. Aujourd'hui, satisfaction leur a été donnée.

Ce parking viendra renforcer les possibilités d'accueil dans le centre-ville et nous permettra de remettre en état la place du Général de Gaulle.

On nous promet que ces travaux dureront un an environ. J'espère que ce pari sera tenu. En attendant, nous nous efforcerons de faire en sorte que ce chantier soit protégé d'une manière esthétique et qu'une information de qualité soit donnée sur place à tous ceux qui voudront observer l'évolution des travaux.

Mais je ne voudrais pas seulement parler des travaux qui intéressent le Centre Ville avec le projet de création du Centre International d'Affaires complétée par l'aménagement d'un véritable nouveau quartier.

«Mon petit doigt me dit» que quelque chose se prépare dans le Vieux-Lille, mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Ce sont tous les quartiers de la Ville qui devront se mettre à l'heure du T.G.V. Nous ferons en sorte que les aménagements engagés dans toute la ville entraînent une véritable dynamique qui permettra à Lille d'être la grande ville européenne qu'elle ambitionne de devenir.

J'ai d'ailleurs lu dans un hebdomadaire, qui faisait une prospective sur la création de l'Europe, sur l'Europe en marche et sur les grandes villes européennes, que la Ville de Lille avait sa place dans ce cercle, qu'elle y était d'ailleurs déjà entrée et qu'il dépendait d'elle et de ses élus de faire en sorte de donner le statut d'«Euro-Cité», c'est-à-dire de Cité Européenne.

Tous ces travaux porteront sur l'habitat, sur les équipements mais également sur l'environnement de ces quartiers. Vous savez par exemple que nous avons confié à la S.A.E.N. une étude sur l'aménagement de la zone de la Citadelle.

Toutes ces réalisations s'accompliront en concertation et avec l'appui des Conseils de Quartiers. C'est d'ailleurs pour faire le point des dix années de décentralisation que nous venons de vivre avec succès, mais également sur tous les nouveaux projets que nous devons mener à bien que j'ai réuni l'ensemble des Conseillers de Quartiers dans le Grand Hall de cet Hôtel de Ville le 31 Octobre dernier.

Le procès-verbal de cette réunion et les fiches de propositions issues de la discussion, notamment au niveau de l'information, de la décentralisation budgétaire, de l'extension du rôle des Mairies de Quartiers, parviendront à tous les Conseillers dans le courant de la semaine prochaine, en vue d'un examen par les Conseils de Quartiers.

Placés devant de telles perspectives, la Ville de Lille n'entend pas pourtant assurer son développement pour son seul profit. Au moment où nous avons célébré le 10ème anniversaire de l'Association entre Lille et Hellemmes, au mois d'Octobre, j'ai souligné

la nécessité que nous avons d'enrichir la coopération inter-communale autour de Lille, mais aussi dans toute la Métropole.

J'ai souhaité que les Maires des quatre grandes Villes, Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq, se réunissent au plus vite pour discuter des formes que pourrait revêtir une coopération entre elles, dans le souci d'assurer la promotion de l'ensemble de la Métropole.

Ce souhait a été partagé par mes collègues et c'est ainsi que nous nous sommes rencontrés le mardi 15 Décembre dernier. Nous avons notamment évoqué les grands dossiers de la Métropole, après la visite du Premier Ministre dans le Nord. Nous avons prévu de nous rencontrer à nouveau très prochainement.

Je terminerai par des communications sur quatre sujets :

- le Festival de Lille vient de s'achever. Il est encore un peu tôt pour faire un bilan précis de cet évènement qui anime depuis plusieurs années la vie culturelle lilloise. Nous pouvons cependant en souligner le succès puisque les représentations ont été quasiment toutes données à guichets fermés.

Il m'est agréable d'en remercier toute l'équipe du Festival qu'anime avec brio notre collègue Jacquié BUFFIN à qui j'adresse mes félicitations. Elle s'est excusée car elle ne participe pas à notre réunion.

- La Révolution Française : 1989 sera l'année du bi-centenaire de la Révolution Française. Nous y célébrerons dignement les Droits de l'Homme et les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité qui unissent aujourd'hui la quasi-totalité des Français.

Je pense que Lille doit fêter et commémorer cette Révolution comme elle le sera dans tout le pays. C'est pourquoi j'ai estimé qu'il était utile de créer une association destinée à organiser les manifestations de toute nature qui seront prévues en 1989 et de les coordonner avec les initiatives prises par d'autres collectivités ou associations. Cette association établira le calendrier officiel des manifestations et en assurera la promotion.

Une réunion préparatoire a eu lieu au cours de laquelle ont été invités tous les représentants du Conseil Municipal. Les statuts viennent d'être déposés, cette association sera largement ouverte. Nous prévoyons une Assemblée Générale au début de l'année et chacun pourra se mettre au travail.

J'ai demandé à Monsieur Marceau FRISON d'assurer la mise en place et le suivi de cette association. J'ajoute que si vous avez des idées, vous pouvez les transmettre à l'association ou à Marceau FRISON. Elles seront toutes les bienvenues.

Tout à l'heure, nous délibérerons pour donner le nom de «Place de la Solidarité» à une place de Lille. La fraternité, la solidarité, c'est déjà un peu le début de la commémoration de la Révolution.

- Le stationnement

Je sais que les automobilistes connaissent à Lille des problèmes de stationnement et singulièrement durant la période des fêtes. La Municipalité a pris, depuis quelque temps, un certain nombre de mesures tendant à améliorer ce stationnement.

- Amélioration de l'accueil et de la sécurité dans les parkings souterrains ;
- Installation d'horodateurs en surface ;
- Campagne d'information de la police municipale.

Je peux vous dire que ces mesures portent leurs fruits puisque, du 1er Janvier au 1er Décembre 1987, la fréquentation des quatre parcs ouvragés gérés par la Ville est passée de 432.442 entrées en 1986 à 515.201 entrées en 1987, soit une augmentation de 19 %, avec une poussée très forte dans les derniers mois compte tenu des dispositions que nous avons prises. C'est donc une montée spectaculaire à laquelle nous devrions assister en 1988.

S'il est nécessaire, malheureusement, mes chers collègues, d'utiliser parfois en surface la technique dissuasive de la contravention pour éviter un stationnement anarchique, notre but est surtout d'aider et de conseiller les automobilistes.

C'est pourquoi nous avons eu l'idée de créer une journée sans contravention où les fameux billets verts seront remplacés par une information sur le stationnement dans la Ville.

Nous venons également aujourd'hui de lancer une opération «Bon Ticket» qui permet, chaque jour, de distinguer une trentaine d'automobilistes respectant parfaitement la réglementation en matière de stationnement. Ces automobilistes bénéficient d'une journée de parking gratuit, mais peuvent, en outre, participer à un tirage au sort qui peut leur faire gagner un mois de stationnement dans un parc géré par la Ville (Palais des Congrès ou Tanneurs). Un premier tirage au sort a eu lieu aujourd'hui sous la responsabilité de Monsieur THIEFFRY. Je vous montre ces «Bon Tickets» qui seront apposés sur les pare-brise. J'espère que la Ville de Lille va devenir une ville où l'on peut circuler et stationner facilement.

- L'inscription sur les listes électorales

En cette fin d'année, et avant une année électorale importante, je voudrais dire à toutes les citoyennes et tous les citoyens lillois en âge de voter qu'il est urgent de s'inscrire sur les listes électorales, la date de clôture pour ces inscriptions étant maintenant toute proche puisqu'au 31 Décembre, il sera trop tard.

J'ai été particulièrement satisfait d'apprendre qu'un collectif des jeunes des quartiers créé sous l'impulsion de l'Association «Les Craignos» a entrepris des actions pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales. C'est ainsi que le 5 Décembre, près de 200 jeunes sont venus s'inscrire en Mairie où ils ont été reçus par notre collègue Bernard ROMAN, entouré d'élus de tous les groupes politiques.

Je tiens à saluer aujourd'hui le sens civique dont ont fait preuve ces jeunes et j'espère -mais je ne suis pas le seul- que beaucoup d'autres auront à coeur de les imiter pour être, eux aussi, des partenaires de l'évolution de notre Ville au 18 Décembre 1987, de notre Région et de notre Pays.

Nous avons comptabilisé 6217 inscriptions nouvelles sur les listes électorales reçues en Mairie centrale et en Mairies de quartier.

Au titre de la révision des listes effectuée pour l'année 1987, 3.932 inscriptions nouvelles avaient été enregistrées.

Voilà, mes chers Collègues, ce que je voulais vous dire. Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long mais toutes les informations que je vous ai données concernent des dossiers qui sont essentiels et qui marquent une Ville dont l'évolution est très rapide. Il suffit de faire un tour dans la Ville pour voir le nombre des constructions. Nous mettons tout en oeuvre pour que ces progrès puissent avoir lieu dans le cadre d'une évolution que nous jugeons absolument indispensable.

Je ne vais pas vous dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes mais je puis tout de même vous faire remarquer que, depuis fort longtemps, nous n'avions pas eu un Conseil Municipal à qui il a été permis de marquer autant de satisfaction sur des dossiers pourtant très difficiles.

Je vous en prie, M. DESCAMPS ?

M. DESCAMPS - Un court commentaire, Monsieur Le Maire, après ce discours que vous me permettez de qualifier d'un peu triomphaliste, mais c'est de bonne guerre...

Monsieur Le Maire - Ce n'est pas triomphaliste, pourquoi dites-vous cela ? Ce sont simplement des informations.

M. DESCAMPS - Je voudrais faire plusieurs remarques. Je ne parle pas du T.G.V., nous en parlerons tout à l'heure.

En ce qui concerne le câble, vous avez dit qu'on aurait 20 ans d'avance, mais je crois pouvoir dire que l'on commencera par avoir 3 ans de retard, au moins, par rapport au reste de la Communauté Urbaine. C'est intéressant de le dire !

En ce qui concerne les H.L.M., vous avez fait état de l'effort de redressement que nous reconnaissons bien volontiers, mais qui suit une longue période de mauvaise gestion qu'il ne faut pas oublier. De plus, ce redressement va coûter cher à nos concitoyens.

Vous avez également évoqué le parking sous la Grand-Place, nous en reparlerons tout à l'heure, il nous intéressera de savoir ce qu'il va y avoir dessus. Il est quand même un peu triste de constater qu'aussi longtemps que l'on a pensé au-dessous, on n'a pas suffisamment travaillé au-dessus, ce qui fait qu'il faut encore engager des études pour savoir ce que l'on veut mettre sur la Grand-Place. Tout le monde s'accorde à penser

que c'est bien triste pour une «Ville Européenne», comme vous le dites !

Enfin, vous n'avez pas parlé d'un dossier, ce qui m'étonne car il aurait pu être de grand succès, il s'agit de RESONOR. Il nous intéresse toujours, très régulièrement, de savoir si RESONOR est, oui ou non, une bonne opération pour la Ville de Lille. Le fait que vous n'en ayez pas parlé montre qu'il n'y a pas que des opérations satisfaisantes, mais qu'il y a aussi des opérations discutables !

Je vous remercie.

Monsieur Le Maire – Monsieur Le Ministre, je vous ferai deux observations.

En ce qui concerne la Grand-Place, je trouve votre remarque un peu déplacée, sans jeu de mot. Nous faisons un parking souterrain, nous n'allons pas commencer à aménager le dessus avant d'avoir réalisé ce parking.

Le dessus sera fait en coopération avec la Communauté Urbaine, nous déterminerons exactement ce que nous allons faire. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour y effectuer un très beau pavage dont la pose sera réalisée suivant un certain nombre de techniques. Nous savons déjà exactement ce que nous voulons faire. Les études auxquelles vous faites allusion doivent prendre en compte à la fois la réalisation de ce parking et le recouvrement de la Grand-Place. Sur ce plan, il faudra en subir les inconvénients pendant un an.

Vous avez parlé de RESONOR. C'est vrai que la Ville fait une expérience sur ce plan-là, autrement dit elle s'identifie à une entreprise qui se trouve soumise au risque industriel et financier, aux fluctuations du dollar, au prix du pétrole, etc.

Vous pensez que c'est un dossier qui ne marche pas, mais ce dossier a été construit avec tous les groupes, dans une harmonie que je veux souligner et qui a été totale. Je vous dis tranquillement que si, à chaque réunion du Conseil Municipal, il faut avoir des observations sur la tenue de ce dossier, j'en tirerai les conséquences et la Ville cessera de le gérer. Il appartiendra aux industriels de prendre le relais puisque, manifestement, vous n'acceptez pas qu'une ville puisse courir un risque financier ou industriel. Vous voyez la grande difficulté. Quand on court de tels risques, on ne peut pas toujours gagner, il arrive parfois que la fluctuation du dollar, la situation de l'environnement... engendrent un certain nombre de problèmes.

Nous prendrons nos décisions. Nous trouverons bien des solutions, ne vous en faites pas ! Les industriels et les financiers prendront part dans une Société d'Economie Mixte à créer, ne vous donnant plus ainsi l'occasion de nous interpellier sur ce sujet en Conseil Municipal.

Monsieur VAILLANT ?

M. VAILLANT – Sur ce point particulier, je voudrais préciser que, lors de notre Conseil d'Administration à RESONOR le 8 Décembre, où malheureusement M. SINAGRA n'a pu être présent, le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts, avec qui nous

travaillons, est venu poser le problème et nous a fait part d'un certain nombre de propositions. Ces propositions ne sont pas encore définitives, je le dis avec prudence, mais néanmoins il a tenu à nous laisser une trace écrite de son intervention en nous disant que nous allions oeuvrer pour des modifications des conditions initiales d'emprunt, en particulier sur l'allongement de la durée de tous les emprunts ; pour la mise en place pendant les premières années, c'est-à-dire pendant la montée en puissance du réseau et donc de ses recettes, de différés partiels ou totaux ; et également pour l'autorisation de réduire le taux d'intérêt.

Il ne se limite pas non plus à cette proposition, il va vers une nouvelle ingénierie financière, et des propositions vont être faites à partir du raisonnement, de l'étude et de l'audit de la Caisse des Dépôts. Néanmoins, dès maintenant, la Caisse des Dépôts nous dit ceci : «Si, comme nous le pensons, le projet est rentable, seul le temps de retour étant modifié, on peut envisager le montage d'une structure ad hoc».

Nous travaillons sur ce dossier qui n'est pas simple, et nous trouverons probablement les formules nécessaires pour présenter ce dossier d'un réseau de chaleur qui est absolument indispensable pour une Ville comme Lille.

Monsieur Le Maire – Merci Monsieur VAILLANT.

C'est effectivement un dossier un peu plus difficile que les autres mais je pense qu'il deviendra un bon dossier sans même attendre que les Américains revoient leurs problèmes monétaires !

Nous passons maintenant à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur Le Maire

ADMINISTRATION GENERALE
Secrétariat du Conseil Municipal

87/440 – Conseil Municipal – Séance du 16 Octobre 1987 – Compte rendu.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Une erreur m'a été signalée, page 28. On a attribué à Monsieur PIERENS des propos qui étaient ceux de Monsieur DAUBRESSE : «Monsieur Le Maire, je demanderai de ne pas déraiper du sujet et de bien vouloir mettre votre proposition aux voix.» Rendons à César, donc à vous Monsieur DAUBRESSE, ce qui est à César.

Il n'y a pas d'autre observation.

Je vous remercie.

Le procès-verbal est adopté.

Nous poursuivons avec la délibération relative aux lois, décrets... qui fait partie des rapports du Maire :

87/442 - Lois n° 70/1297 du 31 Décembre 1970, 78/753 du 17 Juillet 1978, 82/213 modifiée du 2 Mars 1982 et 85/97 du 25 Janvier 1985 (articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes) - Délégation au Maire - Compte rendu au Conseil Municipal.

Elle ne présente aucune difficulté, elle est donc adoptée.

87/443 - Construction d'un parking privé ouvert au public sous la Grand'Place - Choix du promoteur.

Dans le cadre de la décision que nous avons prise de construire ce parking, une consultation de promoteurs a été organisée sur la base d'un dossier technique élaboré par la SORELI. A l'issue de celle-ci, deux offres ont été déposées par :

- NAPARC, 12, rue de la Madeleine à Bruxelles,
- et GTM - ENTREPOSE, 61, avenue Jules Quentin à Nanterre.

Présentés en Commission des sites le 22 Octobre dernier, les deux dossiers ont reçu un avis favorable, sous réserve du respect des précautions prescrites par l'étude du B.R.G.M. et de l'information régulière de la Commission, de l'évolution des travaux.

A l'issue d'un examen comparatif approfondi des deux projets et après avis d'un groupe de travail composé des Adjointes concernés, nous avons proposé de retenir l'offre présentée par GTM-ENTREPOSE.

Je dois dire que j'ai pris l'entière responsabilité de cette décision, responsabilité que j'assume devant vous. J'ai réuni le Conseil de Municipalité, les Adjointes concernés ont formulé leurs observations, et étaient d'un avis unanime.

J'ai été informé de la position de certains milieux commerciaux de la Ville. L'Union Commerciale notamment - dont je respecte le jugement - m'a fait part, par l'intermédiaire de son Président, de sa préférence pour l'autre solution. C'est toujours comme cela lorsque deux projets sont présentés les uns préfèrent le premier, les autres le second.

Je puis vous assurer que toutes les précautions nécessaires ont été prises et je voudrais vous lire les deux considérations essentielles qui ont motivé notre choix. Je dis «notre choix» car j'y ai associé le Conseil de Municipalité dont l'avis concordait finalement avec le mien.

1° - L'ouvrage ne comporte que deux niveaux (l'ouvrage NAPARC en comporte cinq) et sera donc plus sécurisant.

J'ai opté pour ce choix en pensant à mon comportement ou à celui de ma femme lorsqu'il s'agit d'aller dans un parking. On ne descend pas 5 niveaux ! On en descend 1, 2, mais l'on hésite au 3ème ... L'expérience que l'on a ici à Lille a démontré qu'il était difficile de remplir les niveaux inférieurs, les gens ne s'y rendent pas, ils ont l'impression de descendre trop bas !

2° - La terminaison du chantier est prévue plus tôt avec le projet GTM qu'avec le projet NAPARC.

Les Lillois vont subir pendant un an l'inconfort de la ronde des camions. Je pense qu'ils commenceront à en avoir assez et que leur imposer cela beaucoup plus longtemps constituait un inconvénient de taille.

3° - La rémunération de la collectivité est aussi plus importante. Ceci apparaît clairement lorsque l'on compare les deux projets.

C'est donc pour ces raisons que nous avons donné l'avantage à GTM-ENTREPOSE, tout en sachant que la proposition de NAPARC était de qualité, considérant notamment que les 5 étages étaient sans piliers.

Entre un parking sans piliers sur 5 étages et un parking avec piliers sur 2 étages je pense mais cela est peut-être subjectif que la préférence doit être donnée à GTM-ENTREPOSE. J'ajoute à cela la terminaison du chantier et les modalités financières et vous demande, dans ces conditions :

- de confirmer le choix du projet GTM-ENTREPOSE
- de nous autoriser à signer avec cette entreprise ou toute filiale de son groupe, la convention nécessaire.

Je vous ai fait des propositions mais c'est à vous, Conseil Municipal, de décider :

- d'accepter la mise à disposition, par la Communauté Urbaine et le Conseil Général, des parties de voiries ou de sous-sol nécessaires aux emprises de l'ouvrage,
- et de solliciter de la Communauté Urbaine l'engagement des interventions relevant de sa compétence, conformément aux dispositions de la convention du 23 Juin 1987 entre la Ville et l'établissement public communautaire.

Y a-t-il des observations ?

M. DONNAY.

M. DONNAY - Monsieur Le Maire, nous sommes heureux d'apprendre que le Conseil de Municipalité et les Adjointes concernés ont été consultés pour cette décision. Vous nous avez permis de participer au travail des Commissions et en particulier au travail de la Commission d'Urbanisme, mais nous nous posons une question.

Nous sommes, bien entendu, d'accord sur ce choix pour différentes raisons, mais je me demande à quoi sert cette Commission d'Urbanisme ; puisqu'il s'agit d'un urbanisme majeur dans la Ville de Lille, je m'étonne que nous n'ayons pas eu connaissance du dossier, que lorsqu'on parle de concertation et de fonctionnement de Commission, nous ne soyons pas concernés, et je tenais à élever une protestation.

Monsieur Le Maire - Le Conseil Municipal fonctionne ici dans le cadre d'un dialogue permanent. La Commission de l'Urbanisme se réunit pour traiter de tous les dossiers qui la concernent.

S'agissant du principe et des caractéristiques du parking, la Commission a été saisie, vous en avez discuté, mais en ce qui concerne le choix de l'entreprise, vous comprendrez bien qu'il n'est pas possible de provoquer des assemblées avec les uns et les autres... C'est un choix extrêmement difficile, je me suis entouré de toutes les précautions pour ne pas être taxé de partialité et j'en assume la responsabilité devant vous, mais vous avez la possibilité, parce que vous êtes au Conseil Municipal, d'en décider autrement aujourd'hui.

Je vous consulte :

Quels sont ceux qui sont d'accord pour que le parking se fasse dans les conditions que je viens d'énoncer ? L'ensemble du Conseil Municipal.

Avis contraire ? Néant.

Abstention ? Néant.

La décision est prise à l'unanimité et je vous en remercie.

87/534 - T.G.V. Nord Européen - Négociations avec l'Etat - Création d'un Centre International d'Affaires.

Nous allons vous présenter un petit documentaire télévisé dans lequel vous allez pouvoir juger des surfaces, des lieux prévus ... Puis, je vous exposerai le rapport et nous ouvrirons la discussion.

(Diffusion d'un petit film)

Je vais maintenant vous présenter rapidement un dossier que vous connaissez, le grand dossier de la Ville de Lille qui marquera le plus le développement de notre Ville dans les prochaines années.

D'abord, le problème de passage dans Lille ou à proximité de Lille. Le Premier Ministre, Monsieur CHIRAC, n'est pas venu comme Monsieur GISCARD d'ESTAING l'avait fait il y a quelques années pour nous rendre une simple visite de courtoisie. Cette fois-ci, l'objet de la visite du Premier Ministre, - cela n'a d'ailleurs échappé à personne - était également axé sur le travail. Il fallait apporter des réponses à des problèmes qui, jusque là, étaient des points d'interrogation.

Le T.G.V. va-t-il passer à Lille ? Les Lignes T.G.V. vont-elles se croiser dans Lille.

Sur ce plan, le Premier Ministre a apporté une réponse très positive. Il n'existe plus qu'une seule ligne, c'est le tracé B avec le croisement des T.G.V. dans Lille. Ceci a été acté depuis la visite du Premier Ministre dans notre Hôtel de Ville puisqu'il nous a donné confirmation de cette décision gouvernementale. C'était, et de loin, le point le plus important.

Deuxièmement, il s'agit d'une question que je lui ai posée ; je lui avais d'ailleurs adressé une lettre à ce sujet quelques jours avant sa venue.

En effet, ce matin - même, lors d'une réunion de l'association T.G.V. Gare de Lille, Monsieur VIRON, qui a été le responsable Transport du premier Schéma de Transport de la Région, est intervenu pour souligner - et je pense que tout le monde est d'accord avec ses propos qu'il était indispensable de lier le problème du croisement du T.G.V. en Gare de Lille à celui du Schéma Régional de Transport.

Nous avons été la première Région de France à entreprendre et réaliser un Schéma Régional de Transport. J'étais alors Président du Conseil Régional et Monsieur VIRON était le Rapporteur de la Commission Transport. Ce Schéma fut une réussite totale. Tout a été organisé de manière à ce que les trains aillent le plus vite possible de Lille jusqu'à l'ensemble des gares régionales. A l'heure du T.G.V., il serait tout à fait ridicule d'avoir entrepris cet effort et de ne pas le terminer. A l'époque, la S.N.C.F. nous avait dit qu'elle était en déficit (elle l'est toujours !) et c'est la Région qui avait contracté l'emprunt. Les trains ont été commandés par la Région Nord - Pas de Calais, ils ont été fabriqués dans nos usines du Valenciennois et la S.N.C.F. les paie en leasing en quelque sorte. Encore aujourd'hui, elle donne chaque année sa contribution pour l'achat de ces trains qui ne deviendront sa propriété qu'à partir du moment où elle aura remboursé totalement l'emprunt qui figure actuellement dans les colonnes de la trésorerie du Conseil Régional Nord - Pas de Calais.

C'était une réalisation fantastique qui en a surpris plus d'un ! Cela aurait dû nous valoir la Palme d'Or des Cheminots ! Passons !

Aujourd'hui, le T.G.V. arrive à Lille qui se situe ainsi à 58 minutes de Paris. Cela ne servirait à rien d'avoir fait le premier Schéma Régional de Transport si l'on devait mettre encore 3/4 H, 1 H, pour se rendre à Dunkerque, à Cambrai, à Douai... J'exagère un peu pour certaines de ces villes mais disons que l'on ne peut venir à Lille en 58 minutes et prendre ensuite un train qui ne va pas aller suffisamment vite pour relier Dunkerque, Cambrai, Douai, Maubeuge, etc.

Dans le même temps où le T.G.V. arrive à Lille, il faut donc un Schéma Régional de Transport. Voilà pourquoi le groupe de travail, qui a été accepté par le Premier Ministre, est un groupe de travail où il y aura, d'un côté, la S.N.C.F. et l'Etat, et de l'autre côté, la Région et la Ville.

Tout cela est très positif, mais un problème reste en suspens, c'est celui du surcoût. Le Premier Ministre a confirmé qu'il y avait bien un surcoût à payer. Il a donné le fond

de sa pensée et l'a d'ailleurs explicité à travers plusieurs discours qu'il a faits dans la région.

La Gare de Lille n'est pas comme les autres et l'on se trouve dans l'obligation d'en construire une pour les T.G.V.. Si on ne le fait pas, les trains passeront au large de la gare de Lille à 200 km/H et ceux qui doivent s'arrêter à Lille devront aller jusqu'à la gare qui est en cul-de-sac.

Par conséquent, on nous dit : «Vous voulez une gare qui soit à 400 mètres de la gare principale, dans ce cas, il faut la payer» ! Le Premier Ministre m'a fait savoir qu'il en a été de même pour Paris. La gare T.G.V. est à 200 ou 300 mètres de la gare principale, on ne s'en aperçoit plus bien maintenant car du fait de la réalisation d'une opération immobilière, on a l'impression qu'il s'agit de la même gare, alors qu'en réalité la gare T.G.V. est séparée de la gare principale.

Nous avons là une discussion de Maire à Maire. Le Maire de Paris me disait qu'on lui avait demandé de payer les deux tiers de la dépense et que, non seulement il avait remboursé la totalité mais encore il avait réalisé un bénéfice. J'ai rétorqué au Premier Ministre que Lille n'était pas Paris. On comprend très bien que l'on puisse à Paris mener des opérations immobilières qui rapportent mais ce n'est pas du tout la même chose à Lille. Il en est convenu et c'est ainsi qu'il en est arrivé à cette conclusion - que personnellement je contestais toujours- celle d'évaluer le surcoût.

Il conviendra donc d'évaluer les plus-values foncières, et ceci fait, on aura une petite idée de ce surcoût.

Voilà où nous en étions avec le Premier Ministre, étant décidé qu'un groupe de travail serait constitué et que nous aurions deux mois pour négocier et nous mettre d'accord. Dans l'après-midi, à la Préfecture, il a finalement parlé de deux ou trois mois. Ensuite, il faudra commencer les travaux du T.G.V. pour que celui-ci soit au rendez-vous de 1993.

Mais tout cela ne nous dit pas à combien s'élèverait finalement ce surcoût puisqu'il faudra nommer des experts pour évaluer exactement les plus-values. On parle toutefois dans mes dossiers de cent à cent cinquante millions de francs.

Je rappelle l'évolution de ce problème. A l'origine, la S.N.C.F. disait qu'il existait un surcoût d'investissement de 920 millions de francs et un surcoût de fonctionnement de 700 millions de francs en raison des 6 minutes perdues en gare de Lille. En ce qui concerne ce surcoût de fonctionnement, on a tout de suite rétorqué que ce n'était pas sérieux, mais je ne reviens pas sur l'argumentation...

Finalement, le Comité des Experts qui s'est réuni a fixé à 800 millions de francs les surcoûts d'investissements et de fonctionnement, à raison de 50 % à prendre en charge par l'Etat et les autres 50 % par les collectivités.

Il faut savoir que nous avons couru de très grands risques car quelques jours avant le Comité Interministériel au cours duquel le Premier Ministre devait arbitrer la décision du tracé, la décision n'était pas prise dans le sens du tracé Paris - Lille. Peut importe ! Cela n'a pas d'intérêt de savoir quelle a été la position des Ministres, ou même du Ministre concerné, l'essentiel est que la décision ait été prise et arbitrée de cette façon par le Premier Ministre.

La décision était donc prise du passage dans Lille, du croisement en gare de Lille, mais en ce qui concerne les 800 millions de francs 75 % incombant normalement aux collectivités territoriales et 25 % à la S.N.C.F. et à l'Etat.

Voilà où nous en étions quand il est venu nous voir, mais il a dit que l'on pouvait discuter, que cela pouvait être réduit que tout dépendrait de la position des experts à propos des plus-values foncières.

Un autre élément est intervenu ; la Région a dit ceci : «Il ne faut pas seulement évoquer le problème de surcoût en gare de Lille, il faut également réaliser des aménagements sur le réseau régional» qui concernent :

- l'électrification de Dunkerque-Cassel ;
- l'électrification de Cambrai-Douai ;
- celle de Boulogne-Calais ;
- ainsi que le transfert de la gare Saint-Sauveur à Lomme Délivrance.

La Région ajoute qu'il importe de mener une négociation à la fois pour le croisement dans Lille, en essayant d'abaisser le plus possible le surcoût, voire le faire disparaître afin d'entreprendre des travaux dans le cadre du Schéma Régional pour sa mise à l'heure avec le T.G.V.. Pour cela, la Région est prête si nécessaire à contracter un emprunt d'un milliard. Ce serait une avance consentie à la S.N.C.F., avance qui serait remboursée par les usagers, les Collectivités Territoriales et qui serait aussi gagée par les résultats de la S.N.C.F.. Celle-ci considère en effet que l'opération sera amortie sur 10 ans, l'emprunt quant à lui va courir sur 16 ou 17 ans ; par conséquent, au bout de 10 ans, elle aura des rentrées d'argent qui permettront de rembourser le prêt.

Voilà où nous en sommes exactement. Vous voyez que le dossier est un peu compliqué mais j'essaie d'en faire le point le plus précis qui soit.

Je reste contre le surcoût, mais j'accepte d'en discuter. Nous y sommes obligés puisque c'est la décision du Gouvernement.

Le Premier Ministre ayant fait savoir qu'il n'existait plus qu'un seul tracé, il n'est plus question maintenant de nous faire payer les voies ou le poste d'aiguillage de la S.N.C.F. car dans ce cas, il faudrait faire payer tout le monde.

Par contre, dans la logique du raisonnement du Gouvernement, reste la gare T.G.V. qui, jusqu'à présent, est estimée à 400 millions de francs. C'est une évaluation qui a été faite par les experts et qu'il faut vérifier.

J'estime que c'est la première base de discussion du groupe de travail et moi qui suis partisan de ne pas payer de surcoût, je pense qu'il faut essayer de réduire le coût de cette évaluation en faisant intervenir les plus-values et, ensuite, établir une répartition. S'il reste une somme à payer que l'on nous impose, il me paraît raisonnable de ne pas la faire supporter uniquement par les contribuables, mais de demander aux usagers une quote-part. Certains diront que ce n'est pas possible, que cela pose un problème ...! Comment cela, un problème ? J'ai déjà saisi le Conseil Municipal de Lille en pareille circonstance.

Quand, ayant honte de notre gare, nous avons voulu qu'elle soit rénovée, la S.N.C.F. a dit que cela était possible mais qu'elle ne disposait pas d'argent pour les travaux. Nous avons donc réalisé un emprunt qui figure au budget de la Ville de Lille ; celui-ci est remboursé par un prélèvement de 2 francs sur tous les billets achetés en gare de Lille et tous les ans, la S.N.C.F. nous apporte le produit de cette redevance. C'est de cette façon que la gare a pu être rénovée.

Vous avez à l'époque été consultés et avez approuvé sans aucune objection cette façon de faire.

Moi qui souhaite qu'il n'y ait pas de surplus mais qui suis obligé de prendre en considération le fait que le Gouvernement nous l'impose et tout en étant décidé à le comprimer le plus possible, je pense que l'on pourrait dans le cas présent prélever par exemple 1 ou 2 francs sur les billets comme nous l'avons fait pour la rénovation de la gare.

Néanmoins, le problème va nécessairement s'élargir puisque la Région intervient, si bien que je ne vais pas plus loin aujourd'hui. Je vous ai exposé la complexité de ce dossier. Nous allons mener une négociation globale avec la Ville et la Région et, à un moment donné, en fonction de l'état de la discussion, on verra s'il faut régler le problème de Lille et aussitôt après celui de la Région, ou -ce qui serait préférable, à mon avis- l'ensemble du problème avec l'avance de trésorerie proposée par la Région.

Si tel est le cas, le schéma est tout à fait différent. Ce sont les plus-values qui serviraient à payer les intérêts pendant les quatre premières années de travaux du T.G.V. et le montage financier s'effectuerait sur la base des indications que je vous ai données.

Comme vous risquez de vous perdre dans tous ces dossiers financiers, je vous propose de ne retenir que l'essentiel.

Nous ne voulons pas du surcoût, mais le Gouvernement nous en impose un. Il n'en connaît pas le montant mais il souhaite que l'on en discute, le Premier Ministre nous proposant de faire intervenir les plus-values, puis, de partager le reliquat entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. (Lui parle toujours des Collectivités Territoriales, et moi des Collectivités Territoriales et des usagers.)

Là-dessus se superpose la discussion Ville de Lille-Région et Etat-S.N.C.F. à propos du projet global d'aménagement régional. La Région nous dit qu'elle est

capable –ce qui est bien tentant– de contracter un emprunt d'un milliard, emprunt qui sera une avance consentie à la S.N.C.F. avec un montage de remboursement.

Enfin – j'en terminerai là– il y a le Centre International d'Affaires. Nous irons à Paris en 57 ou 58 minutes, mais il n'est pas sûr que ce soit obligatoirement à l'avantage de la Région. Ce sera une commodité pour les voyageurs, mais si la Ville, si la Région ne se développent pas, Paris pourra tellement nous aspirer qu'il tuera notre Région !

Par conséquent, il nous faut être volontaire et créer les conditions de notre développement. Pour cela, il faut une turbine c'est le Centre International d'Affaires.

Si, avec ces 30 millions de voyageurs qui vont passer en gare de Lille, nous savons faire intelligemment notre travail, en collaboration avec tous les animateurs de la vie économique, nous pouvons créer des bureaux, un centre d'affaires où viendront les Allemands, les Britanniques, les Belges... Ainsi, Lille grandira, créera du tertiaire, puis la Métropole et la Région créeront aussi du tertiaire qui vous le savez, est le propre du développement de la Région.

Ce Centre International d'Affaires ne s'étalera pas sur 70 hectares, nous en avons effectivement 70 mais 17 hectares suffiront (la Part-Dieu à Lyon fait 17 hectares). Aujourd'hui, le problème n'est posé que pour ces 17 hectares. Après, nous aurons le problème de la Foire, celui de la Gare Saint-Sauveur, le problème des 10 hectares qui sont autour de Winston Churchill, celui des Abattoirs et d'un parc de loisirs de l'E.D.F. qui se situe juste à côté. Mais ne prenons pas tout en même temps, nous aurons le temps d'étudier tout cela.

Aujourd'hui, nous discutons du Centre International d'Affaires, 17 hectares autour d'une ligne qui va de la Gare de Lille à la Gare T.G.V., qui sera construite aux environs du carrefour Labis.

Je vous propose la création d'une société d'études. Instruites par les problèmes de RESONOR, il n'est pas question que la Ville s'investisse dans cette affaire pour courir un risque commercial, industriel ou économiques ; il appartient à ceux dont c'est le métier de le courir. Voilà pourquoi il faut une société d'études et vous voyez dans le rapport ceux qui pourront en faire partie. Ce sont ceux qui, dès le départ, ont manifesté leur intérêt pour le Centre d'Affaires, c'est-à-dire :

- la Caisse des Dépôts et Consignations qui, massivement, nous a donné son accord;
- la Banque Indo-Suez ;
- le Crédit Lyonnais ;
- la Banque Scalbert Dupont ;
- la Banque Populaire du Nord.

La B.N.P. voudrait s'y intégrer, mais elle n'était pas au premier tour de table. Avec

les banquiers, quand on est au premier tour de table, on peut ensuite s'installer, mais différentes règles sont à observer... Bref, cela ne nous concerne pas.

Ils se sont mis au travail, les statuts seront déposés, un Directeur et un Président de cette société d'études seront nommés et c'est elle qui conduira les projets d'urbanisme et lancera d'ici le mois de Mai ou Juin un grand concours international.

Une petite année sera nécessaire aux architectes pour présenter leur projet. Ce sera avant donc ou après les élections de 1989. Je ne prends pas d'engagement sur ce plan là. De toute manière, la réalisation se fera obligatoirement après les élections municipales et communautaires de 1989.

Voilà donc le Schéma de Construction de ce Centre, mais nous aurons l'occasion de vous donner bien d'autres informations par la suite.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut centrer notre discussion sur le problème du surcoût et sur celui du croisement dans la gare.

Je terminerai en évoquant un problème qui a été posé par le Président de la Communauté Urbaine au cours d'une réunion à laquelle assistaient les membres du Bureau de la Communauté, moi-même, ainsi que les journalistes. Monsieur NOTEBART dit qu'il entre dans ses compétences de discuter du Centre International d'Affaires.

Je pense que la plus grande confusion règne actuellement entre les pouvoirs effectifs des uns et des autres. Le Premier Ministre a, lui-même, apporté une réponse et je dois dire que c'est au moins un point sur lequel nous étions d'accord.

Il existe en France des Collectivités Territoriales : les Villes, les Départements, les Régions et des Etablissements Publics tels les syndicats à vocation unique, les syndicats à vocations multiples, les districts qui sont des organes améliorés par rapport aux syndicats et enfin les Communautés Urbaines. Il ne faut pas confondre les genres.

Je dis à Monsieur Arthur NOTEBART qu'il n'est pas le «super-Maire» de Lille, Roubaix, Tourcoing ! Ni même le Président d'une Collectivité Territoriale. Par contre, il est le Président de la Communauté Urbaine, instrument -et quel instrument !- de coopération intercommunale. Je dis à Monsieur NOTEBART : «Vous devez faire la différence entre ce qui est autorité et ce qui est compétence». C'est peut-être un peu subtil, mais c'est éclairément établi.

En ce qui concerne l'autorité, c'est vous, mes chers collègues, qui l'avez. Et puisque vous m'avez choisi, c'est moi qui l'exerce sur le territoire de Lille. C'est vous seuls qui décidez ce qui peut ou ne peut pas se faire sur le territoire de Lille, de par votre qualité d'élus au suffrage universel direct. On ne serait pas en démocratie s'il en était autrement. C'est vous qui devez décider de la réalisation d'un Centre International d'Affaires, de son lieu d'implantation et de ses modalités techniques, ceci toutefois dans le respect des compétences d'un Etablissement Public qui s'appelle la Commu-

nauté Urbaine. C'est elle qui nous fait savoir quel est le règlement du P.O.S., si l'on peut ou non bâtir, s'il est nécessaire de demander l'autorisation, etc....

Nous avons toujours travaillé dans un esprit de coopération avec la Communauté et nous respectons ses compétences. Je vous invite d'ailleurs à ne pas les mettre en cause et à les observer.

De la même façon le Conseil Général intervient fréquemment dans les affaires de la Ville. Beaucoup de travailleurs sociaux dépendent du Conseil Général, nous avons donc des compétences croisées. Ce n'est pas pour autant que Monsieur DEROSIER, président du Conseil Général, revendique le fait de s'occuper de l'action sociale de la Ville de Lille ! Et pourtant, croyez bien que le Conseil Général apporte une sacrée contribution à Lille, comme il le fait d'ailleurs pour Roubaix, Tourcoing...

En ce qui concerne la Région, nous croisons nos compétences pour pratiquement toutes nos réalisations. Nous demandons des avis, des subventions à la Région.

Je veux dire par là que ce type de rapports entre des Collectivités Territoriales et, a fortiori, avec un organisme de coopération intercommunale, est tout à fait banal ..! Si bien que je ne puis comprendre qu'une discussion s'instaure sur le fait que nous n'aurions pas le droit de poser le problème du Centre International d'Affaires et qu'il appartiendrait à la Communauté de le régler ! Non, c'est à la Ville de le faire tout en respectant les compétences communautaires. Je l'ai encore dit ce matin au Maire de Roubaix lors de la réunion de l'Association T.G.V. - Gare de Lille, cela clarifie la situation pour tout le monde. Je considère n'avoir aucune compétence pour décider quoi que ce soit sur Roubaix et la Communauté n'en a pas non plus, ce sont le Maire de Roubaix et les Roubaisiens qui décident. Pour Tourcoing, c'est la même chose.

Il faut respecter et les compétences et l'autorité des uns et des autres. C'est du Droit. Il serait plus simple de négocier nos affaires tranquillement comme on doit le faire avec des Collectivités Territoriales, et, a fortiori, avec des Etablissements Publics.

C'est dans cet esprit que l'affaire sera réglée et de toute manière ; elle le sera d'autant mieux qu'il ne peut pas y avoir le blocage ; la Ville est sur ses terrains la Société d'études sera créée, elle intéresse beaucoup tous les animateurs économiques les concours seront lancés et les résultats arriveront en 1989.

Je ne donne pas à mes propos un caractère d'avertissement, je dis simplement que ce débat de confusion doit cesser, sinon il appartiendra aux citoyens et aux citoyennes de l'arbitrer.

De toute manière, si un problème insoluble se posait, cela voudrait dire qu'il y a une faille dans le fonctionnement des Communautés Urbaines et il vous appartiendrait, Monsieur le Ministre, ou il m'appartiendrait, chacun avec les siens, de mettre un point final à ce blocage. Mais je n'y crois pas. Je pense que l'on peut régler l'ensemble des problèmes avec un peu de sagesse et beaucoup de bonne volonté.

Si la Ville refuse de s'investir dans un Centre International d'Affaires, c'est qu'elle

juge qu'il appartient à d'autres d'intervenir, que ce n'est pas son affaire. Ce raisonnement qui vaut pour la Ville vaut aussi pour la Communauté. Dans ces conditions, il est bien de faire appel à des investisseurs, à des promoteurs, c'est à eux de définir le Centre International d'Affaires tout en respectant les compétences et l'autorité de la Ville et de la Communauté.

J'espère que j'évoque ce problème pour la dernière fois. J'aurai peut-être l'occasion de le dire très gentiment et très simplement à la Communauté Urbaine, étant entendu mon souhait de voir intervenir des accords sans que l'on pose des problèmes là où ils n'ont pas à être posés. Nous devons uniquement nous soucier d'entretenir une parfaite coopération qui permette de tout régler.

Le problème est d'une simplicité enfantine. Certains de nos terrains sont inconstructibles et notre préoccupation sera de demander une modification du P.O.S. à la Communauté. A un moment où la Métropole se voudrait une euro-cité, ce n'est pas seulement à Lille que se posent de tels problèmes, il s'en pose aussi à Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et dans de nombreuses villes de la Métropole. Il faut adapter le P.O.S. à l'ambition que nous avons pour l'ensemble de la Métropole et pour la Ville. Une fois que la Communauté aura donné son accord sur ce plan là, le travail pourra démarrer.

Il restera aussi les équipements, ceux qui relèvent de la Ville, ceux qui seront payés par les investisseurs, et la participation de la Communauté.

J'ai voulu régler trois sortes de problèmes :

1° - Le T.G.V. en Gare de Lille. C'est fait.

2° - Le problème du surcoût. C'est en cours mais c'est un peu compliqué car il y a la branche Lille et la branche régionale.

3° - Il est nécessaire de faire un Centre International d'Affaires en coopération avec tous ceux qui sont concernés, la Région, la Ville, les autres Villes, mais aussi et surtout la Communauté Urbaine avec laquelle nous travaillons en coopération depuis des années.

Je vous lis la conclusion du rapport puisque c'est ce que vous allez voter :

«Ces prévisions apportées, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réaffirmer avec force notre hostilité au principe d'un surcoût de passage dans Lille.
- néanmoins de prendre acte des déclarations du Premier Ministre, de participer à la Commission d'Experts et d'engager les négociations avec l'Etat, la Région et la S.N.C.F. » (sur l'évaluation de ce surcoût puisque c'est le problème) .
- de décider la création d'un Centre International d'Affaires sur les terrains situés entre le Boulevard Carnot, le Boulevard Périphérique et la Gare de Lille

- de demander, en conséquence, à la C.U.D.L. d'approuver cette création, par voie de révision des P.O.S. des zones concernées, et leur reclassement en zone centrale à urbaniser, UAB

- de demander à la Région la prise en considération du coût du passage dans Lille dans le cadre de son schéma régional d'infrastructures

- d'accepter la création d'une société d'études constituée des groupes financiers suivants :

- Caisse des Dépôts et Consignation

- Banque Indo-Suez

- Crédit Lyonnais

- Banque Scalbert Dupont

- Banque Populaire du Nord

auxquels pourrait s'adjoindre la B.N.P..» C'est aux banquiers de le décider.

« Cette société d'études aura la mission d'établir, à ses frais, le dossier de consultation internationale d'architectes urbanistes et de proposer au Conseil Municipal un avant-projet et un schéma général d'aménagement.

- de mandater le Maire pour mener à bien les négociations avec l'Etat et les autres partenaires selon les principes exprimés plus haut.»

La discussion est ouverte.

Monsieur CATESSON étant dans l'obligation de quitter rapidement la séance, je lui laisse la parole.

M. CATESSON - Oui, je vais devoir quitter le Conseil, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'exprimer sur trois points pour reprendre à peu près votre plan :

1° - le surcoût de la gare

2° - le Centre International d'Affaires

3° - les rapports avec la Communauté Urbaine

En ce qui concerne le surcoût de la gare, j'ai été frappé par les déclarations de Monsieur le Premier Ministre qui nous a dit, ici en Mairie, qu'à Paris il y avait eu un surcoût, qu'ils avaient regardé ce que pouvaient être les plus-values foncières, et qu'ils avaient vu ce qui restait à payer en fonction de cela.

Oui, mais à Paris, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire, il ne restait plus

rien à payer. Les plus-values sont telles que l'opération a été globalement bénéficiaire pour la Ville de Paris ce qui fait que si on nous dit, à nous Lillois, qu'il reste quelques choses à payer, je vois une inégalité des citoyens devant l'impôt étant donné que nous devons payer une gare par l'impôt tandis que les Parisiens l'ont payée par des surcoûts fonciers ! C'est une première remarque qu'il faut faire.

Deuxième remarque, je dis qu'un prêt à la S.N.C.F. doit être remboursé par la S.N.C.F. sur le succès de l'opération T.G.V.. La S.N.C.F. calcule son prix de revient de T.G.V. et peut se dire que si elle fait une nouvelle gare, cela attirera plus de voyageurs. C'est grâce à nous que ce succès existera, grâce à l'animation que l'on mettra autour de la gare, grâce au Centre International d'Affaires ! J'en déduis que l'on devrait être remboursé de notre prêt à hauteur du succès de trafic dont on sera responsable. En tout cas, cela ne doit en aucun cas engendrer une fiscalité supplémentaire pour les Lillois ou pour les gens du Nord - Pas-de-Calais.

En effet, si je compte bien, Monsieur le Maire, vous nous avez parlé de 30 millions de passagers par an et d'une somme de 150 MF. Si les passagers paient un surcoût sur leur billet pendant dix ans, cela représente 0,50 F par billet. Alors ne plaisantons pas ! Mettons le tout au plan de la tarification ! 0,50 F par billet, cela donne 150 MF payés par 30 millions de passagers pendant dix ans. Cela veut dire que, sur un prix moyen de 300 F on ne s'en rendra même pas compte. Là aussi, c'est un raisonnement qui peut être tenu à la S.N.C.F.

Deuxième point de mon intervention : le Centre International d'Affaires, la solution astucieuse consistant, à mon avis, à créer une société d'études avec des groupes financiers qui pourront aller plus loin et provoquer une étude «bancable», faute de quoi les investisseurs ne viendraient pas après !

Je souhaiterais que l'on accorde un délai limité pour qu'ils rendent leur copie ou qu'ils fassent rendre leur copie aux gens qu'ils auront interrogés de par le monde. J'espère que nous aurons de grands architectes mondiaux qui pourront répondre à une vision futuriste de ce qui pourrait exister à côté de notre T.G.V.

Pourquoi un délai ? Parce que j'ai la sensation, nous devons tous avoir la sensation que nous sommes pressés. Comme vous l'avez dit, cette gare T.G.V. va être située très près de Paris, et en particulier de Roissy où va se faire un noeud ferroviaire permettant de faire une grande ceinture ferroviaire autour de Paris. Cela veut dire que l'attractivité peut être dans le sens Paris - Lille, mais qu'elle peut être aussi dans le sens Lille - Paris, car nous serons à environ une heure de Roissy ! Nous sommes aussi à moins d'une heure de Bruxelles !

Nous avons donc un double écartèlement d'attractivité avec Paris et Bruxelles.

Qu'est-ce que cela nous impose ? Cela nous impose d'avoir un pôle dense, un pôle fort, un pôle d'un million d'habitants autour de la gare T.G.V. Nous avons donc un nouveau schéma d'aménagement à penser, à réfléchir ensemble, nouveau schéma qui ne concerne pas et qui ne peut pas concerner seulement les 170.000 habitants de la Ville de Lille ;

Le T.G.V. n'aura de succès que si un million d'habitants représentant des activités économiques, industrielles et de services s'agglomèrent de façon dense autour de ce pôle «nouvelle gare». Il faut atteindre cette critique, faute de quoi le trafic partira sur Bruxelles ou sur Paris directement et on trouvera un Centre International d'Affaires à Roissy plutôt qu'à Lille, ce que nous ne devons pas permettre !

Cela veut dire qu'il faut sans cesse dialoguer avec les autres Villes de la Communauté Urbaine.

Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, que c'est aux Lillois de savoir ce qu'ils veulent à Lille, et aux Roubaisiens de savoir ce qu'ils veulent à Roubaix. Oui, mais c'est aux Lillois et aux Roubaisiens de savoir ensemble ce qu'ils veulent dans la Métropole. Pour cela, il faut un lieu de dialogue ! Cela peut être la salle à manger du Maire de Lille pour les 4 Maires des 4 grandes Villes, ce serait un bon début, mais cela doit être aussi parce que c'est le seul endroit juridiquement possible, la Communauté Urbaine de Lille.

Or, aujourd'hui, que vous le vouliez ou non Monsieur le Premier Ministre (et je parle ici à celui qui, en 1983, s'est rendu compte qu'il y avait quelque chose à changer aux lois des Communautés Urbaines), 80 % des compétences des Villes sont dans les Communautés Urbaines.

Alors, exprimer une volonté politique, oui, nous devons le faire ! la volonté du Maire de Roubaix de faire un grand centre de communication est une volonté tout à fait respectable, et il faut faire des liaisons entre les volontés politiques des différents Maires. La volonté de M. CAUDRON de faire une technopole à Villeneuve d'Ascq est tout à fait respectable, à condition que tout cela se relie ensemble et donne à notre Métropole la masse critique qui, seule, pourra faire du T.G.V. un centre de communication important.

Le message que je veux faire passer, Monsieur le Maire, est qu'au fond le dialogue doit être permanent avec la Communauté Urbaine de Lille, et que vous avez la chance d'appartenir au même groupe politique que le Président de cette Communauté Urbaine. Vous avez donc une responsabilité humaine, une responsabilité de sympathie au sens étymologique des choses, c'est à dire souffrir ensemble ! Alors, souffrez ensemble, Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, mais je crois qu'il n'est pas possible d'interrompre le dialogue !

Nous avons reçu une convocation pour lundi prochain, et je m'en réjouis ! Ce dialogue républicain dont vous avez souhaité, auprès de M. CHIRAC, qu'il soit constant entre les élus de bords différents, je suppose qu'il doit être encore plus facile entre des élus d'un même parti.

C'est le souhait que j'émet, Monsieur le Maire, car faute de cela, nous n'arriverons pas à faire cette Métropole européenne d'un million d'habitants dont vous avez jeté les bases en ayant, lors d'une conférence de presse, les drapeaux des 4 pays principaux d'Europe voisins de Lille au-dessus de votre tête.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues ; Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - La parole est à Monsieur SYLARD.

M. SYLARD - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme tous les Lillois, nous sommes satisfaits que la S.N.C.F. et le Gouvernement aient reconnu la nécessité de faire passer le T.G.V. Nord à Lille. Notre mobilisation, celle de toutes les forces vives de la région, y sont pour quelque chose.

Toutefois, notre satisfaction ne doit pas nous faire oublier les problèmes d'autres villes comme AMIENS qui craignent d'être des laissés pour compte.

Nous pensons donc qu'en association avec cette ville et la Région Picardie, le Gouvernement doit prendre rapidement des mesures concrètes pour qu'AMIENS ne soit pas la victime de cette opération.

La possibilité de développer la communication avec les pays de toute l'Europe, avec BRUXELLES, LONDRES, ROTTERDAM, COLOGNE et, dans un avenir plus lointain, de servir de plaque tournante entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest de l'Europe, cette possibilité modèlerait en grande partie le visage de Lille pour des décennies.

C'est donc un projet considérable qui doit être intégré à la mise en oeuvre d'un nouveau schéma Régional des Transports Ferroviaires afin d'irriguer toute la Région.

Il est positif que la S.N.C.F. en soit chargée. Les Libéraux qui avaient envisagé la privatisation au moins partielle de ce réseau ont dû en rabattre, mais le fait que la S.N.C.F. doive auto-financer le T.G.V. Nord va poser des problèmes à cette entreprise publique. J'y reviendrai.

Je sais bien que, pour certains, l'Etat fait figure d'épouvantail mais il nous semble normal qu'il participe à la mise en place d'infrastructures de ce niveau. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans les autres pays d'Europe et c'est ce que l'Etat a fait pour le T.G.V. Sud-est.

C'est ici que se pose le problème du fameux surcoût à la charge des Collectivités Locales pour assurer un passage au coeur même de LILLE au lieu d'une déviation à quelques kilomètres de la Métropole et pour construire une nouvelle gare.

Ce surcoût ne doit pas être payé par les Collectivités Locales. Non seulement l'Etat doit assumer ses responsabilités, comme il l'a fait ailleurs, mais encore le passage à LILLE représente pour la S.N.C.F. et pour la Collectivité Nationale un plus qui compense largement le surcoût : un plus en termes d'accroissement du trafic de valorisation des équipements, sans compter le fait que les terrains existent à Lille pour assurer le passage du T.G.V. alors que le tracé qui évite LILLE supposerait des opérations foncières très difficiles pour la S.N.C.F., tout le monde en convient maintenant.

Et puis, même sans surcoût, les Collectivités auront à financer des équipements d'accompagnement et les charges supplémentaires seront de toute façon très importantes.

Enfin, les Collectivités Locales n'ont pas les moyens d'assurer ce surcoût, si ce n'est en augmentant les impôts ou en réduisant leur intervention dans des domaines vitaux, particulièrement dans une période où le Gouvernement augmente déjà leurs charges. Il faut bien sûr débloquer le problème du financement. C'est le but d'un groupe d'experts dont la mise en place a été décidée lors de la venue du Premier Ministre à LILLE.

Pour nous, avant tout, il s'agit d'un débat Etat-S.N.C.F. , même si pour faciliter les investissements de l'entreprise publique, les Collectivités Locales peuvent assurer un rôle de relais.

Le T.G.V. est sans conteste une chance pour LILLE mais il y a un risque qu'il nous faut éviter. Si un réseau de transport peut développer les échanges, il peut aussi accroître les inégalités entre les régions, drainer les activités les plus importantes vers quelques pôles. Le risque existe pour LILLE de littéralement éclater entre PARIS, LONDRES et BRUXELLES.

De là, la nécessité de redoubler d'efforts aux côtés des salariés pour préserver le tissu économique lillois et régional.

La volonté municipale de favoriser l'implantation d'activités nouvelles à LILLE a également pour but de réduire ce risque. Sur ce point, une précision : étant donné les évolutions techniques, il est possible d'intégrer dans l'ensemble de la zone concernée par les opérations d'urbanisme (je ne parle pas ici du centre d'affaires) des industries non polluantes, notamment dans les secteurs trop faibles de notre région comme l'électronique, les équipements automatiques, la bio-technologique. L'orientation municipale ne devrait pas exclure d'emblée le secteur secondaire.

Enfin, ce projet va avoir un impact important pour l'environnement des Lillois (nous l'avons vu dans le petit film), particulièrement dans la traversée de la Métropole. A ce niveau, il doit être traité d'une manière exemplaire. La nécessaire rapidité dans la réalisation ne peut servir d'alibi. Les Elus, les associations, la population, doivent être consultés dans des formes qui les fassent réellement participer.

Il nous faut veiller à la qualité de la vie, au respect et à l'amélioration de l'environnement que les difficultés économiques tendent, à tort, à faire passer au second plan.

Souligner ces problèmes, ce n'est pas atténuer notre satisfaction, c'est contribuer à informer les Lillois pour que la mobilisation de tous concoure à faire en sorte que le T.G.V. à Lille soit une réussite pour l'avenir.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur SYLARD.

La parole est à Monsieur DESCAMPS.

M. DESCAMPS - M. le Maire, ces jours derniers, nous avons été admiratifs - le mot n'est pas trop fort - devant votre capacité à récupérer à votre profit cette affaire du T.G.V. . Permettez-moi d'apporter quelques commentaires à votre exposé de tout à l'heure.

Premièrement, si le T.G.V. Nord va être réalisé en 1993, c'est parce que le Gouvernement l'a décidé. On aurait pu espérer qu'il se fasse avant le T.G.V. Atlantique, mais, à ce moment là, nous n'étions pas aux affaires ..

Deuxièmement, si le T.G.V. Nord passe par LILLE, c'est parce que le Gouvernement l'a décidé. Il est vrai que l'unanimité s'était faite à LILLE et dans le Nord (peut être pas ailleurs) autour de ce tracé. Je voudrais préciser que l'intervention d'Elus de la Majorité dans le Nord n'a peut-être pas été négligeable non plus.

Troisièmement, si le Premier Ministre a donné publiquement son appui au passage dans LILLE, c'est d'abord grâce à quelques interventions d'Elus de la Majorité, Députés, Sénateurs, et, pourquoi pas aussi, modestement membres du Gouvernement.

Je voudrais qu'on sache que vos conversations privées n'ont, ni plus, ni moins, que d'autres, été déterminantes.

Quatrièmement, si M. CHIRAC a assoupli sa position sur le problème du surcoût, c'est probablement aussi pour les mêmes raisons, vous nous l'accorderez.

Il nous reste maintenant, tous ensemble, à oeuvrer pour que cette solidarité nationale, que nous appelons de nos vœux s'exprime au maximum dans cette affaire.

Vous conviendrez que si tout se passe bien jusqu'à présent, c'est tout autant grâce à nous qu'à vous, et je me félicite de ce consensus.

Mais maintenant, nous vous attendons, parce que c'est vous qui disposez des moyens d'étude, c'est vous qui disposez du foncier, des moyens politiques avec la Communauté Urbaine, la Région, le Département (dirigés, comme on l'a fait remarquer, par vos amis ?.. même s'il vous faut souffrir de temps en temps avec eux !). C'est vous qui avez tout cela pour concevoir et faire aboutir un projet sérieux d'aménagement de cette Gare T.G.V. et surtout de LILLE autour de cette Gare T.G.V.

C'est d'ailleurs ce que vous a dit le Premier Ministre, le Gouvernement et la S.N.C.F. se réservant d'apprécier la qualité et l'intérêt du projet qui justifieraient la participation du contribuable national à sa réalisation.

Nous attendons donc de vous voir à l'oeuvre car c'est maintenant à vous de jouer.

Pour notre part, nous soutiendrons tout plan d'aménagement métropolitain, ambitieux et sérieux, qui soit le moins coûteux possible pour nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle nous approuvons sans réserve cette délibération que vous nous proposez.

Vous avez eu raison de dire qu'en Mars 1989, ce projet T.G.V. sera le nôtre, quel que soit par ailleurs notre combat sur d'autres plans. Je ne crois pas que ce soit un sujet sur lequel il puisse y avoir une quelconque récupération politique.

Vous avez évoqué le problème de la Communauté Urbaine et de la Ville de Lille. J'ai quelque difficultés à sentir les nuances entre «autorité et compétence», mais je crois que le problème qui se pose est celui de l'expression du souci de certains responsables de la Métropole (je pourrais presque dire de tous les responsables) de voir bien prises en compte, dans ce problème du T.G.V., les préoccupations coordonnées de l'ensemble des Communes qui forment la Métropole.

Il est vrai qu'on peut se poser la question de savoir si la Communauté Urbaine est encore, selon les textes actuels, adaptée à notre époque. Le câble avait déjà été un exemple d'une incertitude sur les compétences de la Communauté par rapport aux Villes. J'étais de ceux qui souhaitaient que le câble et, d'une façon générale, tous les problèmes de communication routière, ferroviaire ou par les ondes ou le câble, soient de la compétence communautaire. De la même façon, on peut se poser la question au plan du sport (je pense au L.O.S.C.), de la culture (on a vu les problèmes que posaient l'Opéra et toute une série de grands équipements).... Tous ces domaines, qui ne sont pas de la compétence de la Communauté, ont posé problème. Cela veut dire qu'il y a peut-être une réflexion à mener (et je vous rejoins tout à fait sur ce plan) pour moderniser le concept de Communauté Urbaine et faire en sorte, comme le disait M. CATESSON, qu'elle soit véritablement le lieu d'un dialogue cohérent entre les différentes Communes.

Pour ma part, je vous rejoins sur votre souci d'avoir un dialogue constructif avec le Président de la Communauté Urbaine. S'il y avait problème, je crois qu'effectivement nous aurions à réfléchir ensemble sur les raisons de ces blocages et surtout sur les moyens de les faire sauter.

Je vous remercie, M. Le Maire.

Monsieur Le Maire - Merci, Monsieur DESCAMPS.

La parole est à Monsieur VIRON.

M. VIRON - M. Le Maire, mes chers Collègues, quelques réflexions sur ce problème du T.G.V.

Nous sommes heureux de constater que le problème de financement, sur lequel nous nous étions prononcés, en ce qui concerne notre Groupe, au cours de deux Conseils Municipaux précédents est un problème qui avance puisque nous réaffirmons notre hostilité d'une façon assez précise, au principe de surcoût qui nous est demandé.

J'ai entendu avec plaisir M. CATESSON faire la même déclaration.

On peut, en effet, dire que c'est une question qui semble avancer puisque, les der-

nières propositions qui ont été faites sur ce problème, se situaient aux environs de 800 millions, avec une répartition de 75 % pour les Collectivités Locales et de 25 % pour l'Etat. Il semble que ces notions soient maintenant remises en cause, ce qui est une bonne chose.

Il y avait, en fait, deux problèmes à résoudre par rapport au T.G.V.

D'abord, il s'agissait d'obtenir la certitude d'avoir cette relation T.G.V., ce qui est devenu possible après la décision prise concernant le percement du tunnel sous la Manche. En effet, sans cela, le Gouvernement n'aurait pas pris de décision pour le T.G.V..

Le deuxième problème était celui de l'arrêt du T.G.V. à Lille. Or, M. DESCAMPS, la décision ne date pas d'aujourd'hui puisque dès 1974, la première réunion du Conseil Régional a été organisée sur le tracé du T.G.V. et celui qui a été retenu était celui qui comportait l'arrêt à Lille. C'est ainsi que, dès cette époque, les terrains ont été réservés au P.O.S., ce qui a pratiquement mis le Gouvernement dans l'obligation de retenir ce tracé. En effet, les autres tracés, que ce soit par Fretin, Lesquin ou Pérenchies, posaient d'autres problèmes de réservation et d'achat de terrains.

D'ailleurs, il faut être logique en la matière : je vois mal le Gouvernement défendre la création d'une relation internationale T.G.V. (puisque c'est ainsi qu'il faut la concevoir) qui sera la seule dans notre pays, et la faire arrêter hors de Lille pour admirer les champs de betteraves de Fretin, de Lesquin ou de Pérenchies....! Bien que je n'aie rien contre ces localités !

Je crois donc que la décision qui a été prise s'inscrit dans une logique économique, de transport, de relation internationale. Je ne pense pas qu'il pouvait en être autrement. C'est en tout cas l'analyse que notre groupe avait toujours faite en la matière.

Le Gouvernement s'est manifestement rendu à cette évidence puisque, venant ici, le Premier Ministre a constaté qu'effectivement la meilleure solution était de le faire arrêter à Lille.

Quant au problème du surcoût, à partir du moment où ce T.G.V. devient une relation internationale, je ne pense pas qu'il soit possible de faire en sorte que Lille et les Lillois paient à eux seuls la Gare Internationale du T.G.V. !

Vous venez de citer le problème de l'Opéra qui ne devrait pas être seulement l'affaire des Lillois, ainsi que d'autres équipements, ce qui est, en fait, un héritage du passé, mais maintenant qu'on va créer quelque chose de nouveau, on voit évidemment que cette gare ne peut pas être l'affaire des seuls Lillois et surtout ; que son paiement ne peut pas être assuré par les seuls Lillois !

Maintenant, c'est le Gouvernement lui-même qui indique «l'extension des T.G.V. est un problème d'aménagement du territoire»

Je crois ne pas me tromper, et d'ailleurs la presse en a rendu compte : on a parlé non seulement du T.G.V. de Lille mais également d'autres relations T.G.V., le problème étant maintenant d'irriguer le pays à partir de l'exploitation de T.G.V.

Je pense donc qu'il faut placer ce problème dans le cadre de l'aménagement du territoire et dans le cadre de l'aménagement de la région Nord - Pas de Calais.

Il est vrai qu'à partir du moment où cette relation existe, elle doit servir à irriguer le Nord - Pas de Calais et, par conséquent, il s'agit de revoir d'une façon globale le Schéma de Transport de la Région Nord - Pas de Calais à partir de la présence du T.G.V.

Les problèmes qui se posent maintenant sont de deux ordres :

- le premier, faire en sorte que nous soyons associés de très près aux discussions avec la Région car, au niveau de la traversée de la région et de son irrigation à partir des T.G.V., je pense que la Région Nord - Pas de Calais a une première responsabilité.

- le deuxième, c'est l'emplacement de la Gare Internationale des T.G.V. Effectivement, on ne peut pas comparer Lille et Paris car on peut dire que la Ville de Paris est quand même assez bien desservie au niveau des transports et on sait comment se traitent les questions notamment du métro dans la région parisienne...

Mais en ce qui concerne cette ligne, je pense que nous devons continuer à démontrer que Lille et les Lillois n'ont pas à payer un surcoût pour la création d'une gare internationale.

Par conséquent, nous devons participer à toutes les négociations pour défendre ce point de vue. Il semblerait que l'ardoise soit diminuée de moitié, passant de 800 millions à 400 millions, ce dont je doute. Nous devons poursuivre fermement la discussion, d'autant plus que (je le rappelle parce que c'est une réalité) LYON et BORDEAUX n'ont rien payé. On parle maintenant d'une nouvelle gare T.G.V. à NANTES et je ne crois pas qu'elle sera payée par la Ville de NANTES.

On a parlé, et c'est maintenant une réalité, de passer sous le vignoble de l'Anjou : je ne pense pas que la Communauté Urbaine ou que les Conseils Généraux de ces différentes régions ont payé le surcoût qui en a résulté.

Il n'y a aucune raison de faire payer une région qui est déjà bien défavorisée par les multiples difficultés économiques qu'elle a rencontrées ces dernières années (je ne veux pas dire les 4 ou 5 dernières années mais les 30 dernières années et, de ce fait, on peut situer la responsabilité !). A l'occasion de la relation internationale par T.G.V. on ne doit pas, une fois de plus, faire payer la population du Nord et les Lillois.

Voilà la position que nous avons toujours eue et toujours défendue. De ce point de vue, je proposerai, si vous en étiez d'accord, M. Le Maire, d'apporter quelques modifications à la libération qui nous est présentée.

Monsieur Le Maire – Voulez-vous les proposer puisque nous arrivons aux termes de notre discussion ?

M. VIRON – Je suggérerais de mettre, à la page 2, après «il est proposé au Conseil Municipal» :

- 1) de prendre acte des déclarations du Premier Ministre,
- 2) de réaffirmer avec force notre hostilité au principe d'un surcoût de passage dans Lille,
- 3) de participer à la Commission d'experts et aux négociations avec l'Etat, la Région, la S.N.C.F.,
- 4) de décider la création d'un Centre International d'Affaires et d'Activités Economiques sur les terrains, etc...

Le reste me convient très bien.

Monsieur Le Maire – Qu'avez-vous modifié exactement ?

M. VIRON – En 1°), nous prenons acte et nous supprimons «néanmoins».

Monsieur Le Maire – Nous allons regarder cela de près.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

Monsieur VIRON, je vous remercie de votre intervention. Vous avez répondu pour moi à Monsieur DESCAMPS quant à la paternité de ce T.G.V.. Je ne vais pas en dire plus. Une recherche de paternité, c'est difficile ! En 1993, on le saura peut-être ! On aura peut-être des moyens scientifiques de le savoir et de pouvoir être affirmatif ou négatif !

Je crois que tout le monde y a participé. Vous pouvez difficilement dire que je n'y suis pour rien.

M. DESCAMPS – Je n'ai pas dit cela !

Monsieur le Maire – Et moi, je ne dis pas que le Premier Ministre n'y est pour rien non plus !

M. DESCAMPS – Nous en prenons acte .

Monsieur le Maire – Quant à la question de savoir pourquoi Pierre MAUROY n'a pas fait le T.G.V. Nord, je voudrais que vous acceptiez l'idée qu'il aurait été irréaliste, surréaliste pour le Gouvernement de le faire tant que la négociation sur le tunnel n'était pas terminée.

Un Gouvernement conséquent se devait de faire le T.G.V. – Ouest et Sud Ouest et réaliser ensuite le T.G.V. Nord au moment propice, c'est à dire après l'accord sur le tunnel.

Tout cela me paraît être tellement de bon sens que tout le reste n'est que polémique inutile.

Nous en revenons à notre rédaction. La discussion est terminée. Je suis saisi d'un amendement de Monsieur VIRON, expert en transports !

M. VIRON - Ce n'est pas à ce titre que je suis intervenu.

Monsieur le Maire - Très bien.

Monsieur VIRON me propose donc :

"1°) de prendre acte des déclarations du Premier Ministre» .

Effectivement, la visite de Monsieur CHIRAC est importante et a apporté un certain nombre de clarifications. Par conséquent, j'accepte pleinement cet amendement.

"2°) de réaffirmer avec force notre hostilité au principe d'un surcoût du passage dans Lille» (c'est dans le texte initial).

Ensuite, si on met au 1°) de prendre acte..., il est inutile de mettre «néanmoins..» qui se trouve au 3ème paragraphe.

"3°) de participer à la Commission d'experts et d'engager les négociations avec l'Etat, la Région et la S.N.C.F.» . (c'est l'essentiel).

"4°) de décider la création d'un Centre International d'Affaires et d'Activités Economiques sur les terrains»

Que voulez-vous me dire, Monsieur DESCAMPS, il n'y a pas de piège dans cela.

M. VIRON - Non il n'y a pas de piège.

Monsieur le Maire - Pour le Conseil Municipal qui nous écoute, je voudrais dire que je ne vois pas de piège là-dedans, mais je suis très naïf Je plaisante un peu mais je suis tout à fait d'accord avec cet amendement, je le trouve même mieux car pour nous, c'est préférable de dire «activités économiques».

On indique donc «Centre International d'Affaires et d'Activités Economiques» ; c'est quelque peu redondant mais cela ne fait rien, nous ne faisons pas des chefs d'oeuvre et nous ne sommes pas primés par l'Académie Française !

Le reste du texte de la délibération est sans changement.

Il n'y a pas d'autre amendement ?

Je ne sais si cette décision deviendra historique, en tous cas, elle est importante.

J'aimerais que vous lisiez la suite attentivement afin que vous sachiez bien ce pourquoi vous me mandatez car vous prenez des risques tout de même.

M. DESCAMPS - C'est bien ce que je disais !

(Rires)

Monsieur le Maire - "Mandater le Maire pour mener à bien les négociations avec l'Etat et les autres partenaires selon les principes exprimés plus haut, d'accepter la création d'une société d'études (composée des banques qui sont indiquées), qui aura pour mission d'établir à ses frais le dossier de consultation internationale d'architectes urbanistes et de proposer au Conseil Municipal un avant-projet et un schéma général d'aménagement".

Monsieur DEREUX, vous avez la parole.

M. DEREUX - A propos de cette mission d'études, je ne vois nulle part apparaître l'évaluation des besoins pour les entreprises qui viendraient s'installer.

Monsieur le Maire - C'est eux qui vont le faire. C'est justement cela l'avant-projet.

M. DEREUX - Cela n'apparaît pas du tout dans la mission telle qu'elle est présentée.

Monsieur le Maire - Ils vont nous le proposer, on aura une discussion et ensuite on acceptera le projet. Cela va de soi. Je ne vais pas demander combien il faut de mètres carrés de ceci ou combien de mètres carrés de cela.... Très honnêtement, c'est à eux à faire ce travail.

Ce n'est pas en Conseil Municipal qu'on peut le faire.

M. DEREUX - J'entends bien, mais la description de la mission pourrait être beaucoup plus précise.

Monsieur le Maire - L'aménagement, c'est cela ! "L'aménagement" consiste à déterminer le nombre de bureaux nécessaires, l'habitat, le type des activités économiques, les groupes sociaux etc..

Ayant lu et relu cette délibération, je demande à ceux qui sont d'accord pour l'adopter de le manifester en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je m'en félicite et je vous en remercie très vivement.

Nous poursuivons le cours de notre Conseil Municipal. Tout d'abord, je précise à l'intention des Lillois et des Lilloises que nous avons un certain nombre de dossier d'ordre administratif que je ne vais pas détailler mais simplement citer en vue de leur adoption.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER
Maire délégué

- 87/444 - Reconstruction de l'école Dombrowski - Marché d'ingénierie.
- 87/445 - Association de Boxe Française Quinquinoise - Subvention exceptionnelle.
- 87/446 - Cercle Apollon Hellemmois - Subvention exceptionnelle.
- 87/447 - Office Communal Inter-Age - Subvention.
- 87/448 - Amélioration des entrées des bâtiments collectifs de la Résidence de l'Epine - subvention à la S.A. d'H.L.M. des Régions du Nord.
- 87/449 - Cercle Symphonique - Subvention exceptionnelle.
- 87/450 - Relèvement des tarifs - Prêts de salles.
- 87/451 - Relèvement des tarifs du cimetière.

Adoptés.

Chemise n° 4

Personnel - Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur KEIGNAERT
Conseiller Municipal délégué

- 87/453 - Conservatoire National de Région de Lille - Animation diffusion - Définition de poste.
- 87/454 - Conservatoire National de Région - Nomination de conseillers pédagogiques.
- 87/455 - Personnel Municipal - Remboursement des droits d'inscription aux agents suivant des cours dans le cadre de l'éducation permanente.
- 87/456 - Services Municipaux - Personnel - Responsable en organisation informatique - Rénumération.

Adoptés.

Chemise n° 6

Animation - Sports - Loisirs

Rapporteur : Monsieur BERTRAND
Adjoint au Maire

Animation

87/472 - Fêtes de fin d'année 1987 - Illuminations - Installation de manèges.

87/473 - Suivi des Assises de la Jeunesse - Attribution de subventions.

Adoptés.

Chemise n° 7

Réglementation - Prévention - Sécurité

Rapporteur Monsieur BERTRAND
Adjoint au Maire

Prévention

87/474 - Contrat d'action de prévention pour la Ville de Lille au titre de l'année 1988 - Adoption.

Adopté.

Chemise n° 8

Education Culture

Rapporteur : Madame BOUCHEZ
Adjoint au Maire

Culture

87/475 - Bibliothèque Municipale - Règlement intérieur et horaire d'ouverture pour la future section Adultes de l'annexe de Wazemmes.

87/476 - Bibliothèque Municipale - Prêts de livres, disques, cassettes - Pénalités pour pertes, détérioration ou retour en retard.

87/477 - Théâtres Municipaux - Modalités de fonctionnement.

Adoptés.

Chemise n° 9

Education - Culture

Rapporteur : Monsieur le Maire
en l'absence de Madame BUFFIN,
Conseiller Municipal délégué

Culture - Beaux-Arts

87/478 - Association "Pour la Préfiguration d'une Ecole Supérieure d'Art" - Adhésion de la Ville - Désignation de son représentant.

87/479 - Eglise Saint-André - Restauration de deux tableaux - Financement.

87/480 - Don de Madame Esther ROGEAU - Acceptation provisoire.

87/481 - Association pour la Promotion du Montage - Proposition d'exposition - Subvention.

87/482 - Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'un dessin.

87/483 - Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'un tableau du 17ème siècle - Participation financière d'un Mécène.

87/484 - Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'un tableau du 17ème siècle.

Adoptés.

Chemise n° 12

Action Sociale

Rapporteur : Monsieur MOLLET
Conseiller Municipal Délégué

Personnes âgées

87/496 - Maintien à domicile des personnes âgées - Travaux de réfection et de réparation - Subvention.

Adopté.

Chemise n° 13

Action Sociale

Rapporteur : Monsieur ROMAN
Adjoint au Maire

87/497 - Aides aux personnes en situation de pauvreté et de précarité durant l'hiver 1987/1988.

87498 - Travailleurs privés d'emploi - Participation aux frais de séjour d'enfants en colonie de vacances 1987.

87/499 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.

87/500 – Subventions aux organismes à caractère social – Section Action Sociale – Projet d'activité pour les vacances des enfants de moins de 12 ans – Répartition des crédits.

Adoptés.

Chemise n° 14

Action Sociale

Rapporteur : Madame MOREL
Adjoint au Maire

Pouponnière et Crèches – Droits des femmes

87/501 – Subvention destinée au Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise, porte de Paris.

87/502 – Subvention complémentaire destinée à l'association «les lionceaux» située n° 213 bis, rue du Faubourg de Roubaix.

Adoptés.

Chemise n° 15

Action Sociale

Rapporteur : Monsieur VIDAL
Conseiller Municipal délégué

Immigrés

87/503 – Subventions aux organismes à caractère social – Section Immigrés – Répartition des crédits.

Adopté.

Chemise n° 20

Ateliers Municipaux

Rapporteur : Monsieur THIEFFRY
Adjoint au Maire

87/528 – Eclairage Public – Fourniture d'énergie par nos propres moyens à partir d'un réseau moyenne tension – Installations nouvelles (génie électrique) et modification des installations existantes – Marché sur appel d'offres restreint – Dossier d'exécution.

**87/529 - Eclairage Public - Travaux de réparation et installations nouvelles -
Marché sur appel d'offres restreint en quatre lots - Dossier d'exécution.**

Adoptés.

Chemise n° 21

Espaces Publics - Parcs et Jardins

Rapporteur : Monsieur VIRON
Adjoint au Maire

**87/530 - Aménagement d'un parcours de santé dans le secteur des H.L.M.
Balzac et Europe - Demande de subventions.**

**87/531 - Liaisons Piétonnières et aménagements divers dans le secteur Vais-
seau le Vengeur Bourget et Wagner - Demande de subventions.**

87/532 - Rénovation du square de l'Arbonnoise - Dossier d'exécution.

**87/533 - Opération de revitalisation du quartier de Belfort - Aménagement
d'aires de jeux, de bornes et corbeilles à papiers - Demande de subventions.**

Adoptés.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'opposition sur ces dossiers ? Ils sont donc adoptés à l'unanimité. Ce sont des dossiers administratifs qui ne sont pas négligeables, loin de là, ils ont été examinés en Commissions et tout le monde est d'accord.

Il nous reste maintenant les chemises n° 3 et 5 et quelques autres mais je pense qu'il serait plus raisonnable de commencer par le dossier de Monsieur VAILLANT relatif au budget.

Monsieur VAILLANT, vous avez la parole.

Chemise n° 5

Finances et Achats

Rapporteur : Monsieur VAILLANT
Premier Adjoint au Maire

Finances

**87/457 - Budget primitif de 1988 - Section d'investissement - Programmes
d'équipements.**

M. le Maire, c'est en votre nom et en vertu de la délégation que vous avez bien voulu me confier que j'ai l'honneur de présenter au Conseil Municipal et à nos collègues les programmes d'équipement du Budget Primitif pour 1988.

Mes chers collègues, vous le savez, ce vote anticipé des programmes d'investissement constitue une originalité de notre procédure budgétaire, son principal intérêt étant l'optimisation du taux de réalisation de la section d'investissement du budget.

La proposition qui vous est faite témoigne de la fidélité de notre équipe municipale face aux principaux engagements qui nous lient à la population Lilloise et Hellemmoise.

Fidélité tout d'abord vis-à-vis du Nouveau Contrat pour Lille. En effet, à partir du dernier pointage que nous avons effectué, 93 des propositions que nous avons faites étaient réalisées, 70 étaient en cours de réalisation, soit 163 sur nos 187 propositions, c'est-à-dire près de 90%.

Avec ce budget d'investissement 1988, nous parachevons l'exécution de ce contrat passé avec nos concitoyens. Je peux même préciser que les objectifs initiaux seront très probablement dépassés.

Fidélité également vis-à-vis du second P.P.I. arrêté lors du Conseil Municipal du 16 Octobre dernier. Je vous en rappelle les principales données :

- 493 millions de francs de programmes d'équipement, financés sur 4 ans, notamment par un programme d'emprunt de 300 millions de francs, soit une capacité d'emprunt moyenne par an de 75 millions.

En ce sens, le budget d'investissement 1988 est conforme à nos engagements puisque le montant global des emprunts à réaliser que nous vous proposons s'élève à 73 millions.

Fidélité encore avec notre volonté de développer la décentralisation vers les 10 quartiers de Lille. En effet, certains des programmes globaux qui seront repris au budget 1988 feront l'objet, après le vote de ce soir, d'une procédure de décentralisation en concertation avec les différents Conseils de Quartiers.

Fidélité enfin par rapport aux engagements pris en direction de la Commune Associée d'HELLEMMES qui bénéficie cette année, pour le financement de ses équipements locaux d'une dotation d'investissement de 8 millions de francs dont 1,5 million de dotation exceptionnelle.

Ceci étant exposé, le montant global des programmes d'équipement qu'il vous est proposé de retenir au titre de l'exercice 1988 s'élève exactement à 104 071 900 F qui se décomposent comme suit :

. les opérations de maintenance	30 481 000 F
. les programmes en cours	49 556 900 F
. les opérations nouvelles	16 034 000 F
. les équipements de la Commune Associée d'HELLEMMES	8 000 000 F

Vous noterez qu'une fois encore, fidèles à nos engagements, nous poursuivons l'effort de maintenance du patrimoine communal, 30% des dotations, avec une attention toute particulière en faveur des équipements scolaires.

Les différents programmes d'équipement présentés dans les documents qui vous ont été remis peuvent être classés en plusieurs catégories :

- les opérations ou équipements généraux,
- les opérations ou équipements globalisés dont les crédits demeurent centralisés mais qui sont utilisés sur l'ensemble du territoire lillois et hellemmois,
- les équipements d'intérêt local ou équipements de proximité.

Dans un premier temps, nous étudierons les crédits concernant les investissements strictement lillois, si je puis dire, avant de nous intéresser à ce qui va être entrepris pour ce qui concerne HELLEMMES.

Au niveau lillois, la ventilation des dotations par secteurs d'activités se présente comme suit :

. nous consacrons 17 240 000 F au titre du chapitre 900, Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs. Les principales dépenses sont :

- l'informatisation des services municipaux pour 6,5 M.F.
- le renouvellement des véhicules du parc automobile : 2 M.F.
- les travaux de modernisation et d'amélioration des Mairies de Quartiers 2 M.F.

. au titre de la voirie et des espaces publics, le montant global de la dotation s'élève à 11,5 M.F.

En ce domaine, nous poursuivons notamment notre effort d'équipement au niveau de la propreté. Le service du nettoyage bénéficie ainsi d'une enveloppe de 1 M.F. pour le renouvellement de son matériel.

Un effort est également réalisé au niveau de la sécurité (un peu plus de 4 M.F. sont ainsi affectés à l'amélioration de l'éclairage public) et au niveau de l'environnement par l'aménagement d'espaces verts pour 1,5 M.F.

Mais notre proposition privilégie principalement les équipements scolaires, sportifs et culturels qui bénéficient d'une dotation globale de 37 411 000 F.

Les opérations les plus significatives sont constituées par :

- . la construction de la salle de sports de la Z.A.C de Fives : 2 M.F.
- . les travaux de modernisation, de grosses réparations, d'agrandissements réalisés dans les bâtiments scolaires : 7,4 MF pour Lille.

Auxquels il faut ajouter 1 M.F. pour les travaux réalisés dans les restaurants scolaires.

. dans le secteur culturel :

- nous poursuivons les travaux de construction du théâtre Salengro : 14 M.F.
- nous achevons l'équipement du Conservatoire National de Région : 1,5 M.F.
- et nous engageons la transformation de la partie du Palais des Beaux-Arts destinée à accueillir les Plans Reliefs pour 2 MF .

En ce qui concerne l'équipement sanitaire et social, nous consacrons près de 3 millions de francs, principalement en travaux de maintenance mais aussi afin de poursuivre l'aménagement d'équipements de quartiers :

. Maison de Quartier du Vieux Lille :	100 000 F
. Maison de Quartier du Faubourg de Béthune :	200 000 F
. Centre Social de Wazemmes :	200 000 F

En matière d'urbanisme et d'habitation : 9 550 000 F. Notre effort se porte principalement encore sur les projets de quartiers avec :

- . 200 000 F consacrés aux études d'architecte de quartier
- . et 7 500 000 F aux projets d'aménagements.

Enfin, la Municipalité vous propose de poursuivre des programmes engagés depuis plusieurs exercices. Je les rappelle rapidement :

- . l'installation d'un réseau câblé de vidéocommunication,
- . la protection électronique des bâtiments communaux,
- . l'aménagement de la Maison Régionale X 2000,
- . l'aménagement de la nouvelle Bourse du Travail,
- . les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux,
- . l'implantation de sculptures et de peintures dans la ville,
- . l'implantation de fontaines dans la Ville,
- . ou encore l'aide à l'Office d'H.L.M. pour la réhabilitation de ses logements,

autant de programmes qui témoignent de la priorité que nous souhaitons accorder à la modernité et au mieux vivre en Ville.

Pour ce qui concerne HELLEMES, nous proposons de doter la Commune Associée d'un crédit global de 8 millions pour le financement de ses seuls équipements locaux. Cette dotation devrait permettre notamment la réalisation des investissements directs suivants :

. les travaux de rénovation de l'ancienne Ecole FENELON :	430 000 F
. la poursuite du programme de travaux d'assainissement dans les courées :	176 000 F
. l'aménagement du square Chanzy :	165 000 F
. les travaux de modernisation dans les écoles :	628 000 F
. la reconstruction de l'Ecole Dombrowski :	1 500 000 F

. divers travaux au Complexe Arthur Cornette :	593 000 F
. des travaux d'aménagement au Centre Aéré Gustave Engrand :	400 000 F
. des travaux d'aménagement à la salle Léo Lagrange :	125 000 F
. des travaux d'aménagement à la Crèche l'Amicloterie :	170 000 F
. l'implantation d'une locomotive à vapeur, symbole, s'il en est un, de l'histoire d'HELLEMES :	200 000 F

Enfin, une première tranche de 1 500 000 F sur la dotation exceptionnelle de 10 millions inscrite au deuxième P.P.I.

Nous vous proposons de financer ces différentes opérations lilloises et hellemmoises d'un coût global de 104 971 900 F par les ressources suivantes :

- emprunts	73 030 900 F
- subventions	13 330 000 F
- Fonds de Compensation de la T.V.A. (partie)	5 000 000 F
- produit de ventes immobilières	10 000 000 F
- Dotation Globale d'Equipement	2 500 000 F
- recettes affectées	211 000 F

Voilà, M. le Maire, mes chers collègues, retracés un peu rapidement (excusez-moi de cette cascade de chiffres) les principales caractéristiques et les principaux programmes du budget d'investissement 1988.

En votant ces programmes d'équipement, mes chers collègues, vous marquerez votre attachement à l'idée d'un développement harmonieux de notre cité, dans le strict respect des engagements souscrits auprès de la population lilloise et hellemmoise.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Se sont inscrits dans la discussion :

Monsieur le Recteur DEBEYRE, Monsieur DESCAMPS, Monsieur ETCHEBARNE.

Y-a-t-il d'autres demandes ?

Monsieur VIRON.

Je donne donc la parole à Monsieur le Recteur DEBEYRE.

M. DEBEYRE - M. le Maire, mes chers collègues, en ma qualité d'Adjoint délégué à la décentralisation, je désirerais assortir mon vote du budget 1988 - section d'investissement - de deux souhaits :

Premier souhait : que dans les semaines à venir, une réponse soit apportée à trois problèmes qui restent à résoudre :

- 1°) déterminer l'importance des crédits qui seront ventilés par quartier,
- 2°) désigner l'organisme ou l'autorité chargé d'effectuer cette ventilation,
- 3°) d'après quels critères sera faite cette ventilation ?

Deuxième souhait : que les crédits prévus, à la section investissement, pour les Mairies de Quartier soient suffisants pour qu'enfin il soit possible de présenter favorablement à l'opinion publique française et étrangère cette décentralisation de la ville de Lille, oeuvre considérable, courageuse et unique, dans le droit fil de cette décentralisation nationale qu'avec audace et ténacité vous avez, Monsieur le Maire, réalisée, comme Premier Ministre.

Toujours plein d'optimisme – grâce à votre appui – Monsieur le Maire, je suis persuadé qu'après les efforts méritoires fait par tous : élus et fonctionnaires municipaux (notamment de 1975 à 1983), un jour prochain, le «contenant» (locaux, matériels, moyens de communication etc..) sera digne du «contenu» (valeur des hommes, compétences et dévouement).

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur le Recteur.

J'approuve tout à fait ces questions et je salue tous les Conseillers de Quartiers ici présents. Aujourd'hui, il s'agit du budget d'investissement. Mais je pense que l'examen de l'ensemble du budget donnera l'occasion d'apporter des réponses précises à toutes les questions pertinentes qui viennent d'être posées.

J'attache la plus grande importance au rôle des Conseillers de Quartiers, fidèles au rendez-vous du Conseil Municipal. L'heure est maintenant venue de leur confier une pleine responsabilité.

La parole est à Monsieur DESCAMPS.

M. DESCAMPS – M. le Maire, l'intergroupe va mettre en pratique vos enseignements parce que j'ai lu dans la presse ce matin qu'au cours du dernier Bureau du Parti Socialiste, vous vous étiez opposé à votre première secrétaire à propos de la position de l'Opposition Socialiste dans les Conseils Régionaux. Selon vous et vos amis, le vote ou non d'un budget est un acte politique, un vote négatif manifestant une opposition à l'équipe dirigeante.

Monsieur le Maire – C'est plus subtil que cela !

M. DESCAMPS – Alors, permettez-nous de faire la même chose en votant contre ce budget qui traduit, il faut bien le dire, une politique que nous n'approuvons pas.

Mais vous remarquerez qu'en faisant cela, nous ne mélangeons pas nos voix, nous, à un quelconque parti extrémiste. Dans ce cas d'ailleurs, c'est vous qui êtes allié à l'Extrême-Gauche, en voie de rénovation ou pas, et vous continuerez à gouverner la

ville malgré notre vote.

Monsieur le Maire - C'est de l'amalgame.

M. DESCAMPS - Nous constatons que vous avez regretté qu'en Ile de France vos amis s'abstiennent, et vous avez conseillé à vos amis de Champagne-Ardenne de ne pas voter le budget, quitte à bloquer la situation.

Nous, nous votons contre votre budget sans nous allier à personne, mais nous savons (même si nous le regrettons peut-être) que vous pourrez continuer à gouverner.

Monsieur le Maire - Ceux qui peuvent poser problème sont peut-être au sein de votre majorité. Faites-en le tour et vous verrez que vous n'êtes pas sans problèmes. Ceci est un aparté.

M. DESCAMPS - J'en ai terminé. J'ai dit que nous votions contre. C'est tout.

Monsieur le Maire - Alors vous êtes encore plus systématique que je ne l'avais été.. Ma position était plus subtile !

M. DESCAMPS - La nôtre est plus claire !

Monsieur le Maire - C'est bien, la clarté ! Vous légitimez donc qu'il soit normal, quand c'est un budget de Droite, de voter contre puisque vous dites que vous votez contre parce que vous êtes l'Opposition.

M. DESCAMPS - Je trouve qu'il est normal de voter contre quand on n'est pas d'accord avec la politique qui est menée. Ceci étant, nous ne sommes pas des gens qui bloquons tout. Par contre, vous avez suggéré que, dans certain cas, on bloque tout, quitte à s'allier avec des gens avec lesquels on est pas d'accord.

Monsieur le Maire - Je suis de votre avis, on ne vote pas des budgets si on n'est pas d'accord avec la politique qui est menée.

C'est clair et simple. Point n'est besoin d'élever la voix, c'est la dialectique du débat politique dans le pays. C'est une très bonne chose. Ce n'est pas la peine de semer le trouble autour de choses aussi simples.

Monsieur ETCHEBARNE, vous avez la parole.

M. ETCHEBARNE - M. le Maire, mes chers collègues, les élus Communistes Rénovateurs n'interviendront pas dans les querelles qui peuvent exister au sein de la Direction du Parti Socialiste pas plus que vous n'êtes intervenu dans les querelles qui se passent entre les Rénovateurs et les autres Communistes.

Les Elus Communistes Rénovateurs voteront donc le budget d'investissement. Si le budget de fonctionnement est de loin le plus important en masses, le budget

d'investissement n'en n'est pas moins important pour notre ville. C'est lui qui permet notamment de traduire dans le paysage urbain notre politique municipale.

C'est ainsi que nous notons avec satisfaction l'importance des crédits pour l'éclairage public, les espaces verts, les places, les équipements culturels et l'aménagement des quartiers.

Ce budget s'inscrit dans les objectifs du P.P.I.

Il démontre aussi notre volonté de serrer au plus près la gestion et de maintenir les taux d'imposition au niveau actuel.

Ceci dit, il s'inscrit également dans les conditions que fait le Gouvernement aux Collectivités locales. L'augmentation des sommes que l'Etat verse à celles-ci n'est qu'apparente puisque les transferts de compétences sont et seront plus importants.

D'autre part, le financement des investissements par les emprunts va, semble-t-il être rendu plus difficile par l'évolution de la Caisse d'Aide à l'équipement des Collectivités Locales devenue Crédit Local de France qui entend se brancher de plus en plus sur les circuits financiers. Pourtant, la crise des marchés boursiers a démontré le danger du «tout financier».

La renégociation des emprunts est positive mais elle ne peut régler le problème de fond.

Dans ce contexte difficile, nous devons plus que jamais associer les Conseils de Quartiers aux choix budgétaires, à la fois par souci d'efficacité et par volonté démocratique.

Efficacité et démocratie, deux termes qui fondent le choix des Elus Communistes Rénovateurs.

Monsieur le Maire – Merci, M. ETCHEBARNE.

M. VIRON.

M. VIRON – M. le Maire, je voudrais faire trois remarques sur les propositions de M. VAILLANT.

Nous sommes satisfaits de voir qu'une bonne répartition ait été maintenue entre les problèmes de maintenance, les opérations en cours et les opérations nouvelles :

Une somme de 80 millions pour les travaux de maintenance et les programmes en cours, auxquels viennent sûrement s'ajouter les 8 millions pour la ville d'HELLEMMES, cela donne un total de 88 millions sur le montant global de 104 millions. Je crois que c'est bien de voir ainsi la maintenance et les opérations en cours prendre actuellement le pas sur les opérations nouvelles.

Deuxième remarque, en ce qui concerne la maintenance, nous sommes satisfaits de voir qu'une somme importante soit notamment consacrée à la réhabilitation du patrimoine scolaire. C'était une nécessité que traduisent bien les propositions qui sont faites.

Troisième remarque : nous constatons qu'un crédit est engagé pour poursuivre l'aménagement des H.L.M., c'est-à-dire une aide de 1 million à l'Office H.L.M.. Nous aurions souhaité qu'elle soit plus importante, mais c'est un début et il faut l'enregistrer ainsi. En effet, là, aussi, il y a beaucoup à faire au niveau des entrées des logements H.L.M. Malheureusement, ces dépenses ne peuvent pas être couvertes comme on le souhaiterait par l'Office H.L.M. Il est bien qu'il y ait une aide de la ville dans ce domaine.

Nous apporterons donc notre vote positif à cette présentation du budget.

M. le Maire - Merci, M. VIRON.

M. DEROSIER, vous avez la parole.

M. DEROSIER - M. le Maire, le Maire délégué de la Commune Associée d'HELLEM-MES tient à dire qu'il votera ce budget qui fait apparaître une fois de plus les efforts considérables engagés par la Ville au bénéfice de la Commune Associée.

Comme nous l'avons démontré il y a quelques semaines, ces efforts nous auront permis, en dix années d'association, de multiplier nos possibilités d'investissement et de réaliser des équipements qui n'auraient pas pu l'être, sauf à étaler sur 20 ans, 30 ans, leur financement et donc leur réalisation.

Dans ce budget 1988, je voudrais souligner que sur les 8 millions d'investissements qui seront réalisés dans la Commune Associée d'HELLEMMES, il n'y a pas moins de 5 441 000 F qui seront consacrés aux équipements scolaires. Il est vrai qu'il y a la première tranche de réalisation d'une école mais cette proportion importante consacrée à la formation qui est de la compétence des communes, à savoir les écoles élémentaires et maternelles, montre bien les choix qui sont faits.

Et je regrette que nos Collègues de l'Opposition ne votent pas ce budget. En tout cas, les Hellemmois et les Hellemmoises sauront que M. DESCAMPS et ses amis ne veulent pas que, dans la Commune Associée d'HELLEMMES en particulier, une action soit menée en direction de la formation des jeunes hellemmoises et des jeunes hellemmois.

M. DESCAMPS - C'est vraiment de l'amalgame !

M. le Maire - Merci M. DEROSIER.

La parole est à M. VIDAL.

M. VIDAL - En tant que représentant du P.S.U. nous avons soutenu et participé à l'élaboration du nouveau programme pour LILLE de la Majorité municipale et nous

continuons à le faire.

Les propositions du budget Primitif vont dans ce sens et par conséquent, nous émettrons un vote positif.

M. le Maire - Merci, M. VIDAL.

M. VAILLANT.

M. VAILLANT - J'ajouterai simplement deux mots.

Tout d'abord, pour dire au Recteur DEBEYRE que je suis tout à fait d'accord pour essayer, avec vous et avec nos Collègues, de mettre en place l'organisme qui nous permettra de mieux comprendre et de mieux procéder à la répartition après le vote de ce budget.

J'y ajouterai que je remercie mes Collègues qui vont voter ce budget et je constate que la cohésion de notre Majorité, M. le Maire, est tout à fait parfaite et totale. En fait, les craintes qui avaient été manifestées par certains de nos collègues ne méritaient pas tellement de l'être.

M. DESCAMPS - On verra !

M. VAILLANT - On verra mais, dès à présent, merci.

M. le Maire - Nous passons au vote.

Qui ceux qui sont d'accord pour voter le budget présenté par Monsieur VAILLANT le manifestent en levant la main :

pour : Les membres de la Majorité
contre : Les membres de l'Opposition
abstention : Néant.

Le Conseil Municipal a un budget d'investissement, le budget de fonctionnement sera voté ultérieurement.

Monsieur VAILLANT, je vous félicite et je vous remercie ainsi que Monsieur FLOTIN et l'ensemble de ses collaborateurs. Je salue le Trésorier Principal, et le personnel qui se préoccupe des problèmes financiers. J'associe également tout le personnel municipal car l'investissement concerne aussi les Services Techniques et les Services Administratifs.

Maintenant mes chers Collègues, il est 20 h 20, je vous demande donc d'être très rapides. Nous avons l'intention de ne pas dépasser 20 h 30, nous allons sûrement devoir le faire mais il est vrai que nous avons de gros dossiers.

J'ai une intervention de Monsieur DESCAMPS sur le dossier 87/461.

87/458 - Dotations complémentaires et nouvelles - Décisions modificatives - Exercice 1987.

87/459 - Fédération Française d'Associations de Loisirs , de vacances et de tourisme Région Nord - Congrès National à Lille les 4, 5 et 6 Décembre 1987 - Subvention exceptionnelle.

87/460 - Union Départementale des Associations Familiales du Nord - Assemblée générale nationale à Lille du 12 au 14 Juin 1987 - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

87/461 - Fédération Nationale Léo Lagrange - 16ème Congrès national à Lille du 11 au 13 Décembre 1987 - Subvention exceptionnelle.

M. DESCAMPS - Si vous le permettez, je reprends simplement les extraits de deux journaux régionaux du lendemain de cette manifestation. Le titre de la Voix du Nord était : «Au congrès de la Fédération Léo Lagrange : à boulets rouges contre le Gouvernement».

Dans Nord-Eclair, on pouvait lire : «Chassez le naturel, il revient au galop : M. Pierre MAUROY a fait pour Léo Lagrange un discours de congrès socialiste, critiquant vivement la politique gouvernementale etc...»

Ne voulant pas néanmoins déroger aux traditions d'hospitalité de la Ville de Lille, nous nous proposons simplement de nous abstenir sur ce dossier.

Monsieur le Maire - Je n'étais pas seul à ce congrès national Léo Lagrange. J'ai été invité à la séance du dimanche et, étant Président d'Honneur, j'ai fait un discours qui a d'ailleurs été très apprécié mais qui n'engageait que moi.

A côté de cela, les 1 500 congressistes ont eu de nombreuses activités sur beaucoup d'autres sujets.

Le Président de cette Fédération, Monsieur DEROSIER, peut vous en parler beaucoup mieux que moi.

M. DESCAMPS - Vous étiez le Maire de Lille...

M. DEROSIER - Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole à ce sujet.

Je voudrais dire à M. DESCAMPS qu'il semble finalement contester les titres de la presse. Je lui rappelle que, dans ce pays, la presse est libre et qu'elle peut donc apprécier les événements à sa façon.

M. DESCAMPS - Je ne le conteste pas.

M. DEROSIER - Je sais bien la volonté que vous avez, vous et vos amis politiques, de mettre également la presse sous votre tutelle, mais dans le Nord, elle est encore libre.

M. DESCAMPS - C'est de l'amalgame !

M. DEROSIER - Je suis très heureux qu'elle puisse ainsi rendre compte d'une grande manifestation à laquelle vos collègues (en tout cas la plupart d'entre eux) n'ont pas cru devoir participer puisque le Ministre de la Jeunesse et des Sports qui, historiquement, depuis 35 ans, congrès après congrès, participe directement ou à travers son Directeur de la Jeunesse, aux travaux de ce congrès, n'a pas daigné, cette année, venir y participer, ni lui, ni le Directeur de la Jeunesse !

Par contre, M. SEGUIN, qui est également votre collègue, nous a envoyé un message que nous avons lu aux congressistes et qui a été apprécié, surtout lorsqu'il a dit que ce que nous faisons avec la Fédération Nationale Léo Lagrange allait dans le sens de la politique qu'il défend au Gouvernement. Malheureusement, il doit être le seul à la défendre car elle ne se traduit pas exactement dans la réalité.

Je vous remercie néanmoins du courage que vous avez de vous abstenir sur cette subvention. Je remercie surtout la Ville de Lille d'avoir bien voulu nous aider dans cette manifestation.

(M. DESCAMPS demande la parole)

Monsieur le Maire - M. DESCAMPS, je veux bien... mais je vais vous dire aussi que vous n'avez pas lu complètement l'article que vous aviez sous les yeux car il était indiqué que j'étais en grande forme et que j'ai fait un discours dont j'étais le seul à avoir le secret.

(rires)

Allez-y M. DESCAMPS, je vous en prie.

M. DESCAMPS - Je voulais intervenir parce que M. DEROSIER fait de l'interprétation abusive à propos de la presse. Je souhaite qu'il retire ce qu'il a dit. Je n'ai, en aucune façon, mis en cause la liberté de la presse, ce n'est jamais mon cas. M. DEROSIER je souhaite que vous retiriez ce que vous avez dit.

M. DAUBRESSE - Monsieur DEROSIER n'est pas homme à se dédire.

Monsieur le Maire - Ne vous chamaillez pas ! Je confirme que j'ai «tiré à boulets rouges» contre le Gouvernement !

M. DESCAMPS - C'est bien pour cela que je l'ai dit !

M. DEROSIER, voulez-vous bien retirer le fait que j'ai pu, en quoi que ce soit, mettre en cause la liberté de la presse.

Monsieur le Maire - Personne n'est mis en cause ici.

M. DESCAMPS - Je prends acte de ce que vous dites, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. VAILLANT.

M. VAILLANT - Je voudrais dire que, y compris pour la Fédération Léo Lagrange, nous avons appliqué notre simple règle de calcul : 2 000 participants - 5 francs par jour - 3 jours : la subvention sera de 30 000 francs comme nous le faisons pour l'ensemble des congressistes qui viennent dans cette Ville de Lille.

M. DESCAMPS - C'est pour cela que nous nous sommes abstenus.

Monsieur le Maire - Et puis, certaines associations reçoivent des membres du Gouvernement et font son panégyrique car c'est leur orientation.

Cette association, effectivement, a une orientation qui n'est pas tout à fait la vôtre. On s'y rend le dimanche matin et on y fait le discours politique du jour.

Le Président de la République nous avait adressé un message et on ne peut pas dire que toutes les organisations en bénéficient...

M. DESCAMPS - Sa femme était présente.

Monsieur le Maire - Mme MITTERRAND était effectivement présente.

Cette association a fait un excellent travail. Ce qui est réalisé contre l'illettrisme et les exclusions mérite le respect. Lorsque les jeunes et les moins jeunes se rassemblent pour travailler bénévolement de cette manière, je pense qu'il est tout naturel de les aider. Et vous, en tant que Ministre, vous devriez honorer ce travail et ce type d'activité. La France a besoin de ces bénévoles et des associations, quelles qu'elles soient et même de celles qui ne pensent pas comme le Gouvernement. Je vous confirme que celle-ci ne pense pas tout à fait comme le Gouvernement.

M. DESCAMPS - A boulets rouges ..!

Monsieur le Maire - C'était une expression. Tout le monde souriait, riait même et c'était plus de l'ironie que de vrais boulets... Mais si vous voulez, c'étaient des boulets.

M. DAUBRESSE - C'était un clin d'oeil.

Monsieur le Maire - Vous voulez m'attirer des ennuis avec tout le monde ici !

Adopté à la majorité.

87/462 – Crédit Social des fonctionnaires – Assises nationales à Lille les 23 et 24 Octobre 1987 – Subvention exceptionnelle.

87/463 – Budgets Primitif et supplémentaire – Transferts de crédits – Exercice 1987.

87/464 – Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord – Construction et aménagement du Centre Culturel – Emprunt de 759 610,67 F – Garantie financière de la Ville.

87/465 – Centre Hospitalier Régional de Lille – Rénégociation de prêts contractés en 1982, 1983, et 1984 – Emprunt 10 736 000 F – Garantie financière partielle de la Ville.

87/466 – Missions et déplacements à l'étranger des Elus et fonctionnaires communaux – Exercice 1987 – Ratification.

Adoptés.

Monsieur le Maire – M. DONNAY veut intervenir sur le rapport 87/468 :

87/468 – Société d'économie mixte sportive du Lille Olympique Sporting Club – Augmentation du capital social – Participation de la Ville.

M. DONNAY – Tout le monde connaît l'importance du football à Lille et dans la région du Nord puisqu'il y a plus de 100.000 licenciés dans le Nord. Nous connaissons également la difficulté de gérer un club professionnel, et nous devons rendre hommage au dévouement des dirigeants du L.O.S.C..

On peut rappeler que la Municipalité accorde une subvention de 3.248.420 F au L.O.S.C., c'est-à-dire 325 millions d'anciens francs et que la Région accorde un montant de 6 millions de francs, c'est-à-dire 600 millions d'anciens francs, plus 1.250 000 F pour le Centre de Formation d'Apprentis c'est-à-dire 125 millions d'anciens francs.

Il est évident qu'il est indispensable d'avoir des comptes clairs et précis et une connaissance parfaite de la gestion et des dépenses. Or, il faut bien dire qu'il règne dans les budgets un certain flou puisque, lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration à laquelle certains d'entre nous ont participé, le Commissaire aux comptes n'a pas approuvé les comptes du L.O.S.C. Une réunion ultérieure sera évidemment nécessaire. Je ne rentre pas dans les détails, mais le fait que le Commissaire aux comptes n'accepte pas les comptes proposés est quand même ennuyeux !

Vu l'importance des sommes engagées, nous demandons que la Ville de Lille exige une rigueur accrue pour cette tenue des comptes et que l'on fournisse à l'ensemble du Conseil Municipal un rapport sur les problèmes du L.O.S.C..

Monsieur le Maire - M. ETCHEBARNE.

M. ETCHEBARNE - Monsieur le Maire, les chiffres cités par M. DONNAY sont indiscutables, mais il faut savoir que la situation du L.O.S.C. est la même que celle des 9/10 des clubs français qui vivent une situation extrêmement difficile du fait d'une surenchère accordée à certains joueurs sur leurs émoluments. Cette surenchère est due en partie à l'introduction dans le football professionnel de certaines grosses fortunes, comme M. Bernard TAPIE à Marseille ou M. LAGARDERE à Matra-Racing. Les exigences des joueurs ont évidemment augmenté.

En plus, certains managers jouent les intermédiaires entre les joueurs et les clubs. Ces gens se font payer au pourcentage, ils poussent à la surenchère et à l'augmentation considérable des exigences des joueurs.

On peut encore ajouter à tout cela un manque de spectateurs dans le football français, et nous voyons pourquoi celui-ci est en crise.

La crise du football français est essentiellement due aux excès du libéralisme. J'espère que celui-ci arrivera à se guérir de ce libéralisme qui est sa maladie principale !

Monsieur le Maire - Nous vivons là une expérience qui est à peu près unique. Nous avons une Société d'Economie Mixte, donc tout est clair, c'est déjà un immense avantage.

Par ailleurs, vous êtes membre du Conseil d'Administration et vous pouvez à ce titre demander toutes les pièces que vous souhaitez.

Enfin, d'après les informations très précises que j'ai, le Commissaire aux comptes n'a pas du tout formulé d'observation et n'a surtout pas fait part d'une quelconque suspicion ; il a simplement fait des remarques techniques, en particulier sur la manière dont avaient été comptabilisées certaines subventions. Il a demandé de tenir compte de ces remarques techniques dans la présentation. Voilà exactement ce qui s'est passé.

M. DONNAY - Et l'évaluation des joueurs !

Monsieur le Maire - Ce n'est pas le Commissaire aux comptes qui peut évaluer les joueurs c'est aux dirigeants et aux responsables de le faire. Je ne sais d'ailleurs pas comment ils procèdent ; je crois que pour le moment il faut tempérer...

M. DONNAY - Je ne critique pas...

Monsieur le Maire - Il faut faire attention, car avec ce que vous dites là, vous pouvez jeter la suspicion...!

M. DESCAMPS - Nous demandons des informations, c'est tout !

Monsieur le Maire – Tout est public ici. Je vous dit qu'il n'y a aucun problème touchant à la moralité ou à d'éventuels déficits. Le Commissaire aux comptes a fait des observations sur l'évaluation des joueurs et surtout des observations techniques sur la manière dont ont été inscrites dans la comptabilité un certain nombre de subventions. C'était très précis.

Si, vous estimez que ce n'est pas suffisant ou si vous le contestez, la prochaine fois, vous aurez le détail de ces problèmes car ils n'ont pas à être contestés ! Monsieur MATRAU, vous qui avez participé à cette réunion, c'est bien cela ?

M. MATRAU – Absolument, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire – M. VAILLANT.

M. VAILLANT – Je voudrais apporter un léger correctif car M. DONNAY a mentionné la subvention de la Région. Or, ce qui est demandé ici pour l'augmentation du capital social concerne, je crois, l'exercice 1985-1986, et la participation de la Région n'était pas encore en place.

Monsieur le Maire – Souhaitons que le L.O.S.C. marque des buts car plus il en marquera, moins on parlera de lui au Conseil Municipal.

Adopté.

M. VAILLANT – Je voudrais signaler le rapport 87/467, Monsieur le Maire.

87/467 – Département des Côtes du Nord du Finistère et du Morbihan – Dégâts causés par l'ouragan dans la nuit du 15 au 16 Octobre 1987 – Aide financière exceptionnelle.

Il s'agit d'un geste de solidarité de la Ville de Lille de 10.000 F. Ce n'est pas excessif, bien sûr, mais je voulais quand-même le mentionner.

Monsieur le Maire – C'est bien que l'on puisse aider les Bretons.

M. PIERENS ?

M. PIERENS – Quel est le destinataire précis ?

Monsieur le Maire – Ce sont les Départements qui ont créé un Comité de Coordination pour résoudre les conséquences de l'ouragan. C'est M. JOSSELIN, Président du Conseil Général des Côtes du Nord, qui a été désigné par ses collègues pour entamer toutes les négociations mais cela concerne les trois Départements bretons, le Finistère, le Morbihan et les Côtes du Nord.

M. PIERENS – Cela pouvait éventuellement être attribué à une commune, comme par exemple la Trinité-sur-mer, ce qui nous aurait fait sourire ... !

Monsieur le Maire - C'est à cause de LE PEN que vous dites cela ... ? Il y en a d'autres qui sont aussi de là-bas, il n'y a pas lieu de les mentionner spécialement.

Au point de vue médiatique, il s'est passé dans le même temps un évènement qui a un peu couvert cette catastrophe mais c'était terrible. J'ai eu l'occasion d'assister à une réunion à Lorient après le passage de cet ouragan, les Français n'ont pas je crois mesuré exactement ce qui s'est abattu sur la Bretagne en une nuit. Qui se souvient de ce qui s'est produit en même temps que l'ouragan et qui a attiré l'attention des médias ?

Mme DEFRANCE - Le Krach de la Bourse.

Monsieur le Maire - Le coup de vent sur la Bourse a accaparé tous les médias, tandis que le vent qui a soufflé sur la Bretagne n'a pas fait l'objet de beaucoup de commentaires :

Adopté.

87/469 - Augmentation du capital de S.E.M. SORELI - Participation de la Ville.

87/470 - Institut Supérieur d'Agriculture - Extension des locaux sis 41, rue du port - Agrandissement de l'I.S.A. et l'I.E.F.S.I. - Emprunt de 2.000.000 de francs - Garantie financière de la Ville.

87/471 - Institut Catholique de Lille - Acquisition d'un terrain destiné à la construction du Centre Hospitalier Saint-Vincent - Emprunt global de 8.150.000 F - Garantie financière de la Ville.

Adoptés.

M. DEREUX veut intervenir sur le rapport 87/535 ;

87/535 - Fédération Mondiale des Villes Jumelées - Investissement en mobilier et matériel au profit de la Maison de Lille à Saint-Louis du Sénégal - Emprunt de 350.000 F - Garantie financière de la Ville.

M. DEREUX - Nous ne pouvons qu'apprécier les efforts qui sont consentis en faveur de Saint-Louis du Sénégal. Ayant moi-même eu l'occasion de vous accompagner lorsque vous étiez Premier Ministre pour l'inauguration de la Maison de Lille, nous suivons toujours avec beaucoup d'attention ce qui s'y fait.

Or, les échos que nous pouvons avoir nous laissent perplexes sur l'utilisation de cet outil (je parle de la Maison) pour la population locale. La tâche n'est pas facile, nous en convenons aisément.

Près de 4 ans après l'inauguration de cette Maison, on décide aujourd'hui de la doter en matériel et en mobilier, et on nous demande de garantir un emprunt qui servira à ces achats.

Sommes-nous sûrs, compte tenu de l'expérience acquise, que cet équipement sera vraiment utilisé ?

Qui va gérer cet équipement ? A qui s'adresse-t-il ? Quel objectifs poursuit-on ?

Le projet qui nous est présenté ne nous offre aucun éclaircissement sur ces points. Je dois d'ailleurs dire que dans le projet qui était présenté en Commission, à l'origine c'était l'Association Partenariat Saint-Louis du Sénégal qui avait en charge l'achat du matériel. Or, aujourd'hui, on nous dit que c'est la Fédération Mondiale des Villes Jumelées qui le prend en charge.

J'avoue ne pas avoir compris ce changement qui ne nous a pas été présenté en Commission.

En conclusion, je dirai que la solidarité ne nous imposant pas de fermer les yeux, vous comprendrez qu'il nous est difficile de donner notre accord et nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

Monsieur le Maire - M. PAUWELS ?

M. PAUWELS - Je vais donc faire un bref rapport sur la Maison de Saint-Louis du Sénégal.

En son temps, la Municipalité a décidé de réaliser une action originale envers les pays en voie de développement. L'intérêt était cet investissement exceptionnel d'une Municipalité envers un pays en voie de développement.

Cet équipement est terminé depuis un an. Quand vous êtes venu, M. DEREUX, les travaux étaient en cours, mais il y a un an, M. MAUROY est venu planter un baobab lors de l'inauguration, à la fin des travaux.

C'est un équipement qui comprend un secteur hébergement et restauration d'une capacité de 40 lits, des salles d'activités socio-éducatives et une salle polyvalente de 350 m².

Je vous apporte ces précisions parce que, comme on en parle beaucoup actuellement, un rappel est intéressant.

En accord avec nos partenaires sénégalais, l'équipement sera réservé à la formation et diverses activités socio-éducatives. Il s'agit maintenant d'assurer l'équipement. Le coût de l'opération envisagée est de 350.000 F sur la base d'un matériel acheté en France, c'est-à-dire du matériel d'occasion, dans des liquidations judiciaires ou de la récupération, parce qu'un devis établi au Sénégal était deux fois et demie supérieur.

La Fédération Mondiale des Villes Jumelées assure la responsabilité de cette opération. Alors, pourquoi ce changement ? Monsieur le Maire a suggéré d'opérer ce changement parce que la Maison de Saint-Louis représente une action originale qui risque de se reproduire dans d'autres pays, et le patronage de la F.M.V.J. présente donc un intérêt pour nous.

Pourquoi la F.M.V.J. ? Justement parce qu'elle a cette compétence et cette audience internationale.

Nous vous demandons de garantir le prêt qui sera contracté par la F.M.V.J., et chaque année celle-ci sollicitera la Municipalité pour transformer le remboursement du prêt en subvention.

L'intérêt de l'opération est d'étaler dans le temps la dépense et de ne pas faire supporter au budget les 350.000 F en 1988.

La Maison sera opérationnelle en 1988. Elle sera remise officiellement à la Ville de Saint-Louis, et celle-ci en confiera la gestion à une Association à but non lucratif qui sera créée. Son Conseil d'Administration sera composé des Municipalités de Lille et de Saint-Louis, la F.M.V.J. le Partenariat Saint-Louis - Lille, des représentants des Collectivités Locales et des divers partenaires concernés.

En accord avec les autorités locales, la Maison dans un premier temps, sera gérée par une double direction : un coopérant chargé de la gestion et de la promotion de la Maison, un Inspecteur Jeunesse et Sports sénégalais chargé de l'animation.

En cours de réalisation, une comptabilité analytique qui permettra de fixer le coût unitaire des services parce que l'objectif est d'arriver à ce que la Maison de Lille soit autonome financièrement, ce qui semble possible en 1990, tout au moins pour les actions de formation.

A quoi servira la Maison de Lille ? D'abord, c'est un équipement qui n'intéresse pas seulement la Ville de Saint-Louis, mais l'ensemble de la Région. Tout repose sur la construction de deux barrages. Le premier à Tiama, à 30 km de Saint-Louis, qui évite à chaque marée à la mer de remonter de 250 km à l'intérieur des terres. Le deuxième, Manentali, à la frontière du Mali, situé à quelques centaines de kilomètres de la mer, qui va constituer une réserve d'eau extrêmement importante pour l'irrigation de la région.

Enfin, la possibilité de faire naviguer les bateaux sur le fleuve qui donne au Mali une ouverture sur l'océan.

Je vous laisse imaginer les répercussions et les bouleversements envisagés dans cette région qui concerne trois pays, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali. Irrigation = culture, stockage, transport, commercialisation. Pour cela, une formation est nécessaire ce sera le rôle de la Maison de Lille.

Nos interlocuteurs sont :

- la Ville de Saint-Louis avec laquelle nous avons en permanence des contacts ;
- l'Association des Maires du Sénégal avec laquelle nous avons des relations privilégiées et fréquentes ;

- le Ministre de l'Intérieur, qui vient d'être nommé et que j'ai rencontré récemment, avec qui j'ai discuté des problèmes de formation du personnel communal ;
- la Formation FORD
- la F.A.O.
- les Volontaires du Progrès
- la Fédération Mondiale des Villes Jumelées ;
- le Partenariat évidemment ;
- l'Association Mondiale de Prospective Sociale, etc.

A cela, il faut ajouter la Région Nord-Pas-de-Calais qui doit prochainement se jumeler avec la région du Fleuve. La Maison de Lille leur servira de base logistique indispensable pour toutes les actions envisagées.

Enfin, et cela n'est pas à dédaigner, les Lillois de passage pourront utiliser la Maison de Lille, et ceux qui ont eu la chance de visiter Saint-Louis savent ce que peut représenter un séjour là-bas.

En terminant, je voudrais, pour vous aider à mieux comprendre, vous donner quelques chiffres.

La Ville de Saint-Louis compte 100.000 habitants. Le budget est de 292.000.000 de CFA, soit 5.800.000 F. Sa dette est actuellement de plus de 6.000.000 F. Le financement de la Maison de Lille qui est sollicité aujourd'hui coûtera aux Lillois 2 F par personne. Si on ajoute le coût de la construction, cela fera 22 F, c'est-à-dire le prix d'un hamburger, d'une frite et d'une bière.

J'espère avoir ainsi répondu aux préoccupations de M. DEREUX, et je souhaiterais qu'il révisé sa position en fonction des éléments que j'ai donnés car il serait important que tout le Conseil Municipal soit associé à cette opération.

Monsieur le Maire - Très bien.

Monsieur DEREUX avait été enthousiasmé par son voyage au Sénégal. Vous avez vu la belle maison que l'on a construite pour 4 millions de francs. Quand je dis «Maison», il s'agit plutôt d'un ensemble de propriétés avec plusieurs maisons. Il n'est pas possible que la Ville de Saint-Louis puisse subvenir seule aux dépenses, vous le savez bien. Même le Partenariat ne le pourrait pas, il faut que l'on soit plusieurs à participer.

La Fédération Mondiale des Villes Jumelées pourra en faire un relais, d'autant plus que le barrage a été construit. De la même façon, lorsque vous vous rendez au Mali, vous allez dans un relais qui est celui de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées. C'est là que les Européens descendent à l'hôtel.

Déjà, l'Ecole Normale de Lille a décidé d'envoyer des élèves-maîtres avec deux classes de petits lillois à Saint-Louis, dans notre Maison. En retour, nous recevrons les Sénégalais au mois de Juin.

Autrement dit, pour vivre, cette maison a besoin de la Ville de Saint-Louis, de la Ville de Lille, du Partenariat, de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées qui peut envoyer du monde de façon permanente. On espère ainsi pouvoir rentabiliser la Maison, et la faire vivre davantage.

Je pense que c'est utile et souhaitable. C'est à cette condition que l'on arrivera à intéresser l'Etat sénégalais et que le Gouvernement du Sénégal mettra à notre disposition des moyens supplémentaires.

Rien ne serait plus désolant que d'avoir une Maison qui ne soit pas active. Je puis vous assurer que toutes les dispositions que nous avons prises vont faire de notre Maison de Saint-Louis du Sénégal un point de repère et, je l'espère, un exemple de coopération, ce qui n'est pas toujours facile à réaliser dans le temps.

M. DAUBRESSE ?

M. DAUBRESSE - Après les précisions données par M. PAUWELS, l'Intergroupe votera ce rapport.

Monsieur le Maire - C'est donc voté à l'unanimité, c'est parfait.

Monsieur PAUWELS, je vous félicite pour avoir renversé de cette manière le vote de nos amis de l'Opposition.

Chemise n° 3

Rapporteur : Monsieur PAUWELS
Conseiller Municipal délégué

VILLES JUMEEES

M. DONNAY, vous aviez des observations à faire sur le rapport 87/452 :

87/452 - Plan de développement à long terme de la coopération entre les villes de Karkhov (URSS) et Lille pour les années 1988 et 1989.

M. DONNAY - J'ai eu beaucoup de plaisir à me retrouver en U.R.S.S. où, malgré la constatation d'un état policier implacable...

Monsieur le Maire - «Policier implacable» ! Vous voulez rire... ! Vous exagérez quand même !

M. DONNAY - C'est vrai, vous le savez aussi bien que moi !

Monsieur le Maire – J'étais avec vous. Nous n'avons pas été suivis par des policiers ! C'est parce que l'on connaît le régime et que l'on a des critiques à formuler, mais honnêtement on ne peut pas dire que nous avons vraiment vu et vécu des expériences de ce genre là !

M. DONNAY – Quand nous avons été voir le refuznik avec mon ami Alexandre PAUWELS, nous étions quand même bien entourés... Ceci étant dit...

Monsieur le Maire – Dites-le ! Chaque fois qu'on se rend à Kharkov, on va voir les refuznik, c'est-à-dire ceux qui sont dans une situation de rejet, ce que nous condamnons bien entendu.

Nous le faisons à chaque fois et on ne nous le refuse pas. La première fois que cela s'est passé, j'étais très content d'avoir une voiture de police pour me piloter dans Kharkov, sinon je n'y serais jamais arrivé. C'est la police qui nous y a conduit.

M. CACHEUX – C'étaient des «guides» ... !

M. DONNAY – De toute façon, ce n'est pas le sujet de mon intervention.

Monsieur le Maire – Cela dit, il ne faut pas faire croire que vous allez là-bas courir des risques...

M. DONNAY – Non !

Ceci étant dit, j'ai acquis un enrichissement très fructueux dans la connaissance du peuple russe et j'ai pu leur dire, puisque nous y sommes restés un certain temps, que je serais très heureux de les recevoir ici à Lille lors du «match retour».

Ils sont restés huit jours, et je n'ai été invité qu'une fois par l'Association France-U.R.S.S. et une fois à la Mairie à un cocktail à 20 H, cocktail qui était suivi d'un dîner où là je n'étais pas invité. Ce n'est pas une invitation que je cherche, mais comme je n'ai pas pu voir les Russes que j'avais rencontrés là-bas plus de cinq minutes, et que la Municipalité ne m'a pas invité aux manifestations de jumelage, je vous fait part de mon étonnement !

Monsieur le Maire – Monsieur PAUWELS, il faudra inviter Monsieur DONNAY plus souvent.

Il faut dire que l'on reçoit tellement de délégations et que nous sommes tous tant surchargés que nous éprouvons des problèmes à tout régler.

Monsieur DONNAY, j'enregistre votre extrême bonne volonté sur ce plan, croyez bien que vous ne manquerez pas d'invitations.

En ce qui concerne le sujet que vous avez abordé, je voudrais vous dire que PARITSKI fait l'objet de toute mon attention et que sa fille me rendra visite entre Noël et Nouvel An en vue de discuter d'un plan qui permettra de sortir son père de la situation

dans laquelle il se trouve. Ceci pour vous dire que nous travaillons en direction de ceux qui se trouvent en difficulté.

Monsieur PAUWELS ?

M. PAUWELS - Je prends acte de ce que M. DONNAY a dit. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais nous avons eu quelques difficultés dans l'organisation et je pense qu'à l'avenir, nous serons très vigilants. Je ne peux vous apporter un témoignage quant aux enrichissements très fructueux de M. DONNAY, puisque j'ai eu l'avantage de dormir pendant huit jours avec lui...

(Rires)

... et nous avons eu des conversations très intéressantes !

Rassurez-vous, il ne s'est rien passé puisque nous sommes restés, chacun, sur nos positions ...

Monsieur le Maire - Heureusement que vous vous arrêtez !

Il est vrai que ces manifestations nous donnent l'occasion de mieux nous connaître. Je suis également allé à Kharkov, je n'ai pas eu le même avantage que M. PAUWELS, mais nous avons néanmoins sympathisé. Ici, tout le monde est fort occupé et ces petits voyages sont donc l'occasion pour le Conseil Municipal de se connaître mieux. Par conséquent, nous devons nous réjouir de ces rencontres. Ce sont les étrangers qui nous permettent de faire plus ample connaissance, c'est donc parfait !

Un mot M. VIRON ?

M. VIRON - J'ai entendu votre déclaration, M. DONNAY, et je tiens à souligner que vous avez certainement eu plus facilement votre visa pour l'Union Soviétique qu'un communiste pour les Etats-Unis !

Monsieur le Maire - On rentre dans des considérations ...

Adopté.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur MATRAU,
Adjoint au Maire

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Sports

M. DONNAY, vous vous êtes inscrit sur le rapport n° 87/486.

87/485 – Projet de modification des statuts de la S.A.E.M.S. du Lille Olympique Sporting Club.

Adoptés

87/486 – Développement du tennis à Lille.

M. DONNAY – Je suis très heureux de voir accepter ce dossier parce que les décisions vont dans le bon sens. En effet, Lille avait beaucoup de retard dans l'organisation du tennis.

Je voudrais simplement faire remarquer deux petites choses :

«Le développement progressif du nombre de courts offerts aux Lillois pour ne pas déséquilibrer la gestion des clubs», cela me paraît un peu bizarre parce que quand on a la possibilité de développer un sport, on ne doit pas le limiter.

Une deuxième observation au sujet des installations du tennis du Mont-de-Terre. Il était très intéressant de créer très rapidement des installations, mais il est encore plus intéressant (et c'est une expérience que j'ai vécue dans le Nord et le Pas-de-Calais) de les faire au centre des quartiers ou des villes car les accès sont plus faciles. Je suis un peu déçu du fait que cela se fasse un peu loin du centre de Fives, mais nous allons quand même dans le bon sens. Nous aurons une ville qui sera, je le crois, une ville de tennis importante.

Monsieur le Maire – Monsieur le Docteur MATRAU, voulez-vous répondre rapidement. Il est 20 H 55, à 21 H, je lève la séance.

M. MATRAU – Auparavant, j'avais un petit «chapeau» à faire très court...

Monsieur le Maire – Non, ce sera pour une autre fois.

M. MATRAU – Pour répondre à la première question de M. DONNAY concernant le souci que nous avons d'éviter des difficultés à certains clubs, pour ne pas citer de nom, il s'agit du L.U.C. qui pourrait, évidemment, voir sa population tennistique diminuer du fait que certains clubs voisins auraient des cotisations inférieures.

Cela dit, nous avons le souci de la gestion des fonds publics, car je rappelle à M. DONNAY que nous avons fait une garantie d'emprunt au L.U.C. et, que si celui-ci n'arrive pas à rembourser sa dette, c'est la Ville de Lille qui le fera à sa place !

M. DONNAY – Je connais à peu près 50 exemples de garantie d'emprunt de Municipalités dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, alors pourquoi pas le L.U.C. ?

M. MATRAU – Ce qui figure dans le rapport, c'est la conclusion de la Commission du tennis de l'O.M.S.

En ce qui concerne la localisation du tennis au Mont-de-Terre, je veux bien qu'on le mette ailleurs, mais que M. DONNAY nous trouve des terrains !

Monsieur le Maire - Très bien, mais pour le moment, ils sont au Mont-de-Terre et on approuve le rapport.

87/487 - Piscines municipales - Location conventionnée - Projet de convention.

87/488 - Centre Régional de Canoë-Kayak - Aménagement des abords - Demande de subvention.

87/489 - Rénovation et transformation de la salle Philippe de Girard - Demande de subventions.

87/490 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.

87/491 - Salles Noël d'Hérain - Transformation des locaux et achat de matériel sportif.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame CAPON
Adjoint au Maire

EDUCATION - CULTURE

Education

87/492 - Projet «Ecole et Nature» - Convention Ville de Lille - Inspection Académique.

87/493 - Dénomination de l'école sise rue Louis Blanc.

87/494 - Soutien scolaire dans les zones d'éducation prioritaire - Personnel enseignant - Taux horaire de rémunération - Application des nouveaux taux.

87/495 - Mesures de carte scolaire du 1er degré - Rentrée scolaire 1987/1988.

Monsieur le Maire - Vous n'avez pas d'observation.

Mme CAPON - Je veux simplement me féliciter, en ce qui concerne la carte scolaire, que la remarque faite en Conseil Municipal du mois de Juillet ait été suivie d'effet, et dire que nous avons eu maintien de postes pour 4 écoles avec, en plus, un poste effectif pour Phalempin.

Monsieur le Maire – Vous avez donc eu raison d'avoir de légitimes colères ! Vous êtes récompensée.

Adoptés.

Chemise n° 16

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de M. DASSONVILLE,
Adjoint au Maire

URBANISME – ACTION FONCIERE

Action foncière

87/504 – SORELI – Convention d'étude et de montage d'un concours pour la réalisation d'un parc de stationnement sous la Grand'Place de Lille.

87/505 – Zone d'Intervention Foncière – Immeuble sis à Lille, 18, rue du Faubourg d'Arras – Achat par la Ville de Lille.

87/506 – Immeuble communal sis à Lille, 2 rue Jean-Jacques Rousseau – Vente de gré à gré à Monsieur LESTANG.

87/507 – Zone d'Intervention Foncière – Immeubles sis à Lille, 5 et 7 rue Pline – 1 à 11 cour Rommel – Achat par la Ville de Lille.

87/508 – Immeubles communaux sis à Lille, 10 et 12 rue Jean-Jacques Rousseau – Vente en vue de la création d'un café théâtre.

87/509 – Développement Social de Lille-Sud – Reconstitution de l'équipe opérationnelle – Avenant à la convention avec la C.A.E.D.E.C.S.

87/510 – C.A.L. – P.A.C.T. – Subvention pour l'exercice 1987.

87/511 – Projet de réhabilitation par la société d'H.L.M. «Artois-Logement» d'immeubles sis à Lille, 9 et 11 rue des Trois Mollettes – Demande à la Ville de Lille d'une garantie d'emprunt – Convention.

Monsieur PIERENS avait deux problèmes à poser.

M. PIERENS – Je voudrais intervenir sur le rapport n° 87/507.

Il est demandé qu'il soit possible de réhabiliter cet ensemble immobilier de la rue Pline pour qu'il puisse servir au relogement des familles qui devraient retrouver, de préférence, un logement dans le quartier-même à la suite du remodelage de la Résidence-Sud. Pour ce faire, il y aurait lieu de prendre des mesures d'urgence, en particulier choix d'entreprises, engagements financiers, etc..

Je dois vous signaler que si le n° 11 est bien, d'après le rapport, occupé par Mme PICHEREAU, les n°s 3 et 9 semblent également occupés à ce jour, et il y aurait lieu d'en tenir compte.

Monsieur le Maire - Nous allons faire suivre au niveau technique pour avoir les précisions nécessaires. Je vous remercie.

Il n'y aura pas d'autre intervention ?

La chemise n° 16 est adoptée.

Chemise n° 17

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS

**87/512 - Centre Social de Wazemmes - Halte-garderie - Incendie du 12 Mai 1987
- Demande de crédit.**

**87/513 - Ancienne Usine Dufлот, 108, Qual Gery Legrand - Base nautique de Lille
- Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.**

**87/514 - Réseau de chauffage urbain - Extension - Raccordement de nouveaux
bâtiments communaux - Etendue des prestations.**

**87/515 - Bâtiments communaux - Conduite, entretien, approvisionnement en
combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement
d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres
- Avenant n° 10.**

**87/516 - Bâtiments communaux - Approvisionnement en combustible, con-
duite, entretien et garantie totale des installations de chauffage et de production
d'eau chaude sanitaire - Marché négocié n° 1 - Avenant n° 6.**

**87/517 - Conservatoire National de Région, place du Concert et rue Alphonse
Colas - Extension - Aménagement des salles d'art lyrique et d'orchestre - Dé-
cision de poursuivre..**

87/518 - Vente de vieux métaux - Admission en recette.

**87/519 - Place de la gare - Aménagement - Construction d'une fontaine - Appel
d'offres ouvert - Dossier d'exécution.**

Monsieur le Maire - M. DONNAY a une observation sur le rapport n° 87/519.

M. DONNAY - J'en ai déjà parlé tout à l'heure, à savoir que dans la Commission d'Urbanisme, on n'a même pas eu connaissance de l'aménagement de la place de la

gare. On l'apprend par le journal alors que nous sommes des élus du Centre. Nous devrions peut-être être invités lorsqu'il y a une réunion de concertation de quartier ! Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait des réunions de concertation, mais il ne faut pas oublier qu'il y a les élus du Conseil Municipal, et qu'ils doivent être au courant de ce qui se passe dans les quartiers !

Monsieur le Maire - C'est un très vieux dossier.

M. THIEFFRY - Il y a eu de très nombreuses concertations, d'abord en Commission, mais encore et surtout sur le terrain. Nous sommes allés à la Mairie du Centre, chez les commerçants... Je suis encore allé sur place la semaine dernière et j'invite les commerçants du secteur par l'intermédiaire de l'union Lilloise.

M. DONNAY - Vous admettez que je suis quand même Conseiller Municipal, membre de la Mairie du Centre, et Conseiller Général de Lille-Centre !

Monsieur le Maire - Ce n'est pas l'affaire du Conseil Général, il s'agit de vos attributions en tant que Conseiller Municipal. Cette affaire a-t-elle bien été présentée en Commission ?

M. THIEFFRY - Oui. Nous avons d'ailleurs changé plusieurs fois les plans.

Mme BOUCHEZ - Et au Conseil du Quartier, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - C'est un dossier que nous traitons depuis des années et maintenant nous sommes au stade de l'exécution. Cette question a été examinée en Commission et passe au Conseil Municipal ...

Monsieur DAUBRESSE ?

M. DAUBRESSE - Monsieur le Maire, je vous ai déjà écrit, et je le rappelle maintenant, pour vous dire que certains Conseils de Quartiers oublient de convoquer les Conseillers Municipaux habitant le quartier sur des problèmes essentiels comme celui-là. Il faudrait peut-être faire un rappel aux Conseils de Quartiers.

Monsieur le Maire - Vous posez là une question judicieuse. Dès le départ, nous avons décidé que les Conseillers Municipaux habitant le quartier concerné pouvaient participer aux Conseils de Quartiers. En sont-ils informés, Madame BOUCHEZ ?

Mme BOUCHEZ - Quand il s'agit d'une réunion de travail à laquelle sont invités les représentants des unions commerciales, nous n'invitons pas les Conseillers Municipaux, mais quand il s'agit d'une réunion officielle du Conseil de Quartier, tous les Conseillers Municipaux habitant le quartier sont invités.

M. DAUBRESSE - Je voudrais dire qu'il y a des Conseils de Quartiers - c'est le cas du mien, et j'en rends hommage à Monsieur BODARD- qui convoquent les Conseillers Municipaux même lorsqu'il s'agit de réunions informelles. Je pense que c'est une bonne formule.

Monsieur le Maire - Un rappel sera fait dans ce sens.

Décision du 2 juillet 1983 (le recteur DEBEYRE se souvient certainement de cela) : «Nous proposons une liste par quartier qui, bien entendu, sera complétée par les noms des Adjointes et Conseillers Municipaux résidant dans chacun des quartiers respectifs».

Si cette règle datant du 2 juillet 1983 s'est assouplie ici ou là, on fera un rappel pour qu'elle soit partout appliquée.

Monsieur PIERENS ?

M. PIERENS - Tout à l'heure, vous nous disiez que ce dossier était un vieux dossier, mais il me semble que c'est en Commission que nous devrions avoir le dernier débat, c'est-à-dire celui qui clôture les différentes discussions. Il arrive que l'on voie certains dossiers, mais qu'ensuite ils apparaissent sous une forme totalement différente à la suite de toutes les discussions.

Monsieur le Maire - C'est vrai, pour une raison bien simple, c'est que dans le cas présent, on fait entrer en jeu les compétences croisées de la Ville et de la Communauté Urbaine et que des modifications sont intervenues.

Je sais qu'à un certain moment, j'ai fait des observations, je n'ai pas accepté certaines données et j'ai demandé à l'Adjoint concerné de les modifier en conséquence. Cela a été fait et je dois dire que le projet actuel donne satisfaction.

Sur le plan de l'urbanisme, des aller-retour se font nécessairement surtout avec la Communauté Urbaine, cela paraît normal. Il me paraît toutefois souhaitable de vous associer le plus possible à l'urbanisme de la Ville et je connais suffisamment le sens du dialogue de Monsieur THIEFFRY pour savoir que, lui aussi, souhaite vous y associer.

Il ne s'agit pas d'un problème de fond, mais d'un petit problème qui concerne uniquement cette affaire-là.

Adoptés.

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur THIEFFRY,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Réglementation

87/520 - Dénomination de voie - Proposition.

87/521 - Place des Quatre Chemins - Nouvelle dénomination - Proposition.

87/522 - Stationnement payant - Cartes d'abonnement - Tarif - Rajustement.

87/523 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

87/524 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

87/525 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

87/526 - Parkings gardés pendant la durée de la Foire Commerciale - Avenant n°15 au contrat de concession de service public.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observation.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur THIEFFRY,
Adjoint au Maire

URBANISME - ACTION FONCIERE

Urbanisme

87/527 - Travaux neufs de voirie 1988 - Proposition de la Ville.

Monsieur le Maire - Ce sont les propositions de la Ville relatives aux travaux neufs de voirie. On ne va pas les citer mais elles sont à la disposition de la presse dont je remercie la présence.

Adopté.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Terminez bien cette année, nous commencerons ensemble la nouvelle.

Je vous remercie. Il est 21 heures.

La séance est levée.

**N° 87/442 Lois n°s 70/1297 du 31 décembre 1970,
78/753 du 17 juillet 1978, 82/213 modifiée
du 2 mars 1982 et, 85/97 du 25 janvier 1985
(articles L 122 - 20 et L 122 - 21 du Code
des Communes) - Délégation au Maire - Compte
rendu au Conseil Municipal.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de vos séances du 26 mars 1983 et du 5 juillet 1985, respectivement par délibérations n°s 83/2/6 et 85/176, et conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 70/1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales, de l'article 63 de la loi n° 78/753 du 17 juillet 1978 et de l'article 23 de la loi 85/97 du 25 janvier 1985, reprises par les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes, vous avez bien voulu nous accorder délégation pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Secteur Sauvegardé ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Comme vous le savez, les décisions prises en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-joint, un tableau récapitulatif des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Adopté
Voir compte rendu p. 1120

Marchés, avenants, louages, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts passés, droits de préemption et actions en justice exercés par le Maire conformément aux dispositions des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes et des délibérations du Conseil Municipal n° 83/2/6 du 26 Mars 1983 et n° 85/176 du 5 Juillet 1985

Tableau mis à jour le : 20 Novembre 1987

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/99 D. M.	29 Septembre 1987	Finances et Achats	Des contrats sont passés entre la Ville de Lille et le centre de distribution mixte de Lille de l'Electricité gaz de France, 2 rue Saint Martin à Lille en vue de la fourniture d'énergie électrique moyenne tension au tarif vert A 5 pour différents postes d'éclairage public.		13 Octobre 1987
87/100 D. M.	5 Octobre 1987	Médiation et Contentieux	A la suite de l'agression commise, le 19 Août 1987, contre le Directeur Général de son Service Animation-Sports-Loisirs par M. Claude MAURY, la Ville de Lille, saisissant toute juridiction compétente, assiste le Directeur Général susmentionné dans son action contentieuse personnelle contre ledit M. MAURY et poursuit, d'une part, la récupération du préjudice qu'elle a subi du fait de cette agression et, d'autre part, l'expulsion de M. MAURY de l'emplacement occupé par lui, sans titre, au champ de mars.		13 Octobre 1987
87/101 D. M.	5 Octobre 1987	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée conjointement par Mme LOYEN et par l'Association de Défense des Droits Constitutionnels en vue d'obtenir la communication d'un mémoire.		13 Octobre 1987

18 Décembre 1987

- 1178 -

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/102 D. M.	5 Octobre 1987	Animation, Sports Loisirs	Une convention, prenant effet à compter de la date de l'arrêté préfectoral prononçant la désaffectation de la crypte de l'Eglise Saint Pierre - Saint Paul, soit au 6 Août 1987, est passée avec le Diocèse de Lille en vue de fixer les conditions techniques et pratiques d'aménagement de cette crypte en salle d'armes.		
87/103 D. M.	7 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir le transport de Lille à Paris le 4 Août 1987 d'un vase en porcelaine et d'une statue en bois pour une valeur totale de 420.000 F.	1.237 F	16 Octobre 1987
87/104 D. M.	7 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir tous risques l'exposition «Por la Liberation» qui s'est déroulée du 25 Mars au 18 Avril 1987, se composant de 61 tableaux d'une valeur de 199.400 F.	1.593 F	16 Octobre 1987
87/105 D. M.	7 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir tous risques l'exposition au Club Léo Lagrange à Hellemmes du 18 Juin au 10 Juillet 1987 se composant de diverses oeuvres d'art d'une valeur de 148.000 F.	1.057 F	16 Octobre 1987
87/106 D. M.	7 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir tous risques l'exposition itinérante sur les Musées de la Région Nord Pas-de-Calais qui s'est tenue dans le Hall de l'Hôtel de Ville du 14 au 21 Mai 1987 d'une valeur de 42.010 F.	733 F	16 Octobre 1987

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/107 D. M.	7 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussey et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir tous risques «clou à clou» l'exposition «Le Peuple du Livre : La littérature hébraïque de la Bible à nos jours» d'une valeur de 31.260 F.	457 F	16 Octobre 1987
87/108 D. M.	7 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat et un avenant ont été passés avec la Société Descamps d'Haussey et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille, en vue de garantir diverses oeuvres d'art d'une valeur de 110.000 F exposées au Club Léo Lagrange à Hellemmes du 10 Avril au 10 Mai 1987 et qui a été prolongée du 11 Mai au 18 Juin 1987.	1.461 F	16 Octobre 1987
87/109 D. M.	7 Octobre 1987	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au marché à commandes conclu le 29 Août 1984 avec la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques, 251 rue de Vaugirard à Paris, en vue de substituer à cette dernière la société anonyme Matra Communication, 50 rue du Président Sadate à Quimper (29000).		16 Octobre 1987
87/110 D. M.	7 Octobre 1987	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat d'entretien conclu le 23 Juin 1984 avec la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques, 251 rue de Vaugirard à Paris, en vue de substituer à cette dernière la société anonyme Matra Communication, 50 rue du Président Sadate à Quimper (29000).		16 Octobre 1987
87/111 D. M.	9 Octobre 1987	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SMH Alcatel, 83 boulevard de Sébastopol 75082 à Paris, en vue de procéder à la fourniture et à la mise en place d'un ensemble bureautique Alcatel 7300 à la Centrale d'Achats.	208.498,80 F T.C.C.	9 Octobre 1987

18 Décembre 1987

- 1180 -

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/112 D. M.	19 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un contrat est passé avec la Société Descamps d'Haussy et Cie, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir du matériel vidéo exposé à la Foire Internationale de Lille du 14 au 26 Mai 1987 d'une valeur de 40.000 F.	987 F	28 Octobre 1987
87/113 D. M.	19 Octobre 1987	Urbanisme Action Foncière	Un premier avenant, prenant effet le 15 Mars 1987, est passé au bail conclu avec l'Etat pour la location de l'immeuble communal, 2 boulevard du Maréchal Vaillant en vue de la révision du loyer annuel.	Loyer annuel : 253.000 F	28 Octobre 1987
87/114 D. M.	19 Octobre 1987	Finances et Achats	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire du marché, avec possibilité de tacite reconduction par périodes d'une année sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la S.A.R.L. des Transports Couque Maurice, 1 chemin de Meurchin à Lezennes, en vue de la mise à disposition et de l'enlèvement de bacs multibennes ainsi que de l'exécution de travaux de nettoyage de terrains.	Minimum annuel : 100.000 F Maximum annuel : 350.000 F	27 Octobre 1987
87/115 D. M.	19 Octobre 1987	Finances et Achats	Un contrat de maintenance, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er juin 1987, avec possibilité de tacite reconduction, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la société Actinor, 10 chemin de la ferme Hasbrouck à Marcq-en-Baroeul, en vue de maintenir en bon état de fonctionnement la déliasseuse Fimafold 37/4 utilisée par le service informatique.	Redevance annuelle : 4.445 F H. T.	27 Octobre 1987
87/116 D. M.	26 Octobre 1987	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au contrat conclu avec le centre de distribution mixte de Lille de l'Electricité Gaz de France, 2 rue Saint-Martin à Lille, en vue de la fourniture d'énergie électrique d'une puissance de 60 KVA au tarif jaune version «utilisations moyennes» de l'école Ampère, 85 boulevard Montebello.		4 Novembre 1987

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/117 D. M.	26 Octobre 1987	Finances et Achats	Un marché à commandes, conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire du marché, avec possibilité de tacite reconduction par périodes d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la S.A.R.L. Magenta Images, 25 rue du Lieutenant Colpin à Lille, en vue de la création de messages rédactionnels et visuels dans le cadre du plan d'information et de la communication de la Ville.	Minimum annuel : 80 000 F Maximum annuel : 350 000 F	4 Novembre 1987
87/118 D. M.	3 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par M. et Mme BRISY contre notre avis favorable du 11 Septembre 1987 relatif à l'édification d'une clôture par leur voisin M. HENNO.		10 Novembre 1987
87/119 D. M.	3 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par M. et Mme HARBONNIER contre notre avis favorable du 11 Septembre 1987 relatif à l'édification d'une clôture par leur voisin M. BUTTIN.		10 Novembre 1987
87/120 D. M.	3 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'action contentieuse engagée par Mme Annie-Paule PARQUET contre notre arrêté n° 23.818 du 12 Mars 1987 portant permis de démolir l'immeuble situé 2-4-4bis-6, place Richebé à Lille.		10 Novembre 1987
87/121 D. M.	3 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	La Ville de Lille engage devant toute juridiction compétente - et, au besoin en appel - des instances tendant à obtenir la condamnation de Mlle Catherine Guynemer, Mr Louis Hubert, M. Daniel Landemaine, M. Jean-Michel Landrevies, M. Jean-Paul Mahieu, M. Eric Profit, Mme Christiane Remilly et M. Delphin Renault à être expulsés des emplacements respectifs occupés par eux,		10 Novembre 1987

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/122 D. M.	9 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	<p>sans droit ni titre, sur le Champ de Mars de Lille et à payer une astreinte par jour de retard dans l'exécution de la décision d'expulsion. Elle défend à tout appel interjeté par un des intéressés contre une décision juridictionnelle rendue dans le cadre des instances susmentionnées.</p> <p>La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée devant le Tribunal Administratif par Mme Patricia Lobjois née Candas en vue d'obtenir l'annulation de notre arrêté n° P. 6540 du 6 Juillet 1987 prononçant son licenciement avec effet au 1er Août 1987.</p>		19 Novembre 1987
87/123 D. M.	9 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	<p>La Ville de Lille défend, devant toute juridiction compétente, à l'instance engagée par la société civile immobilière «Parvis de la Treille» à propos des immeubles dont elle est propriétaire rue des Vieux Murs, à Lille et qui sont contigus au terrain sur lequel un chantier de ladite S.C.I. doit s'ouvrir. Elle assigne en référé la Société CEGIP et, par la suite, saisira éventuellement toutes juridictions compétentes pour que les décisions juridictionnelles qui interviendront dans le cadre de l'instance dont il s'agit soient opposables à ladite Société CEGIP.</p>		19 Novembre 1987
87/124 D. M.	9 Novembre 1987	Finances et Achats	<p>Un contrat de Maintenance, prenant effet trois mois après l'installation du matériel est passé avec la Société SMH Alcatel 83 boulevard de Sébastopol à Paris, en vue de la maintenance de l'ensemble bureautique AI-</p>	<p>Redevance mensuelle : 2 592,60 F T.T.C</p>	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
87/125 D. M	9 Novembre 1987	Finances et Achats	<p>catel 7300 qui sera installé au service des adjudications-marchés-commandes de la centrale d'achats.</p> <p>Un marché négocié est passé avec la Société Burotecmo, 20 rue Jeanne Maillotte à Lille, en vue de l'équipement en mobilier de bureau de la Maison de l'Habitat, Place Roger Salengro à Lille.</p>	152 883,40 F T.T.C.	
87/126 D. M.	17 Novembre 1987	Médiation et Contentieux	<p>La Ville de Lille interjette l'appel de l'ordonnance rendue contre M. Claude Maury par M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Lille le 3 Septembre 1987 le mettant en demeure de libérer l'emplacement qu'il occupait sans droit ni titre au champ de Mars, sous astreinte de 2.000 F par jour de retard pendant le délai d'un mois - une nouvelle décision devant intervenir passé ce délai et défend à l'appel interjeté par M. Maury à propos de la même ordonnance.</p>		

18 Décembre 1987

- 1184 -

**N° 87/443 Construction d' un parking privé ouvert
au public sous la Grand-Place
Choix du promoteur**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 87/94 du 27 février 1987, faisant suite à l'Audition Municipale du 24 mai 1986 consacrée aux problèmes de stationnement et de circulation, le Conseil Municipal a confirmé, à l'unanimité, sa volonté de voir réaliser, Grand-Place, un parking souterrain privé, ouvert au public.

Dans le cadre de cette décision et sur la base d'un dossier technique élaboré par la SORELI, une consultation de promoteurs a été organisée, à l'issue de laquelle deux offres ont été déposées :

- NAPARC, 12, rue de la Madeleine à Bruxelles.
- GTM - ENTREPOSE, 61, Avenue Jules Quentin à Nanterre.

Présentés en Commission des sites le 22 octobre dernier, les deux dossiers ont reçu un avis favorable, à condition que les précautions prescrites par l'étude du BRGM soient respectées et que la Commission soit régulièrement informée de l'évolution des travaux.

A l'issue d'un examen comparatif approfondi des deux projets et après avis favorable d'un groupe de travail composé des Adjointes concernés, nous avons proposé de retenir l'offre présentée par GTM-ENTREPOSE.

Deux considérations essentielles ont motivé ce choix :

- l'ouvrage ne comporte que deux niveaux (5 dans le projet NAPARC) et sera donc plus sécurisant :
- la terminaison du chantier est prévue en Décembre 1988 (octobre 1989 dans le projet NAPARC)

La rémunération de la collectivité est aussi plus importante :

1 % du C.A de 1 à 15 ans, 3 % de 15 à 30 ans, 10 % au delà de 30 ans (projet NAPARC : années 1 à 5 : 6 F/m², d'emprise, années 6 à 10 : 9 F/m², année 11 à 15 : 13,50 F/m², après 15 ans : 1 % du C.A)

Le parking proposé par GTM-ENTREPOSE qui gère 50 000 places de parking, essentiellement en France, serait construit sous la conduite de M. Pierre-Louis CARLIER, Architecte. Sa capacité serait de 416 places (336 publiques, 80 privées).

En conséquence, pour permettre la poursuite de l'instruction administrative et technique de l'opération et le démarrage effectif du chantier en janvier-février 1988, nous vous demandons de vouloir bien, en accord avec le Conseil de Municipalité :

- Confirmer le choix du projet GTM-ENTREPOSE,
- Nous autoriser à signer avec cette entreprise ou toute filiale de son groupe, la convention nécessaire,
- Accepter la mise à disposition, par la Communauté Urbaine et le Conseil Général des parties de voiries ou de sous-sol nécessaires aux emprises de l'ouvrage,
- Solliciter de la Communauté Urbaine l'engagement des interventions relevant de sa compétence, conformément aux dispositions de la convention du 23 juin 1987 entre la Ville et l' Etablissement public communautaire.

Adopté à l'unanimité
Voir compte rendu p. 1120

N° 87/444 Commune associée d'Hellemmes
Reconstruction de l'école Dombrowski
Marché d'ingénierie

MESDAMES, MESSIEURS,

L'école DOMBROWSKI, vétuste, doit être reconstruite et agrandie à 6 classes pour tenir compte des afflux de population résultant de l'urbanisation du secteur.

Monsieur IVORRA Architecte DPLG, 4, Quai des Célestins à Paris a été amené à participer au programme de réhabilitation des maisons de l'usine de Fives (lieu dit chapelle d'ELOCQUES), puis à la construction du lotissement place DOMBROWSKI et ce à notre entière satisfaction.

Aussi, il est apparu judicieux de consulter Monsieur IVORRA afin qu'il procède à une étude de rénovation de l'école DOMBROWSKI située au coeur des deux opérations précitées.

Cet homme de l'art a évalué le coût d'objectif à 6 735 634 F toutes taxes comprises (valeur 1er Janvier 1987), dont 687 034 F d'honoraires.

La mission confiée à Monsieur IVORRA a été scindée en plusieurs phases afin de garder la possibilité de mettre fin au contrat au terme de chacune de ces phases déterminées ci-après :

1ère phase :	Avant Projet Sommaire	(A.P.S.)
2ème phase :	Avant projet Détaillé	(A.P.D.)
3ème phase :	Spécifications Techniques Détaillées	(S.T.D.)
	Plans d'Exécution des Ouvrages	(P.E.O.)
4ème phase :	Dossiers de Consultation des Entreprises	(D.C.E.)
	Assistance Marché de Travaux	(A.M.T.)
5ème phase :	Contrôle Général des Travaux	(C.G.T.)
	Réception et Décompte des Travaux	(R.D.T.)

6ème phase : Dossier des Ouvrages Exécutés

(D.O.E.)

Nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif qui s'est réuni le 10 Décembre 87 de bien vouloir accepter ces propositions et autoriser la passation du marché d'ingénierie nécessaire avec Monsieur IVORRA.

Adopté

**N° 87/445 Commune Associée d'Hellemmes
Association de Boxe Française Quinquinoise
Subvention Exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des Championnats de France qui se sont déroulés à MARSEILLE et à NIMES les 1er Avril et 1er Mai 1987, l'Association de Boxe Française Quinquinoise s'est vu exposée à des frais de déplacement. Aussi, à ce titre, l'Association de Boxe Française Quinquinoise sollicite-t-elle le concours de la Commune Associée d'HELLEMMES.

Soucieux d'encourager la pratique du sport sur le territoire de la Commune Associée d'HELLEMMES et en accord avec le Conseil Consultatif réuni le 10 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir verser à l'Association de Boxe Française Quinquinoise la somme de 2 600,00 F, qui sera prélevée au Chapitre 945.18 «Encouragement aux Sports», article 657 «Subventions» de l'état spécial des crédits de fonctionnement.

Adopté

**N° 87/446 Commune Associée d'Hellemmes
Cercle Apollon Hellemmois
Subvention Exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des Championnats de France et Interrégionaux qui se sont respectivement déroulés à NANTES et REIMS les 12 Avril et 27, 28 Mai 1987, le Cercle APOLLON Hellemmois s'est vu exposé à des frais de déplacement. Aussi, à ce titre, sollicite-t-il le concours de la Commune Associée d'HELLEMMES.

Soucieux d'encourager la pratique du sport sur le territoire de la Commune Associée d'HELLEMMES et en accord avec le Conseil Consultatif réuni le 10

Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir verser au Cercle APOLLON Hellemmois, la somme de 1 600,00 F , qui sera prélevée au chapitre 945.18 «Encouragement aux Sports», article 657 «Subventions» de l'état spécial des crédits de fonctionnement.

Adopté

**N° 87/447 Commune Associée d'Hellemmes
Office Communal Inter-Age
Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Créé à l'initiative de la Commune Associée d'HELLEMMES, l'Office Communal Inter-Age a pour objet de conseiller et d'aider les personnes âgées et de coordonner toutes les actions en faveur des retraités et personnes du 3ème Age, de créer et de gérer un Centre d'Accueil et d'Information, ainsi que tout autre service en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

Installé depuis le 1er Septembre 1987, il convient donc de permettre à l'Office Communal Inter-Age de faire face aux frais auxquels il est exposé. C'est pourquoi, en accord avec le Conseil Consultatif réuni le 10 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir verser à l'Office Communal Inter-Age la somme de 50 000,00 F, qui sera prélevée au Chapitre 955.5 «Aide Sociale aux Personnes Agées» Article 657 «Subventions» de l'état spécial de fonctionnement de la Commune Associée d'HELLEMMES pour 1987, qui sera renforcée d'une somme équivalente prélevée au Chapitre 936.20 «Nettoisement» Article 631.3 «Entretien de Voirie et réseaux».

Adopté

**N° 87/448 Commune Associée d'Hellemmes
Amélioration des Entrées des Bâtiments
Collectifs de la Résidence de l'Epine
Subvention à la S.A. D' H.L.M. des Régions du Nord**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Anonyme d'H.L.M. des Régions du Nord a réalisé un certain nombre de travaux concernant l'amélioration des entrées des bâtiments collectifs de la Résidence de l'Epine :

- Installation de portiers électriques aux portes d'entrée des immeubles avec interphone à chaque logement.

- Installation de boîtes à lettres agréées P.T.T. à l'intérieur des halls d'entrées.
- Aménagement des halls d'entrée par revêtements muraux et faux plafonds.
- Dépose des radiateurs des entrées.
- Amélioration des parties extérieures des entrées par création d'aires de rencontre avec bancs de repos.

Le financement est assuré par une subvention de l'Etat de 20 %.

Cette subvention est portée à 30 % du coût prévisionnel des travaux si la collectivité locale décide elle-même de subventionner pour un montant équivalent.

Ces travaux ont été estimés à 838 958 F pour lesquels une participation de la ville de 252 000 F est sollicitée.

En conséquence, en accord avec le Conseil Consultatif d'HELLEMMES qui s'est réuni le 10 Décembre 1987,

Nous vous demandons de décider :

- L'attribution de cette subvention.
- Le versement dès à présent des 140 000 F inscrits pour cette opération dans nos documents budgétaires, chapitre 914-8, article 130.
- Le versement ultérieurement du solde de la participation souhaitée soit 112 000 F, l'inscription de ces crédits ayant été sollicitée dans le cadre des propositions budgétaires section investissement 88.

Adopté

**N° 87/449 Commune Associée d'Hellemmes
Cercle Symphonique
Subvention Exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison du départ de Monsieur Octave DEFRANCE de la Direction du Cercle Symphonique, celui-ci sollicite le concours de la Commune Associée d'HELLEMMES afin de pourvoir à la succession de Monsieur DEFRANCE et assurer ainsi la poursuite des répétitions.

Soucieux d'encourager l'activité des Sociétés Culturelles sur le territoire de la Commune Associée d'HELLEMMES et en accord avec le Conseil Consultatif réuni le 10 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir verser au Cercle Symphonique la somme de 2 000,00 F qui sera prélevée au Chapitre 945.281 «Encouragement aux Sociétés Culturelles», Article 657 «Subventions» de l'état spécial de fonctionnement de la Commune Associée d'HELLEMMES pour 1987, qui sera renforcée d'une

somme équivalente prélevée au Chapitre 945.280 «Activités Culturelles», Article 660 «Fêtes et Cérémonies».

Adopté

**N° 87/450 Commune Associée d'Hellemmes
Relèvement des Tarifs - Prêts de Salles**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 86/442 du 19 Décembre 1986.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 10 Décembre 1987, de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés ; avec effet au 1er mois qui suit la date de réception par le représentant de l'Etat, soit une hausse de 3 %.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
ANNEXE FENELON		
- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	299,70	308,70
- Remboursement frais de nettoyage	94,10	97,00
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	6,55	6,80
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	17,25	17,80
SALLE JACQUES PREVERT		
- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	224,10	230,80
- Remboursement frais de nettoyage	47,00	48,40
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	4,90	5,05
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	9,85	10,15
SALLE LEO LAGRANGE		
- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	528,95	544,80
- Remboursement frais de nettoyage	164,65	169,60
- Remboursement frais d'éclairage		

(à l'heure)	10,55	10,85
- Remboursement frais de chauffage		
(à l'heure)	19,65	20,25
- Prêt pour occupation ne nécessitant aucune préparation et de courte durée		
Taux Horaire :	35,40	36,50
(ce taux horaire se substitue aux frais généraux d'entretien. Les frais de nettoyage d'éclairage et de chauffage restent à récupérer dans leur intégralité)		

SALLE MONCHY

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiment	903,15	930,25
- Remboursement frais de nettoyage	235,30	242,35
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	10,05	10,35
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	9,45	9,75

SALLE DUQUESNOY

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiment	1 095,25	1 128,10
- Remboursement frais de nettoyage	282,45	290,90
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	12,55	12,90
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	10,55	10,85

Adopté

N° 87/451 Commune Associée d'Hellemmes Relèvement des Tarifs du Cimetière

MESDAMES, MESSIEURS,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 86/486 du 19 Décembre 1986.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 10 Décembre 1987, de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés, soit une hausse de 3 % avec effet au 1er jour du mois qui suit la date de réception par le représentant de l'Etat.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
Fosse pour adulte à 1,50 m de prof.	51,40	53,00
Fosse double adulte	102,70	106,00
Exhumation	95,05	98,00
Taxe supplémentaire de sarcophage		
- adulte sarcophage simple	112,60	116,00
- adulte sarcophage double	226,15	233,00
- adulte sarcophage triple	338,75	349,00
Concessions		
- de 15 ans, le m ²	72,30	75,00
- de 15 ans superposition, le m ²	36,15	37,50
- de 50 ans, le m ²	570,00	600,00
- de 50 ans superposition, le m ²	285,00	300,00
Superposition dans les concessions centenaires accordées antérieurement à la mise en application de l'ordonnance du 05.01.59, le m ²	137,70	141,90
Concession perpétuelle, le m ²	1.563,00	1.609,80
- superposition, le m ²	781,50	804,90

Adopté

**N° 87/452 Plan de développement à long
terme de la coopération entre
les Villes de Kharkov (URSS)
et Lille pour les années 1988 et 1989.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément à l'accord sur le développement des liens d'amitié entre les Villes de Kharkov (URSS) et Lille (France) signé le 8 Septembre 1978, les représentants du Comité exécutif de la Ville de Kharkov et de la Municipalité de Lille signent le présent plan de développement à long terme :

I - 1988 - Organisation des «Journées de Lille» à Kharkov : envoyer à kharkov une délégation du Conseil Municipal de la Mairie de Lille, un groupe d'artistes lillois, des joueurs d'échecs, des architectes.

II - 1989 - Echange réciproque de groupes de touristes (25 à 30 personnes) d'une part; participation aux festivités du bicentenaire de la révolution française dans le cadre des actions de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, d'un groupe d'une cin-

quantaine de jeunes de Kharkov qui seront ensuite les hôtes de la Ville de Lille; exposition de collections de tableaux du Musée des Beaux Arts avec le personnel d'accompagnement.

III - 1°) Assurer un échange régulier des informations concernant la vie des Villes Jumelées de Kharkov et de Lille pour envisager leur publication dans les journaux en relation avec la municipalité.

2°) Contribuer à l'établissement des contacts professionnels entre les hommes de science de Kharkov et de Lille.

3°) Organiser les contacts entre le personnel des services de secours médical de Kharkov et de Lille.

En accord avec la Commission de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à la signature de ce plan de développement à long terme.

Adopté

Voir compte rendu p. 1167

**N° 87/453 Conservatoire National de Région de Lille
Animation diffusion - Définition de poste**

MESDAMES, MESSIEURS,

La coordination et l'animation des différents ensembles musicaux au Conservatoire National de Région de Lille est jusqu'à présent confiée à un agent intérimaire rémunéré sur la base du 1er échelon du grade de professeur de musique.

La situation d'agent intérimaire ne correspond plus à la nature des travaux assumés par cet agent depuis maintenant plus de cinq ans.

C'est pourquoi, compte tenu du caractère permanent qu'ont désormais les activités d'animation et de diffusion du Conservatoire National de Région de Lille, mais aussi pour prendre en compte leur accroissement important lié

- d'une part à l'augmentation du nombre des concerts et auditions donnés par les élèves et les professeurs du Conservatoire et

- d'autre part à la transformation de la structure Orchestre de Chambre, telle que celle-ci a été acceptée par le Conseil Municipal lors de sa réunion au 30 Juin 1987 - cette nouvelle organisation devant permettre de produire 26 concerts durant la saison 1987/88 et,

- enfin, de notre souhait d'associer le Conservatoire National de Région de Lille à l'animation de certains équipements à vocation culturelle (Hospice Comtesse, théâtres, etc.),

il est proposé, après avis de la Commission des Affaires culturelles, de créer un poste d'attaché de direction chargé des relations publiques contractuel rémunéré sur une base mensuelle de 10 500 F. brut.

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 945/241 – art. 615 de nos documents budgétaires.

Adopté

**N° 87/454 Conservatoire National de Région
Nomination de Conseillers pédagogiques**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 26 Avril 1986, le Conseil Municipal a accepté de collaborer aux efforts de la Direction de la Musique et de la Danse au Ministère de la Culture, en faveur des candidats au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur, en acceptant la nomination de professeurs du Conservatoire National de Région en qualité de conseillers pédagogiques.

Cette opération est renouvelée pour 1989 et il nous est de nouveau demandé la participation de deux professeurs, M. RAES pour le piano et Mme FLAHAUT pour la danse contemporaine.

En contrepartie, nous percevrons, par professeur, une somme de 18 000 F. qui leur est reversée et qui représente pour 14 000 F. 56 heures de vacation et pour 4 000 F. les frais de matériel pédagogique et de déplacement.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la planification et des finances réunie le 7 Décembre 1987, de bien vouloir décider

- l'admission en recette des subventions
- le paiement aux professeurs désignés conseillers pédagogiques des sommes qui leur sont dues, après encaissement effectif des recettes.

Adopté

**N° 87/455 Personnel Municipal
Remboursement des droits d'inscription
aux agents suivant des cours dans le
cadre de l'éducation permanente.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de favoriser le perfectionnement professionnel, le Conseil Municipal a décidé que la Ville rembourserait, chaque année, intégralement les frais engagés par les agents :

- a) inscrits aux cours de l'Association nationale d'études municipales (A.N.E.M.) ou de capacité en droit (délibération n° 66-8011 du 24 Juin 1966) ;
- b) préparant la licence en droit ou participant aux journées d'études et d'informations sociales (délibération n° 71-8029 du 26 Février 1971).

La délibération n° 72-2020 du 28 Novembre 1972, a permis d'étendre ces mesures au paiement des droits d'inscription supportés par les agents dès lors que ces derniers suivent des cours conduisant à la promotion sociale dans le cadre de la fonction communale.

Elle n'autorise cependant pas le remboursement aux agents des frais d'inscription des formations effectuées dans le cadre de l'éducation permanente.

Or, nous avons été saisis de plusieurs demandes d'agents communaux désirant suivre à titre personnel des cours de langues étrangères, de préparation à des licences etc..., qui souhaiteraient également être remboursés de leurs droits d'inscription.

Nous pensons qu'il serait équitable de leur donner satisfaction. Le remboursement total ou partiel selon les cas, serait opéré dans les conditions habituelles, c'est-à-dire en fin d'année scolaire, au vu d'un certificat attestant du montant des droits versés.

Après consultation de la section formation du Comité technique paritaire et en accord avec la Commission de la planification et des finances qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons d'accepter le remboursement des droits d'inscription aux agents suivant des cours dans le cadre de l'éducation permanente.

La dépense correspondante serait imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 du budget.

Adopté

**N° 87/456 Services Municipaux
personnel
Responsable en organisation informatique
Rémunération**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la réorganisation des services et de la décentralisation, un poste de responsable en organisation informatique a été créé.

Par ailleurs, au cours de sa réunion du 4 Février 1986, la Municipalité a estimé indispensable, pour conduire les nouveaux développements et assurer la mutation des applications existantes, que ce chef de service soit :

- un directeur ou ingénieur en Chef recruté dans les conditions statutaires,
- ou un contractuel,
- ou une société de service.

Or parmi les candidatures reçues suite aux appels lancés en Novembre 1986 et Septembre 1987, il s'avère qu'aucun agent du cadre communal titulaire n'a le niveau requis pour être retenu.

En conséquence, en accord avec la Commission de la planification et des finances réunie le 29 Juin 1987 nous vous proposons :

- que ce poste soit pourvu par un agent contractuel choisi après concours sur titres et références dans le domaine hautement spécialisé qui nous préoccupe,
- de fixer la rémunération mensuelle brute à 22.500 F, pendant une période probatoire de 6 mois, puis à 25 000 F.

Cette rémunération sera révisée automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 931-1 de nos documents budgétaires.

Adopté

N° 87/457 Budget primitif de 1988
Section d'Investissement
Programme d'équipements

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de votre réunion du 16 Octobre 1987, vous avez adopté le second Programme Pluriannuel d'Investissements pour les années 1988 à 1991 inclus, fixant ainsi un volume de réalisations de l'ordre de 493 millions de francs, y compris les équipements concernant la commune associée d'Hellemmes.

L'analyse financière établie dans le cadre de la procédure d'élaboration de ce document a notamment déterminé une capacité d'emprunt de 300 millions de francs pour les quatre années en cause, ce qui représente une moyenne annuelle de 75 millions de francs.

En conséquence, les opérations d'équipement susceptibles d'être réalisées en 1988, qui constituent la première tranche de ce second Programme ont été arrêtées à 104 071 900 F pour un volume d'emprunts à contracter de l'ordre de 73 millions de francs.

On distingue:

° les opérations de maintenance	30 481 000,00 F
° les programmes en cours	49 556 900,00 F
* les opérations nouvelles	16 034 000,00 F
* les équipements de la commune associée d'Hellemmes	8 000 000,00 F
(y compris dotation exceptionnelle. 1ère tranche de 1.500.000 F)	

Le détail en est donné en annexes.

Le financement des dépenses en cause serait assuré comme suit :

* Emprunts	73 030 900,00 F
* Subventions escomptées	13 330 000,00 F
* Fonds de compensation de la T.V.A. (partie)	5 000 000,00 F
* Produit de ventes immobilières	10 000 000,00 F
* Dotation globale d'équipement	2 500 000,00 F
* Recettes affectées	211 000,00 F

L'affectation précise des crédits réservés à des opérations décentralisées, sera arrêtée ultérieurement après consultations des conseils de quartiers.

Le vote des programmes d'investissement avant l'ouverture de l'exercice assure la parfaite continuation de l'action municipale et permet, d'une part, d'accélérer les procédures administratives nécessaires à l'exécution des travaux, d'autre part, d'engager, dès le début de l'année, les négociations sur les emprunts de financement des opérations en cause.

En accord avec le Conseil de Municipalité et votre Commission de la Planification et des finances réunis les 30 Novembre et 7 Décembre 1987, nous vous demandons d'adopter ces propositions.

Adopté à la Majorité
Voir compte rendu p. 1147

**N° 87/458 Dotations complémentaires et nouvelles
Décisions modificatives
Exercice 1987**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'assurer le règlement des dépenses relatives à la clôture de la gestion 1987, il s'avère nécessaire de procéder au renforcement de certaines dotations budgétaires.

D'autres charges doivent par ailleurs faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

Ci-après, le relevé détaillé et le montant des opérations concernées :

CHAP.	ART.	LIBELLES	MONTANT
		SECTION D'INVESTISSEMENT	
908.0	2125 J5	Urbanisme, opérations d'aménagements Résorption de l'habitat insalubre	2.558,10
925.0	1610	Dettes communales résultant d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations. Renégociation de prêts. Remboursement. Différences sur tableau d'amortissement	0,04
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
932.210	6312	Bâtiments communaux Entretien de bâtiments. Installation du CARFIP (Organisme de formation en informatique des instituteurs) dans les locaux de l'Ecole Montaigne. Participation de la Caisse des Ecoles. Emploi.....	30.000,00
	6340	Electricité	1.250.000,00
	6341	Eau.....	180.000,00
932.22	632	Bâtiments scolaires Travaux d'exploitation à l'entreprise	400.000,00
	6340	Electricité.....	400.000,00
	6341	Eau.....	330.000,00
932.24	6341	Domaine privé Eau.....	13.000,00
932.5	603	Frais par matériel de transport Carburants	86.000,00
	6315	Entretien de matériel de transport	90.000,00

CHAP.	ART.	LIBELLES	MONTANT
		Remboursement de dépenses par divers organismes. Emploi. Ordre	
934.1	601	Conseils et Assemblées Diverses prestations	103.000,00
934.20	667	Maire. Municipalité Frais de mission du Maire, des Adjoints et Conseillers.....	48.000,00
934.240	661	Hôtel de Ville. Autres services généraux Frais de transport.....	47.000,00
	664	Frais de postes et télécommunications	800.000,00
940.31	660	Fêtes publiques et cérémonies Fêtes et cérémonies	300.000,00
940.33	657	Congrès. Comités. Repas de personnes âgées Subventions exceptionnelles à divers groupements	128.555,00
942.22	657	Police. Ordre public Subventions à divers organismes au titre de la prévention et de la délinquance.....	32.400,00
943.61	607	Ecole régionale des Arts Plastiques Fournitures scolaires	25.000,00
	609	Autres fournitures	1.000,00
	6631	Bibliothèques administratives	3.145,00
		(Taxe d'apprentissage. Emploi. Ordre)	
945.230	609	Palais des Beaux-Arts Autres fournitures..... (charges relatives au déclenchement intempestif du signal d'alarme)	38.800,00
945.251	609	Tournées, Récitals, Comédies Autres fournitures	20.000,00
	630	Loyers, charges locatives et de copropriété.....	30.000,00
	6620	Frais d'impression.....	114.000,00
	6629	Autres prestations de service	782.000,00

CHAP.	ART.	LIBELLES	MONTANT
	6631	Bibliothèque Administrative et documentation générale	1.000,00
	664	Frais de Postes et Télécommunications (Emploi du produit des droits d'entrée et autres ressources. Ordre)	25.000,00
951.426	601	Crèche Croisette Alimentation (Participation des familles. Remboursement)	1.971,00
961.4	6629	Tourisme Autres prestations de service (Terrain des nomades. Clôture de la gestion assurée par la Ville.....)	84.848,76
970	8280	Charges et produits non affectés Titres annulés.....	1.296.191,67
		TOTAL	6.663.469,57

La couverture de ces dépenses, à l'exclusion des opérations d'ordre, soit 5.486.324,57 F est assurée par le produit attendu au titre des rôles supplémentaires des contributions pour l'année 1987.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous proposons de bien vouloir procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre des décisions modificatives de 1987.

Adopté

**N° 87/459 Fédération Française d'Associations de Loisirs de Vacances et de Tourisme Région Nord
Congrès national, à Lille,
les 4, 5 et 6 Décembre 1987.
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président de l'Union Régionale de la Fédération Française d'Associations de Loisirs, de Vacances et de Tourisme siégeant 67, rue de Dunkerque à Paris sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation du congrès national de cet organisme qui s'est déroulé au Palais des Congrès les 4, 5 et 6 Décembre 1987.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 5.250 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1987 sous l'intitulé : «Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements» qui fera l'objet d'une dotation complémentaire équivalente dans le cadre des décisions modificatives de cet exercice.

Adopté

**N° 87/460 Union départementale des Associations
Familiales du Nord
Assemblée générale nationale, à Lille,
du 12 au 14 Juin 1987
Subvention exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Directeur de l'Union départementale des Associations Familiales du Nord siégeant 19, place Sébastopol à Lille, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation de l'assemblée générale nationale de cette association qui s'est tenue à Lille, du 12 au 14 Juin 1987.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 11.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1987 sous l'intitulé : «Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements» qui fera l'objet d'une dotation complémentaire équivalente dans le cadre des décisions modificatives de cet exercice.

Adopté

**N° 87/461 Fédération Nationale Léo Lagrange
16ème congrès national à Lille
du 11 au 13 Décembre 1987
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le délégué régional de la Fédération Nationale Léo Lagrange siégeant 48, 49 rue de Valenciennes à Lille, sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation du 16ème congrès national de cet organisme qui s'est déroulé à Lille du 11 au 13 Décembre 1987.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer pour cet objet une subvention exceptionnelle de 30.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1987 sous l'intitulé : «Congrès - Subventions exceptionnelles à divers groupements» qui fera l'objet d'une dotation complémentaire équivalente dans le cadre des décisions modificatives de cet exercice.

Adopté à la Majorité
Voir compte rendu p. 1157

**N° 87/462 Crédit Social des Fonctionnaires
Assises nationales à Lille,
les 23 et 24 Octobre 1987
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président du Crédit Social des Fonctionnaires siégeant 9, rue du Faubourg Poissonnière à Paris, sollicite une aide exceptionnelle de la Ville à titre de participation financière dans les frais engagés lors de l'organisation des assises nationales de cet organisme qui se sont déroulées à Lille, les 23 et 24 Octobre 1987.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 2.500 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1987 sous l'intitulé : «Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements» qui fera l'objet d'une

dotation complémentaire équivalente dans le cadre des décisions modificatives de cet exercice.

Adopté

**N° 87/463 Budget primitif et supplémentaire
Transferts de crédits. Exercice 1987.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre des décisions modificatives de l'exercice 1987.

Adopté

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2140 K1 - Achat d'urnes et d'isoloirs

Virement au même chapitre

article 232 K1 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 13.303,46 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K1 - Centre technique municipal.
Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 232 K1 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 6.308,22 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 2147 K5 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel et outillage

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins

article 235 L3 - Opération «Lille Ville verte».
Travaux et plantations

d'une somme de 99.754,00 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 2150 L1 - Parc automobile. Renouvellement de véhicules

Virement au même chapitre

article 2147 K1 - C.T.M. Acquisition de matériel divers

d'une somme de 13.585,00 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 232 2B - Centre technique municipal. Installation du magasin de la caisse des écoles

Virement au même chapitre

article 232 2A - Centre technique municipal. Construction du nouveau garage

d'une somme de 16.464,40 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 232 K2 - Mairies de quartiers. Travaux de modernisation et d'amélioration

Virement au même chapitre

article 232 K1 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 148.368,84 F

- Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 2109 - Centre International d'Affaires. Z.A.C. des gares

Virement au même chapitre

article 132 - Création du Centre International d'Affaires
de Lille Etude

d'une somme de 59.300,00 F

- Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 2334222 - Eclairage public. Remplacement
systématique des lampes

Virement au même chapitre

article 2334220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne
tension Modernisation. Rénovation

d'une somme de 180.000,00 F

- Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L2 - Parvis St Maurice. Travaux d'aménagement

Virement au

chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235479 - Terrain d'aventures du Vieux-lille. Aménagement

d'une somme de 4.157,82 F

- Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 23583 - Aménagement de la place du Machéral Leclerc

Virement au même chapitre

article 235479 - Terrain d'aventures du Vieux-Lille. Aménagement

d'une somme de 3.549,74 F

- Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235442 - Aménagement de jardins familiaux et zone
de détente au terrain dit « de la Poterne»

Virement au même chapitre

article 235479 - Terrain d'aventures du Vieux-Lille. Aménagement

d'une somme de 847,42 F

- Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235 L1 - Aménagement de places, squares, aires de verdure,
rues piétonnes, points verts. Plantation d'arbres

Virement au même chapitre

article 235479 - Terrain d'aventures du Vieux-Lille. Aménagement

d'une somme de 2.229,38 F

- Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235 L2 - Parcs et espaces verts. Amélioration et
rénovation

Virement au même chapitre

article 2147 L1 - Service des espaces verts. Achat de véhicules
de chantier, gros matériel, bacs à fleurs

d'une somme de 30.000,00 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 2147 K1 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de matériel

Virement au même chapitre

article 2142 K1 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier

d'une somme de 49.012,35 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232197 - Ecole Louis Blanc. Travaux d'aménagement

Virement au même chapitre

article 232 K1 - Bâtiments scolaires. Travaux d'aménagement

d'une somme de 540.000,00 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232485 - Bâtiments scolaires. Ecole maternelle Lille-Sud
Construction. 1ère tranche

Virement au même chapitre

article 232120 - Groupe scolaire Richard Wagner.
Réfection de la toiture

d'une somme de 1.000.000,00 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er Degré
article 232 K1 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations et sécurité

Virements au même chapitre

article 2147 K1 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de matériel

d'une somme de 1.600,00 F

et article 2142 K1 - Divers bâtiments scolaires. Acquisition
de mobilier

d'une somme de 11.454,00 F

- Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
article 235 L2 - Remplacement systématique des lampes
dans les stades

Virement au

Chapitre 903.52 - Bassins de natation
article 232 K1 - Bassins de natation. Travaux de modernisation,
de grosses réparations et de sécurité

d'une somme de 17.208,33 F

- Chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 232 K1 - Diverses salles de gymnastique. Travaux de
grosses réparations, modernisation, sécurité

Virement au

Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
article 232 K1 - Divers stades. Travaux de modernisation,
grosses réparations

d'une somme de 36.000,00 F

- Chapitre 903.53 - Colonies de vacances
article 2147 - Hellemmes. Centres aérés. Acquisition de
matériel et mobilier

Virement au

Chapitre 903.1 – Ecoles du 1er degré
 article 2142 – Hellemmes. Divers bâtiments scolaires. Acquisition
 de mobilier et matériel. Emploi des fonds scolaires
 départementaux. Partie

d'une somme de 3.000,00 F

– Chapitre 903.59 – Autres équipements de sports et de jeunesse
 article 232 K2 – Maison de quartier rue d'Angleterre. Aménagement

Virement au

Chapitre 904.91 – Equipement socio-éducatif
 article 232474 – Maison de quartier rue d'Angleterre. Aménagement

d'une somme de 5.678,96 F

– Chapitre 903.59 – Autres équipements de sports et de jeunesse
 article 235 L1A – «L'enfant dans la Ville» Aménagement de trente
 aires de jeux

Virement au

Chapitre 901.5 – Espaces verts, parcs et jardins
 article 235479 – Terrain d'aventures du Vieux-Lille. Aménagement

d'une somme de 4.269,60 F

– Chapitre 903.59 – Autres équipements de sports et de jeunesse
 article 235 L1B – Plaine de loisirs et de détente «Le Camp Français»
 Aménagement

Virement au

Chapitre 909 – Autres équipements
 article 235 QA – Fêtes et cérémonies. Travaux d'installation pour
 illuminations de fin d'année

d'une somme de 60.000,00 F

– Chapitre 903.59 – Autres équipements de sports et de jeunesse
 article 254 – Création d'une halte nautique. Participation de
 la Ville

Virement au même chapitre

article 130 - Création d'une halte nautique. Participation de
la Ville

d'une somme de 200.000,00 F

- Chapitre 903.60 - Monuments
article 232 K1 - Monuments publics. Modernisation de l'éclairage

Virement au

Chapitre 909 - Autres équipements
article 235 QA - Fêtes et cérémonies. Travaux d'installation pour
illuminations de fin d'année

d'une somme de 50.000,00 F

- Chapitre 903.61 - Musées
article 2141 G1 - Musée des Beaux-Arts. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 2169 G1 - Palais des Beaux-Arts. Acquisition de tableaux
et oeuvres d'art

d'une somme de 294.064,86 F

- Chapitre 903.61 - Musées
article 232334A - Hospice Comtesse. Travaux
d'aménagements divers

Virement au même chapitre

article 232334 - Hospice Comtesse. Aménagement
muséographique et travaux divers

d'une somme de 91.223,77 F

- Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
article 232 K1 - Pouponnière. Crèches. Travaux de modernisation,
de grosses réparations et de sécurité

Virement au

Chapitre 908.5 - Logements de fonctions
article 232 K2 - Bâtiments scolaires. Logements de fonctions.
Travaux de modernisation et grosses réparations

d'une somme de 16.659,38 F

- Chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif
article 232474 - Maison de quartier rue d'Angleterre.
Aménagement

Virement au même chapitre

article 2147474 - Maison de quartier rue d'Angleterre. Acquisition
de matériel

d'une somme de 4.000,00 F

- Chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux
article 237 - Hellemmes. Centre de rééducation des handicapés de
la route. Aménagements divers

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235479 - Terrain d'aventures du Vieux-Lille. Aménagement

d'une somme de 20.685,74 F

- Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagements
article 2101 J - Expropriation des terrains de l'enceinte fortifiée
en vue de leur aménagement en espaces libres

Virement au même chapitre

article 2125 J4 - Secteur sauvegardé. Acquisition d'immeubles

d'une somme de 279,97 F

- Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagements
article 235 - Projets d'aménagement de quartiers

Virement au même chapitre

article 132 J1A - Equipe opérationnelle de Lille-Sud. Crédit
d'études

d'une somme de 55.298,40 F

- Chapitre 909 - Autres équipements
article 232 K1 - Divers bâtiments. Economies d'énergie. Travaux

Virement au

Chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents

article 2329 - Centre éducatif et sportif de Fives. Raccordement
au chauffage urbain

d'une somme de 62,33 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
hors programme

article 2125 J1 - Acquisition d'immeubles

Virements au

Chapitre 908.0 - Urbanisme, opérations d'aménagements

article 2125 J4 - Secteur sauvegardé. Acquisition d'immeubles

d'une somme de 844.000,00 F

et article 2101 J - Expropriation des terrains de l'enceinte fortifiée
en vue de leur aménagement en espaces libres

d'une somme de 26.568,75 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières
hors programme

article 235 E - Travaux d'aménagements divers

Virement au

Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville

article 2127 K1 - Hôtel de Ville. Modernisation du réseau
téléphonique

d'une somme de 183.000,00 F

- Chapitre 930.0 - Dette communale résultant d'emprunts

article 672 - Frais financiers divers

Virement au

Chapitre 925.0 - Dette communale résultant d'emprunts

article 167 - Organismes d'assurances

d'une somme de 531,81 F

- Chapitre 931.1 - Rémunérations et charges

article 610 - Rémunération du personnel permanent

Virements au

Chapitre 945.241 - Orchestre de chambre du conservatoire
article 618 - Charges sociales

d'une somme de 48.000,00 F

et article 615 - Rémunérations diverses

d'une somme de 1.500,00 F

- Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

Virements au

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6312 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 5.500,00 F

et chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 9.683,00 F

- Chapitre 932.011 - Atelier du service électrique
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 6.000,00 F

- Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations
thermiques et sanitaires
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 54.150,00 F

- Chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transports automobiles
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 10.800,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 10.000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6342 - Gaz

Virements aux

même chapitre
article 6341 - Eau

d'une somme de 400.000,00 F

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 35.000,00 F

article 6312 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 46.254,00 F

article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 31.000,00 F

et chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 6342 - Gaz

d'une somme de 100.000,00 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 17.500,00 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 6312 - Entretien de bâtiments

Virement au

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6312 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 70.000,00 F

- Chapitre 936.20 - Nettoyement
article 6313 - Entretien de voirie et de réseaux

Virement au

Chapitre 936.3 - Déneigement de la voirie routière
article 606 - Fournitures de voirie

d'une somme de 100.000,00 F

- Chapitre 936.4 - Frais exceptionnels de la voirie routière
article 637 - Travaux pour le compte de tiers

Virement au

Chapitre 942.22 - Police. Ordre public
article 6314 - Entretien de matériel et mobilier

d'une somme de 100.000,00 F

- Chapitre 940.210 - Relations publiques
article 660 - Fêtes et cérémonies

Virement au

Chapitre 940.23 - Information municipale
article 657 - Subventions

d'une somme de 50.000,00 F

- Chapitre 940.212 - Service animalier
article 601 - Alimentation

Virement au

Chapitre 934.23 - Economat
article 601 - Alimentation

d'une somme de 214.700,00 F

- Chapitre 942.22 - Police. Ordre public
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 1.500,00 F

- Chapitre 942.23 - Inspection des établissements classés
article 6629 - Autres prestations de service

Virement au

Chapitre 968.2 - Etablissements de bains
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 4.000,00 F

- Chapitre 943.5 - Enseignement
article 607 - Fournitures scolaires

Virements aux

Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 2142 F3 - Zones d'éducation prioritaires. Acquisition
de matériel

d'une somme de 146.000,00 F

et chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 15.000,00 F

- Chapitre 943.64 - Ecoles de musique
article 615 - Rémunérations diverses

Virements aux

Chapitre 943.63 – Conservatoire
article 615 – Rémunérations diverses

d'une somme de 394.562,00 F

article 618 – Charges sociales

d'une somme de 130.000,00 F

article 6202 – Cotisations aide au logement

d'une somme de 400,00 F

article 6203 – Versement de transport

d'une somme de 6.000,00 F

– Chapitre 945.20 – Monuments historiques
article 6409 – Autres contingents et participations diverses

Virement au

Chapitre 940.31 – Fêtes publiques et cérémonies
article 660 – Fêtes et cérémonies

d'une somme de 90.000,00 F

– Chapitre 945.231 – Musée Comtesse
article 615 – Rémunérations diverses

Virement au

Chapitre 945.230 – Palais des Beaux-Arts
article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 4.368,22 F

– Chapitre 945.233 – Musée d'histoire naturelle
article 609 – Autres fournitures

Virement au

Chapitre 903.61 – Musées
article 2141 G4 – Musée d'histoire naturelle. Acquisition
de matériel

d'une somme de 7.000,00 F

- Chapitre 945.240 - Musique municipale
article 6314 - Entretien de matériel, outillage
et mobilier

Virement au

Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels
article 2147 B1 - Harmonie municipale. Acquisition de matériel
musical

d'une somme de 4.237,00 F

- Chapitre 945.251 - Tournées, récitals, comédies
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.011 - Atelier du service électrique
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 11.000,00 F

- Chapitre 945.282 - Office municipal et service de la jeunesse
article 657 - Subventions

Virement au

Chapitre 940.211 - Animation urbaine
article 657 - Subventions

d'une somme de 140.135,00 F

- Chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virement au

Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 7.490,00 F

- Chapitre 951.81 - Cimetière du Sud
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virement au

Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 17.470,00 F

- Chapitre 953.41 - Protection de la mère et de l'enfant

article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virements aux

Chapitre 951.426 - Crèche Croisette

article 601 - Alimentation

d'une somme de 2.500,00 F

Chapitre 951.424 - Crèche St Sauveur

article 601 - Alimentation

d'une somme de 11.000,00 F

Chapitre 951.423 - Crèche Crépin Rolland

article 601 - Alimentation

d'une somme de 10.000,00 F

Chapitre 951.425 - Crèche Line Dariel

article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 6.500,00 F

et Chapitre 951.427 - Haltes-garderies

article 657 - Subvention

d'une somme de 15.000,00 F

- Chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées

article 601 - Alimentation

Virements aux

Chapitre 934.23 - Economat

article 608 - Fournitures de bureau

d'une somme de 200.000,00 F

Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux

article 602 - Habillement

d'une somme de 44.000,00 F

Chapitre 955.1 - Aide sociale à la mère, à l'enfant et à la famille
article 601 - Alimentation

d'une somme de 60.000,00 F

- Chapitre 964.2 - Logement
article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

Virement au

Chapitre 932.24 - Domaine privé
article 6312 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 30.000,00 F

- Chapitre 968.2 - Etablissement de bains
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 6.000,00 F

- Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2321 D - Hôtel de Ville. Modernisation de l'imprimerie

Virement au même chapitre

article 2140 E3 - Hôtel de Ville. Achat de matériel de
reprographie

d'une somme de 200.000,00 F

- Chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents
article 2147390 - Immeuble «La Filature» Bibliothèque. Acquisition
de mobilier et matériel

Virement au même chapitre

article 232390 - Immeuble « La Filature ». Aménagement de divers
équipements communaux

d'une somme de 50.000,00 F

- Chapitre 900.2 - Ordre public
article 2147 M1 - Police municipale. Acquisition de mobilier,

matériels de bureau et de liaison

Virement au

Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 233433 - Stationnement payant. Installation de parcmètres

d'une somme de 4.951,25 F

- Chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 132 - ZAC de Fives à Lille. Implantation d'une salle de
sports. Frais d'études

Virement au même chapitre

article 2147 H1 - Diverses salles. Acquisition de matériel

d'une somme de 35.000,00 F

- Chapitre 903.63 - Bibliothèques
article 2141 G1 - Bibliothèque municipale. Achat de matériel

Virement au même chapitre

article 2141 G2 - Bibliothèque municipale. Achat de livres

d'une somme de 100.000,00 F

- Chapitre 908.0 - Urbanisme, opérations d'aménagements
article 132 J3A - Convention d'étude et de réalisation avec
la SORELI

Virement au

chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 254 - opération de restructuration, 58/60 rue Ste Catherine

d'une somme de 60.000,00 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 2125 J - Hellemmes. Ensemble immobilier rue du Pavé du
Moulin. Acquisition

Virement au même chapitre

article 254 - Opération de restructuration, 58/60 rue Ste Catherine

d'une somme de 5.556,70 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 638 - Primes d'assurances

Virement au

Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 638 - Primes d'assurances

d'une somme de 159.000,00 F

- Chapitre 940.231 - Communication. Promotion de la Ville
article 6629 - Autres prestations de service

Virement au

Chapitre 940.23 - Information municipale
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 108.000,00 F

- Chapitre 940.32 - Parrainage. Jumelage. Coopération
article 6629 - Autres prestations de service

Virement au

Chapitre 940.23 - Information municipale
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 53.000,00 F

- Chapitre 942.22 - Police. Ordre public
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au même chapitre

article 657 - Subventions

d'une somme de 29.600,00 F

- Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire

Virement au

Chapitre 940.211 - Animation urbaine
article 611 - Rémunération du personnel non titulaire

d'une somme de 60.000,00 F

et article 618 - Charges sociales

d'une somme de 20.000,00 F

- Chapitre 943.9 - Autres enseignements
article 6629 - Autres prestations de service

Virement au même chapitre

article 657 - Subventions

d'une somme de 99.000,00 F

- Chapitre 945.280 - Activités culturelles
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 934.241 - Restaurant municipal
article 601 - Alimentation

une somme de 2.159,30 F

- Chapitre 945.280 - Activités culturelles
article 657 - Subventions

Virement au

Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 20.600,00 F

- Chapitre 945.282 - Office municipal et service de la jeunesse
article 657 - Subventions

Virement au

Chapitre 940.211 - Animation urbaine
article 657 - Subventions

d'une somme de 27.000,00 F

- Chapitre 955.0 - Frais communs, contingent
article 6512 - Secours

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 3.500,00 F

- Chapitre 955.2 - Aide sociale aux chômeurs
article 6512 - Secours

Virement au

Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
article 2147 MG - Crèches. Mobilier. Matériel. Equipement

d'une somme de 180.000,00 F

Virements Hellemmes

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 604 - Combustibles

Virement au

Chapitre 934.23 - Service de l'économat
article 608 - Fournitures de bureau

d'une somme de 19.000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 604 - Combustibles

Virements aux

Chapitre 940.23 - Information municipale
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 10.000,00 F

et chapitre 934.24 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 664 - Frais de Postes et Télécommunications

d'une somme de 30.000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6340 - Electricité

Virement au

Chapitre 942.3 - Travaux de sécurité

article 637 - Travaux pour le compte de tiers

d'une somme de 6.500,00 F

- Chapitre 944.5 - Colonies de vacances

article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

Virement au

Chapitre 934.23 - Service de l'économat

article 605 - Produits d'entretien ménager

d'une somme de 20.000,00 F

- Chapitre 968.311 - Transports scolaires

article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

Virements aux

Chapitre 934.23 - Service de l'économat

article 608 - Fournitures de bureau

d'une somme de 1.000,00 F

et chapitre 940.23 - Information municipale

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 8.000,00 F

**N° 87/464 Association départementale
des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord
Construction et aménagement du Centre Culturel
Emprunt de 759.610,67 F
Garantie financière de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n°82/3006 du 27 Février 1982, le Conseil Municipal a accordé, à l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord, la garantie financière de notre Commune pour le remboursement d'un prêt de 1.000.000 de F destiné à financer la construction et l'aménagement du Centre Culturel sis 23, rue Malus à LILLE.

Le taux d'intérêt était fixé à 13,50 % pour une durée d'amortissement de 15 ans.

Or, après négociation avec l'Union Coopérative Equipement Loisirs, l'Association susdite a obtenu un refinancement du capital restant dû au 20 Octobre 1987, soit 759.610,67 F, au taux de 9,75 %, sans versement d'indemnité.

Cette nouvelle disposition permet à l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord d'enregistrer un gain d'annuité de 18.446,28 F.

En conséquence, le Président de l'Association en cause sollicite une nouvelle garantie de notre Commune.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des finances réunie le 7 Décembre 1987, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord tendant à obtenir la garantie financière de la Ville pour la réalisation d'un prêt de 759.610,67 F,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord pour le remboursement d'un prêt de 759.610,67 F que l'Etablissement se propose de contracter auprès de l'Union Coopérative Equipement Loisirs pour une période de 7 ans et destiné à financer la construction et l'aménagement du Centre Culturel sis 23, rue Malus à LILLE.

Le taux d'intérêt est fixé à 9,75 %.

Au cas où l'Association en cause, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande de l'Union Coopérative Equipement Loisirs, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'Union Coopérative Equipement Loisirs discute au préalable l'Etablissement défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Association susvisée et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La délibération du Conseil Municipal n°82/3006 du 27 Février 1982 est annulée.

Adopté

**N° 87/465 Centre Hospitalier Régional de Lille
Renégociation de prêts contractés
en 1982, 1983 et 1984
Emprunt de 10.736.000 F
Garantie financière partielle de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre Hospitalier Régional de Lille a sollicité la garantie financière de notre Commune en 1982, 1983 et 1984 pour le remboursement de plusieurs prêts d'un montant global de 11.733.000 F ; les taux d'intérêt étaient fixés à 13,95 % et 14,50 % pour une durée d'amortissement de 15 ans.

Après négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations le Centre Hospitalier Régional a obtenu un refinancement du capital restant dû, soit 10.736.000 F arrondi, par un prêt unique d'un même montant au taux révisable de 9,30 % amortissable en 10 ans.

Cette opération est subordonnée au paiement d'une indemnité qui sera réglée par prélèvement sur l'excédent de la section d'investissement de l'exercice 1987.

Le Centre Hospitalier Régional enregistrera un gain d'annuité de 221.506,83 F.

En conséquence, le Conseil d'Administration de cet Etablissement, réuni le 26 Octobre 1987, sollicite la garantie financière partielle de notre Commune nécessaire à la réalisation du prêt de 10.736.000 F, étant précisé toutefois que cette garantie ne fera que se substituer à celles accordées initialement.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par le Centre Hospitalier Régional de Lille tendant à obtenir la garantie financière partielle de la Ville pour la réalisation d'un emprunt à taux révisable d'une somme de 10.736.000,00 F,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie au Centre Hospitalier Régional pour le remboursement d'un emprunt à taux révisable de 10.736.000,00 F que l'Etablissement se propose de contracter auprès du Crédit Local de France - C.A.E.C.L. S.A. pour une période de 10 ans et destiné au financement d'une opération spécifique relative au remboursement anticipé de prêts consentis par la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

Cette garantie est limitée à 40 % du montant dudit prêt, soit 4.294.400,00 F et est accordée de façon conjointe mais non solidaire avec les autres collectivités qui accorderont la leur.

Le taux d'intérêt initial sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où le Centre Hospitalier Régional de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit Local de France - C.A.E.C.L. S.A. adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous ni exiger que le Crédit Local de France discute au préalable l'Etablissement défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité, à concurrence de 40 % de son total.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par le Centre Hospitalier Régional de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - Les délibérations numéros 82/3018, 3019 et 3020 du 14 Mai 1982, numéros 83/2/73 et 74 du 27 Mai 1983, numéros 84/19, 20, 21 et 22 du 17 Mars 1984 sont annulées.

Adopté

**N° 87/466 Missions et déplacements à l'étranger
des Elus et Fonctionnaires Communaux
Exercice 1987 - Ratification**

MESDAMES, MESSIEURS,

En application de la circulaire n°80/334 du 22 Octobre 1980 et de la délibération n°82/3049 du 16 Octobre 1982 visant la simplification des procédures d'autorisation et de règlement de frais pour les missions et déplacements à l'étranger, le Conseil Municipal doit être saisi, pour information, à la fin de chaque exercice budgétaire, d'un

état récapitulatif général des missions et déplacements effectués à l'étranger par les Elus et Fonctionnaires.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, réunie le 7 Décembre 1987, de bien vouloir ratifier le montant des dépenses relatives à l'exercice 1987 qui s'élève à 94.627,81 F suivant détail ci-après :

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
			PAR MANDEMENTS DIRECTS	
2007	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement en avion à Valladolid (Espagne) du 26 au 30 Novembre afin d'assister à la conférence «Les Jumelages en Europe du Sud».	2.866,00
2617	TOURNOUER Geneviève	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 9 Octobre 1986 afin de participer à l'exposition Hugo Claus organisée par le Ministère de la Communauté Flamande. S.N.C.F119,60 Séjour136,80 <hr/> 256,40	256,40
2667	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Madrid en Décembre 1986 pour affaires concernant la Ville de Lille. Transport en avion1.900,00 8 repas552,00 3 découchers414,00 Péage46,00 <hr/> 2.912,00	2.912,00
3602	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement à Palerme (Italie) du 7 au 9 Décembre 1986 afin de participer au Festival Franco Italien de Palerme. 6 repas414,00 2 découchers276,00 <hr/> 690,00	690,00
4571	BOUCHEZ Monique	Adjoint au Maire	Déplacement à Liège le 14 Mars 1987 afin d'assister à la représentation d'Othello au Théâtre Royal.	

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
			1 repas	69,00
4806	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne (R.F.A.) le 5 Février 1987 afin de rencontrer des représentants de la Mairie de Cologne. 1 repas	69,00
5825	BERTRAND Pierre	Adjoint au Maire	Déplacement à Liège le 26 Février 1987 Intervention au Service Européen de Coopération pour les Jeunes, relative au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Transport.....527,46 1 repas69,00	596,46
5826	CACHEUX Alain	Adjoint au Maire	Déplacement au Canada (Montréal) du 6 au 11 Avril 1987 afin d'assister au colloque organisé par l'A.I.M.F. sur la «Gestion de l'information au service de la Ville». Déplacement	17.095,00
6433 et 9767	COLIN André	Adjoint au Maire	Déplacement à Nouakchott (Mauritanie) du 26 Février au 2 Mars 1987 afin de parti- ciper à la conférence sur la Coopération décentralisée. 3 repas207,00 1 découcher138,00 Transport et hébergement 7.400,00	7.745,00
10174	MAUROY Pierre	Maire de Lille	Déplacement en avion à Valladolid le 12 Mai 1987 (aller et retour - classe «Affaire»)	4.465,00
10177	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Retour en avion Valladolid - Paris le 13 Mai 1987 (retour seul - voir mandat n°15008)	2.230,00
11216	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement à Liège les 22 et 23 Mai 1987 afin de participer à la clôture de la Semaine Nord - Pas-de-Calais en Wallonie.	

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
			Déplacement voiture521,56 Parking11,70 1 repas69,00 1 découcher138,00 <hr/> 740,26	740,26
11217	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement à Toumai le 19 juin 1987 afin de participer au jumelage de la Chambre Syndicale du Bâtiment. 1 repas	69,00
12647	CORDONNIER Aude	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Kassel (Allemagne) du 4 au 6 Juillet 1987 afin de participer à un voyage d'étude organisé par l'Association des Conservateurs	182,40
13540	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement à Valladolid du 15 au 19 Avril 1987. 6 repas	414,00
13549	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Valladolid du 15 au 19 Avril 1987. 8 repas552,00 Taxi97,25 <hr/> 649,25	649,25
13720	CORDONNIER Aude	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Kassel (Allemagne) du 4 au 6 Juillet 1987 afin de participer à un voyage d'étude organisé par l'Association des Conservateurs (voyage)	550,00
13735	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement à Berlin-Est du 31 Mai au 3 Juin 1987 afin d'assister à la Rencontre Internationale des Maires. Taxi379,50 5 repas345,00 <hr/> 724,50	724,50
14616	PAUWELS Alexandre VAILLANT Raymond	Conseiller municipal Premier Adjoint au Maire	Déplacement en avion à Berlin-Est du 31 Mai au 3 Juin 1987 afin d'assister à la Rencontre Internationale des Maires ...	7.800,00
14753	DHENIN Marcel	Fonctionnaire municipal	Déplacement à La Haye (Pays-Bas) du 13 au 17 Mai 1987 afin d'assister à la	

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
			Conférence des Fermes pour Enfants. S.N.C.F.437,00 Séjour615,00 <hr/> 1.052,00	1.052,00
14790	CACHEUX Alain	Adjoint au Maire	Déplacement en avion à Brazzaville du 18 au 28 Juillet 1987 afin de représenter Monsieur le Maire à la 7ème Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales de Métropoles Francophones	7.180,00
14791	VAILLANT Raymond	Premier Adjoint au Maire	Déplacement en avion à Berlin du 14 au 17 Mai 1987 afin d'assister à la Conférence des Maires des Grandes Villes	1.475,00
14798	KUCINSKA Richard	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Gand le 15 Juillet 1987 afin de préparer le déplacement de Monsieur le Maire à la Banque de Bruxelles et d'Anvers. 1 repas	69,00
14799	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement en avion à Berlin du 14 au 17 Mai 1987 afin d'assister à la Conférence des Maires des Grandes Villes.	1.475,00
15008	KUCINSKA Richard	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Valladolid du 9 au 14 Mai 1987. 10 repas690,00 5 découchers690,00 Déplacement + péage1.331,00 (aller : voyage avec M. GUFFROY voir mandat n°10177) 2.711,00	2.711,00
15533	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement en avion à Valladolid du 16 au 19 Avril 1987	2.190,00
15534	BERTRAND Pierre	Adjoint au Maire	Déplacement en avion à Barcelone les 2 et 3 Juin 1987 afin d'assister à la réunion du Forum Européen des Collectivités Territoriales sur la Prévention de la délinquance	3.145,00
15540	GUFFROY Jean-Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement en avion à Valladolid du 16 au 19 Avril 1987	2.190,00
18468	PAUWELS Alexandre	Conseiller municipal	Déplacement à Saint-Louis-du-Sénégal du 26 Octobre au 3 Novembre 1987 pour visiter La Maison de Lille. Avion4.055,00 17 repas1.202,75 8 découchers1.132,00 <hr/> 6.389,75	6.389,75

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
18470	D'ERCEVILLE Monique	Conseiller municipal	Déplacement en avion en Algérie du 19 au 26 Septembre 1987 pour voyage d'étude d'élus locaux organisé par l'Association France-Algérie	7.000,00
	VIDAL François	Conseiller municipal		
			TOTAL	85.000,02
			PAR REGIE DES MENUES DEPENSES	
3581	BUTEZ Lucien	Fonctionnaire municipal	Conduire M. GUFFROY à Cologne le 5 Février 1987. 1 repas	61,00
3581	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Conduire Madame BUFFIN à Bruxelles le 27 Janvier 1987. 1 repas	61,00
4807	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne le 2 mars 1987. 2 repas122,00 Parking110,00 <hr/> 232,00	232,00
5290	LE FLECHER Guy	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne le 2 Mars 1987. 2 repas	138,00
6436	WAVRANT Jean-Marie	Fonctionnaire municipal	Conduire Madame BOUCHEZ à Liège le 14 Mars 1987. 1 repas	61,00
8478	VIDAL François	Conseiller municipal	Déplacement à Lisbonne du 24 au 29 Mars 1987 afin de participer à la Conférence organisée par la Fédération Mondiale des villes jumelées portant sur le «Rôle des responsabilités des Villes face à l'immigration». 2 repas138,00 5 découchers690,00 S.N.C.F.121,00 Avion2.025,00	

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
			2.974,00	2.974,00
9224	BEAUMAREZ Maurice	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne le 29 Avril 1987. Essence100,00 1 repas61,00 <u>161,00</u>	161,00
11048	LESTOQUOY Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne le 2 Mars 1987. 2 repas	138,00
11803	MATRAU Albert	Adjoint au Maire	Déplacement à Rotterdam le 7 Juin 1987. 2 repas	138,00
11803	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 28 Juin 1987. 1 repas.....	61,00
11803	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles les 25 et 26 Juin 1987. 1 découcher122,00 1 repas61,00 <u>183,00</u>	183,00
11803	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Rotterdam le 7 Juin 1987. 2 repas	122,00
12947	WAVRANT Jean-Marie	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 7 Juillet 1987. 1 repas	61,00
12947	VALESCANT Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne du 11 au 13 Juin 1987. 4 repas244,00 1 découcher122,00 Essence165,79 <u>531,79</u>	531,79
12947	VALESCANT Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Liège les 17 et 18 Juin 1987. 3 repas183,00 1 découcher122,00 Essence96,60 <u>401,60</u>	401,60

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
12947	VALESCANT Pierre	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Rotterdam les 9 et 10 Juin 1987. 4 repas244,00 1 découcher122,00 Essence82,00 <hr/> 448,00	448,00
12947	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Amsterdam le 29 Juin 1987. Parking6,15 2 repas122,00 <hr/> 128,15	128,15
12947	BEAUSSART Marc	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne du 11 au 13 Juin 1987 4 repas244,00 1 découcher122,00 <hr/> 366,00	366,00
12947	BEAUSSART Marc	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Liège les 17 et 18 Juin 1987. 3 repas183,00 1 découcher122,00 <hr/> 305,00	305,00
12947	BEAUSSART Marc	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Rotterdam dans les 9 et 10 Juin 1987. 4 repas244,00 1 découcher122,00 <hr/> 366,00	366,00
15520	FICHEL Jean-Marie	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Poznan (Pologne) du 25 au 29 Juillet 1987. 9 repas549,00 4 découchers488,00 <hr/> 1.037,00	1.037,00
16804	SCHEIRE Daniel	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Cologne le 24 Juin 1987. afin de prendre livraison des lémurs offerts par le zoo de Cologne à la Ville de Lille.	

N° du mandat	Nom	Fonction	Détail du mandat	Somme
			1 repas	59,75
16804 et 17816	FICHEL Jean-Marie	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Poznan du 26 au 31 Août 1987. 11 repas671,00 5 découchers610,00 <hr/> 1.281,00	1.281,00
17425	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 19 Septembre 1987. 1 repas	62,50
17425	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 18 Septembre 1987. 2 repas	125,00
17425	HOUTOOFD Paul	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 10 Octobre 1987. 1 repas	62,50
17482	BOSSUYT René	Fonctionnaire municipal	Déplacement à Bruxelles le 29 Septembre 1987. 1 repas	62,50
			TOTAL	9.627,79

Adopté

**N° 87/467 Départements des Côtes du Nord
du Finistère et du Morbihan.
Dégâts causés par l'ouragan
dans la nuit du 15 au 16 Octobre 1987.
Aide financière exceptionnelle.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Une tempête d'une extrême violence a balayé l'Ouest de notre pays au cours de la nuit du 15 au 16 Octobre 1987, causant d'importants dégâts dans les départements des Côtes du Nord, du Finistère et du Morbihan.

La Ville a été saisie de demandes d'aides financières émanant de communes sévèrement touchées par cet ouragan.

Après avis de votre Commission de la Planification et des Finances et du Conseil de Municipalité, nous vous proposons de marquer notre sympathie envers ces populations sinistrées en votant une aide financière exceptionnelle de 10.000 F.

La dépense correspondante, à régler sur un compte spécial à ouvrir pour cet objet, sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 955.9 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1987 sous l'intitulé : «Subventions exceptionnelles pour catastrophes et séismes».

Adopté
Voir compte rendu p. 1162

**N° 87/468 Société d'Economie Mixte Sportive
du Lille Olympique Sporting Club
Augmentation du capital social
Participation de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n°78/4039 du 29 Juin 1978, vous avez décidé la création et la participation financière de la Ville à la Société d'Economie Mixte Sportive du Lille Olympique Sporting Club pour le développement de la pratique du football professionnel.

Le capital social fixé alors à 1.600.000 F a été porté à 2.600.000 F suivant décision de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 20 Juillet 1984, la Ville en détenant une fraction égale à 49 %.

Il convient de rappeler que les dispositions légales prévoient que la perte d'une société ne peut excéder la moitié de son capital et qu'une régularisation doit intervenir impérativement dans un délai de deux ans.

Or, il s'avère que les documents financiers arrêtés à la clôture de la saison sportive 1985/1986 font apparaître un déficit consolidé de 3.593.512 F, ce qui oblige la S.A.E.M. du L.O.S.C. à porter son capital de 2.600.000 F à 7.200.000 F.

Eu égard à ce qui précède, la quote-part de notre Commune serait fixée à 3.528.000 F d'où un apport complémentaire, compte tenu des sommes déjà versées, de l'ordre de 2.244.000 F.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous proposons de bien vouloir décider :

- la participation supplémentaire de la Ville au capital social de la S.A.E.M. du L.O.S.C. pour un montant de 2.244.000 F, maintenant ainsi notre contribution à hauteur de 49 %,

- l'inscription d'un crédit d'égal montant au chapitre 925.5 de la section d'investissement du budget primitif de 1988.

Adopté
Voir compte rendu p. 1160

**N° 87/469 Augmentation du Capital
de S.E.M. SORELI
Participation de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Au terme de son assemblée générale du 8 Juillet 1986, la S.E.M. SORELI dont le siège est à Lille 64, avenue Kennedy a procédé à une augmentation de son capital porté de 700.000 à 2.500.000 Francs.

Par délibération n° 87/73 du 27 Février 1987, nous avons décidé de participer à cette augmentation en autorisant l'achat de 2.100 actions de 100,00 Francs soit 210.000 Francs.

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 25 Juin 1987, la SORELI a sollicité la Ville de Lille en vue d'obtenir une participation fixée à hauteur de 45,12 % du nouveau capital soit une souscription de 1.128.000 Francs pour un nombre d'actions de 11.280.

L'apport complémentaire de la Ville, compte tenu des mesures arrêtées par délibération susvisée du 27 Février 1987 serait donc de 918.000 Francs.

Vu ce qui précède et en accord avec vos sous-commissions de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public d'une part, de la Planification et des Finances, d'autre part ;

Nous vous demandons :

- de nous autoriser à procéder à l'achat de 9.180 actions nouvelles,
- de décider l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 1988 d'un crédit de 568.000 Francs compte tenu des sommes déjà versées au titre de 1987.

Adopté

N° 87/470 Institut Supérieur d'Agriculture
Extension des locaux sis 41, rue du Port
Agrandissement de l'ISA et de l'IEFSI
Emprunt de 2.000.000 de F
Garantie financière de la Ville

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA) siégeant 13, rue de Toul à Lille envisage de contracter, auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Pas-de-Calais, un prêt de 2.000.000 de F destiné à financer partiellement les travaux d'extension des locaux de l'ISA et de l'IEFSI (Institut d'Economie d'Entreprise et de Formation Sociale pour Ingénieurs) sis 41, rue du Port à Lille.

La finalité de l'investissement résulte d'un constat d'insuffisance notoire de mètres carrés disponibles pour dispenser, dans des conditions décentes, un enseignement de qualité :

I - En ISA

Aux 400 élèves-ingénieurs répartis en 5 promotions, au lieu des 175 prévus il y a 25 ans lorsque l'ISA était créée (1963)

II - En IEFSI

Aux 60 ingénieurs-élèves constituant la promotion annuelle, au lieu des 25 habituellement sélectionnés au cours des 25 années précédentes (l'IEFSI a été créé en 1961).

Cette opération, dont le coût est estimé à 14.250.000 F, est financée comme suit :

- Apport des associés (ISA - IEFSI)	1.985.000,00 F
- Apport de partenaires extérieurs	6.765.000,00 F
. Ministère de l'Agriculture	1.695.000,00 F
. Instances ou Associations attachées à l'I.C.L. (Institut Catholique de Lille)	1.700.000,00 F
. Entreprises partenaires	3.370.000,00 F
- Emprunts à contracter	5.500.000,00 F
. Crédit Agricole du Nord (Lille)	2.500.000,00 F
. Crédit Mutuel du Nord (Lille)	1.000.000,00 F
. Crédit Agricole du Pas-de-Calais (Arras) (15 ans - 9,85 %)	2.000.000,00 F

14.250.000,00 F

Le Crédit Agricole du Pas-de-Calais conditionne la réalisation du prêt de 2.000.000 de F à l'octroi de la garantie de la Ville de Lille que sollicite l'Assemblée Générale de l'ISA, réunie le 26 Juin 1987.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'établissement,

- la convention à passer avec l'ISA devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n°440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités locales et, notamment, une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'organisme en cause,

- l'organisme dénommé «Institut Supérieur d'Agriculture» est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans des conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, réunie le 7 Décembre 1987, d'accorder à l'Institut Supérieur d'Agriculture la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de l'Institut Supérieur d'Agriculture,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la délibération de cette assemblée en date du 26 Juin 1987 autorisant son Président à réaliser l'emprunt nécessaire au financement partiel des travaux d'extension des locaux de l'ISA et de l'IEFSI sis 41, rue du Port à Lille et sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le devis estimatif de l'opération arrêté à la somme globale de 14.250.000 F,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à l'Institut Supérieur d'Agriculture pour le remboursement d'un emprunt de 2.000.000 de F que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole du Pas-de-Calais, pour une période de 15 ans

et destiné à financer partiellement les travaux d'extension des locaux de l'ISA et de l'IEFSI sis 41, rue du Port à Lille.

Le taux d'intérêt appliqué sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Au cas où l'Institut Supérieur d'Agriculture, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole du Pas-de-Calais, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Institut Supérieur d'Agriculture et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

**N° 87/471 Institut Catholique de Lille
Acquisition d'un terrain destiné
à la construction du Centre Hospitalier
Saint-Vincent
Emprunt global de 8.150.000 F
Garantie financière de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Institut Catholique de Lille, siégeant 60, boulevard Vauban à Lille, envisage d'acquérir un terrain (propriété de la Ville) situé à l'angle du boulevard de Belfort et des rues Jean-Jaurès et Kellermann à Lille, destiné à la construction du Centre Hospitalier Saint-Vincent.

Cette opération, dont le coût est estimé 8.150.000 F, serait financée par trois prêts à contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lille (prêts SOREFI), en 1987, 1988 et 1989 d'un montant respectif de 3.389.000 F, 2.381.000 F et 2.380.000 F, au taux actuellement fixé à 10,30 % remboursables en 20 ans.

La Caisse d'Epargne de Lille conditionne la réalisation de ces prêts à l'octroi d'une garantie d'une Collectivité Locale que sollicite, de notre Commune, le Conseil d'Administration de l'Institut Catholique de Lille, réuni le 8 Juillet 1987.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement des prêts en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'Etablissement,

- la convention à passer avec l'Institut Catholique de Lille devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n°440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 Juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et, notamment, une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'organisme en cause,

- l'organisme dénommé «Institut Catholique de Lille» est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi, de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ledit organisme présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, réunie le 7 Décembre 1987, d'accorder à l'Institut Catholique de Lille la garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de l'Institut Catholique de Lille,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la délibération de cette Assemblée en date du 8 Juillet 1987 autorisant son Président à réaliser les emprunts nécessaires à l'acquisition d'un terrain destiné à la construction de l'Hôpital Saint-Vincent et sollicitant la garantie financière de la Ville de Lille en vue de la réalisation des emprunts envisagés,

Vu le devis estimatif de l'opération arrêté à la somme globale de 8.150.000 F,

Vu le plan de financement de l'opération et des modalités de remboursement prévues,

Vu la situation financière de l'Institut Catholique de Lille arrêtée au 30 Septembre 1986,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie à l'Institut Catholique de Lille siégeant 60, boulevard Vauban à Lille, pour le remboursement d'un prêt global de 8.150.000 F que le bénéficiaire se propose de contracter sur trois ans à compter de 1987, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lille sur son contingent SOREFI pour une période de 20 ans.

Ces prêts porteront intérêt au taux en vigueur à la date de la signature des contrats par le représentant de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance.

Au cas où l'Institut Catholique de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Épargne et de Prévoyance discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante ou à dégager par tout autre moyen les ressources nécessaires pour couvrir le montant des annuités.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille aux contrats d'emprunts à souscrire par l'Institut Catholique de Lille au fur et à mesure de la mobilisation des fonds, soit en 1987, 1988 et 1989 et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

N° 87/472 Fêtes de fin d'année 1987
Illuminations
Installation de manèges

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Municipalité Lilloise accentue ses efforts en matière d'animation afin de créer une dynamique de fête qui sensibilise ses habitants ainsi que ses visiteurs.

Ainsi, du 26 Novembre au 3 Janvier, à partir de 16 h 30, de nombreuses rues sont illuminées à la demande des Unions Commerciales et en liaison avec la Fédération Lilloise du Commerce. La prise en charge des dépenses s'effectue d'après la répartition ci-dessous dans la limite d'une dépense de 250.000 Frs (part de la Ville et part des commerçants)

- remise en route d'installations existantes : la Ville de Lille participe à hauteur de 50 % des frais occasionnés
- nouvelles illuminations : la Ville de Lille couvre 70 % des dépenses

L'installation de motifs lumineux dans les grands axes et places publiques ainsi que

les consommations électriques sont payées par la Ville de Lille.

D'autre part, de nombreux sites bénéficient de l'implantation d'un manège forain.

Enfin, une décoration à base de sapins s'intégrera dans les équipements et écoles ainsi que sur la place du Général de Gaulle.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la facturation auprès de la Fédération Lilloise du Commerce de la moitié des dépenses de remise en route des décorations lumineuses qui correspondent aux travaux effectués par les services municipaux.

Adopté

**N° 87/473 Suivi des assises de la Jeunesse
Attribution de subventions**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des crédits consacrés au suivi des Assises de la Jeunesse, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs, d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

- Maison de Quartier de Fives : 3.140 F

Cinq jeunes dessinateurs, regroupés au sein de l'Association A.B.C. qu'ils viennent de créer, souhaitent éditer un album rassemblant des bandes dessinées qu'ils ont conçues afin de se faire connaître et de créer un fonds de roulement leur permettant d'éditer de nouveaux albums.

La subvention d'un montant de 3.140 F est à verser à la Maison de Quartier de Fives.

- G.E.D.A.L. : 2.000.F

Bertrand LACOSTE gérant et créateur de la Société «L.T.C. Gastronomie» a présenté un projet qui a déjà été par ailleurs primé dans un concours pour jeunes entreprises.

L'expérience consiste à vendre un «chèquier» à des particuliers ou à des comités d'entreprise permettant d'obtenir sur sa présentation une réduction dans les restaurants indiqués, L.T.C. Gastronomie ayant au préalable passé un contrat avec ces

restaurants les engageant à faire cette réduction en contrepartie de la publicité présentée sur le chèque.

La subvention d'un montant de 2.000 F est à verser au G.E.D.A.L

- Association «DOUNIA» : 2.000.F

Un groupe de jeunes a participé à deux chantiers internationaux (Mali, Togo) pour une action ponctuelle. Ces jeunes décident d'aller plus loin et créent leur propre association "DOUNIA" qui élabore un projet.

Pour la mise en place de celui-ci, ils décident de rencontrer la population malienne. Un voyage d'étude au Mali est organisé.

Les objectifs :

- recenser avec la population les différents axes possibles du projet,
- trouver un partenaire au Mali,
- réaliser un film vidéo et diaporama sur le séjour.

- Mission Locale : 5.000.F

Trois jeunes en stage d'initiation à la vie professionnelle ont présenté un projet de réalisation d'un film vidéo sur ces mesures. Ce projet est issu des réactions exprimées par les stagiaires lors de séances de formation.

Le contenu du message qu'ils souhaitent ainsi exprimer présentera à la fois les côtés positifs de telles mesures, mais aussi ses déviations et les conséquences sur le vécu des jeunes et le monde de l'emploi.

La Mission Locale assurera la couverture administrative et financière du projet.

- G.E.D.A.L : 3.000 F

Jean-Michel BACQUET, jeune sans emploi, a déposé un projet permettant de créer son emploi : il s'agit de la vente de poulets cuits sur les marchés, à l'aide d'une remorque spécialisée.

Une étude de marché a été faite qui révèle la rentabilité de ce projet. Monsieur BACQUET a d'ailleurs suivi préalablement une formation en gestion.

La subvention d'un montant de 3.000 F est à verser au G.E.D.A.L.

- Mission Locale : 5.600 F

Afin de permettre une meilleure information et communication au sein du Comité Lillois d'Aide aux projets, la Mission Locale propose la mise en place d'un service spécialisé. Ce service, assuré par des jeunes, aura pour tâches une meilleure information dans l'aide apportée aux jeunes dans la construction des projets, une meilleure évaluation de ceux-ci, et une prise en compte du devenir de ces projets et des expériences à en tirer.

La subvention d'un montant de 5.600 F est à verser à la Mission Locale.

- G.E.D.A.L. : 3.000 F

Une aide est apportée régulièrement, au coup par coup, à des jeunes souhaitant partir en camps de ski. Il est proposé la création d'une enveloppe financière gérée par un groupe technique, comprenant des représentants des différents partenaires du CLAP et qui aurait pour mission d'inciter au regroupement des demandes de jeunes.

Une formation préalable de ces jeunes permettrait une préparation de ceux-ci à la prise en charge de leurs séjours.

L'aide apportée prendrait la forme de bourses. La ville est sollicitée pour un montant de 5.600 F, ce qui correspond à l'attribution de 14 bourses de 400 F.

La subvention d'un montant de 3.000 F est à verser au G.E.D.A.L.

Les dépenses correspondantes seront à imputer au chapitre 940-211 article 657 «subventions».

Adopté

**N° 87/474 Contrat d'Action de Prévention
pour la Ville de Lille
au Titre de l'Année 1988
Adoption**

MESDAMES, MESSIEURS,

Convaincu de la nécessité de mettre en oeuvre une action concertée de Prévention de la Délinquance sur la Ville de Lille, le Conseil Municipal décidait le 22 Octobre 1983 de la création et de la composition d'un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Depuis, des propositions d'intervention ont été présentées au Conseil National de Prévention de la Délinquance dont le concours a permis la réalisation de plusieurs actions durant ces dernières années.

Un nouveau programme qui liera la Municipalité à l'Etat pour la mise en oeuvre d'un contrat d'action de prévention a été élaboré au titre de l'année 1988 et approuvé par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

En accord avec la commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter le principe de ce projet 1988 de contrat d'action de prévention pour la

sécurité dans la Ville de Lille, qui sera définitivement admis après obtention officielle du financement du Conseil National de Prévention de la Délinquance.

Adopté

CONTRAT D'ACTION DE PREVENTION POUR LA
SECURITE DANS LA VILLE DE LILLE

ENTRE :

Le Préfet, Commissaire de la République du Département du Nord agissant au nom de l'Etat,

d'une part,

et

La Commune de Lille représentée par son Maire, Monsieur Pierre MAUROY agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 1987

d'autre part,

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre une action concertée de prévention de la délinquance qui associe l'ensemble des partenaires de la cité et dont les objectifs s'inscrivent dans la durée,

Considérant que la réussite de cette action requiert une large information et le concours de la population,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lille en date du 22 Octobre 1983 portant création du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance,

Vu l'avis formulé par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de la Commune de Lille, en date du 28 Novembre 1987,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lille en date du 19 Décembre 1987,

Vu la décision du bureau exécutif du Conseil National de Prévention de la Délinquance en date du

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre de la politique nationale de prévention de la délinquance, le présent

contrat a pour objet de permettre à l'Etat, à la Commune de Lille et à leurs partenaires locaux, de réaliser le programme de prévention figurant en annexe à la présente convention en vue d'atteindre les objectifs suivants :

Objectif Général :

Développer les moyens de prévention en associant la population aux actions menées.

Objectifs de redéploiement des moyens existants :

- . Favoriser les démarches d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- . Développer des mesures de sécurité au quotidien.
- . Améliorer la situation d'accueil réservée aux populations marginales.
- . Renforcer la dynamique de prise en charge des quartiers par les habitants et leurs associations.

Autres objectifs :

- . Soutenir une politique globale d'animation comme palliatif à la délinquance.
- . Faciliter l'accueil et la rencontre des jeunes en difficulté.
- . Développer une dynamique de communication en vue d'une action éducative.
- . Favoriser la lutte contre la récidive et l'insertion professionnelle.
- . Rendre possible l'accès au logement en faveur de population jeunes adultes en difficultés d'insertion.
- . Contribuer à la lutte contre la toxicomanie.

ARTICLE 2 : ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNE DE LILLE

Pour l'année 1988, la Ville de Lille s'engage à assurer le financement et l'exécution des actions suivantes pour un montant de 2.133.810 F se répartissant comme indiqué ci-dessous et à les poursuivre au-delà de l'année 1988 pour les durées rappelées ci-après :

N°	Désignation et Références des actions	Coût total	Financement Ville de Lille	Autres financements Hors Etat	Durée Prévisionnelle
1	Pour une action spécifique et originale autour du métro lillois	295.070	60.500	174.070	10 mois
2	Opéra Baltique	450.000	80.000	290.000	10 mois
3	La formation plutôt que la prison	356.400	90.000	176.400	1 an
4	Accueil du troisième Age Faubourg de Béthune	138.110	35.640	67.470	1 an
5	Accueil Jeunes «Magenta»	180.900	35.000	110.900	1 an
6	Prévention Sud	165.000	55.000	55.000	1 an
7	Prévention contre la Toxicomanie - Film SOS	20.000	10.000		illimité
8	Logement pour les Jeunes à Wazemmes	394.500	69.500	255.500	1 an
9	Insertion de jeunes marginaux ou en voie de marginalisation	133.830	30.460	72.910	1 an
	TOTAUX	2.133.810	466.100	1.202.250	

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE L ETAT

Pour l'année 1988, l'Etat s'engage :

A participer au financement des actions suivantes de l'article 2 pour un montant total de _____ francs se répartissant comme suit entre la subvention décidée par le Bureau Exécutif du Conseil National de Prévention de la Délinquance et les autres subventions de l'Etat.

Désignation et Références des actions	Subventions C.N.P.D.	Autres Subventions de l'Etat		TOTAL
		Montant	Origine	

ARTICLE 4 : SUIVI DU CONTRAT

Le Maire de la Commune de Lille s'engage à tenir informé régulièrement le Préfet, Commissaire de la République, de l'avancement de l'exécution du programme de prévention qui fait l'objet de ce contrat et des résultats obtenus.

A Lille, le

Le Préfet, Commissaire de
la République du Département
du Nord,

Le Maire de la Ville de Lille,

**N° 87/475 Bibliothèque Municipale
Règlement Intérieur
et horaires d'ouverture
pour la future section
Adultes de l'Annexe de Wazemmes**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Annexe de Wazemmes de la Bibliothèque Municipale située au 82 rue Racine comporte depuis le début de l'année 87 une section «Jeunes». Une section Adultes devant ouvrir prochainement ses portes, il convient de fixer les conditions dans lesquelles ce nouveau service doit fonctionner.

Le règlement intérieur ci-annexé a été établi à cet effet.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 13 Octobre 1987, nous vous demandons d'adopter ce règlement intérieur.

Adopté

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
REGLEMENT INTERIEUR**

Section Adultes de l'Annexe de Wazemmes

INSCRIPTION :

Les adolescents peuvent s'inscrire à partir de 13 ans. L'abonnement est gratuit jusqu'à 17 ans ainsi que pour les travailleurs privés d'emploi. Puis, le coût de celui-ci est fixé suivant le tarif en vigueur.

L'inscription se fait sur présentation d'une pièce d'identité et d'une justification de domicile (facture E.D.F. ou P.T.T.). Pour les adolescents, une feuille d'inscription (à retirer à la bibliothèque) est à faire signer par l'un des parents ou tuteur.

CONDITIONS D'EMPRUNT :

Avec la carte de lecteur, il est possible d'emprunter trois documents de son choix durant un maximum de 15 jours. Le lecteur désireux de les garder plus longtemps doit faire renouveler le prêt.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, une amende sera perçue. Elle est fixée à 0,30 F par jour de retard et par volume.

Le lecteur peut aussi lire ou effectuer des recherches sur place.

RESPONSABILITES DE L'USAGER :

Les lecteurs doivent prendre soin des ouvrages qu'ils empruntent ou consultent.

Les lecteurs qui auront détérioré ou perdu un livre devront soit le remplacer soit rembourser 80,00 Francs.

Tout lecteur provoquant du désordre ou du bruit est susceptible d'un premier renvoi immédiat pour la journée, puis une exclusion prolongée ou définitive en cas de récidive.

Les horaires d'ouverture suivants pourraient être appliqués :

- mardi	16 heures - 18 heures
- mercredi	10 heures - 12 H - 14 heures - 18 heures
- vendredi	16 heures - 19 heures
- samedi	10 heures - 12 h - 14 heures - 18 heures

En dehors des heures d'ouverture, il est prévu d'accueillir ponctuellement des groupes qui pourraient en faire la demande.

**N° 87/476 Bibliothèque Municipale
Prêts de livres, disques, cassettes
Pénalités pour pertes, détérioration
ou retour en retard**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'inciter les usagers des services de prêts des bibliothèques municipales à prendre soin des objets qu'ils empruntent, il leur est appliqué des pénalités ou amendes pour perte, détérioration ou restitution en retard de ces objets.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 10 Juin 1987, nous vous demandons de bien vouloir porter le montant des différentes pénalités à :

- Perte ou détérioration de livre	80 F ou remplacement
- Perte ou détérioration de disque	100 F ou remplacement
- Retard dans le retour d'un livre ou d'une cassette	0,30 F par jour de retard

Adopté

N° 87/477 Théâtres Municipaux
Modalités de fonctionnement

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 8 Décembre 1987, de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1988, les conditions de location et d'exploitation des services dans les Théâtres Municipaux (Théâtre Sébastopol et Grand Théâtre) :

I - LOCATIONS DE SALLES (pour 2 services de 4 heures)

- Matinées classiques	4.000 F
- Associations culturelles inscrites à l'Office Municipal de la Culture	de 6.000 F à 8.000 F
- Associations d'étudiants	(suivant la nature de la manifestation et pour 1 spectacle par saison)
- Arbres de Noël	
- Congrès	
- Manifestations diverses	de 10.000 F à 16.500 F (suivant la nature de la manifestation)

(pour 1 service de 4 heures)

- Bar fumoir du Grand Théâtre	3.000 F
- Foyer du Public du Grand Théâtre	7.500 F

Compte-tenu de la nature de ces recettes, elles ne sont pas soumises à la T.V.A. en application des dispositions du C.G.I.

II - EXPLOITATION DES VESTIAIRES ET VENTES DE FRIANDISES DANS LES DEUX THEATRES, AINSI QUE DU BAR AU GRAND THEATRE

1) Ces services sont assurés par des agents vacataires :

. au Grand Théâtre : 1 agent responsable pour le bar, les vestiaires et la vente de friandises

2 agents pour le bar

3 agents pour les vestiaires et vente de friandises.

. au Théâtre Sébastopol : 3 agents dont 1 responsable pour les vestiaires et vente de friandises.

2) Rémunération (1 vacation par spectacle)

. Responsables : 1/60e de l'indice brut 448 (majoré 383, valeur au 01/09/87 : 143,55 F)

. Autres agents : 1/60e de l'indice brut 336 (majoré 304, valeur au 01/09/87 : 113,94 F)

Ils perçoivent en sus, une ristourne de 10 % sur le montant brut de la vente de friandises et de boissons.

3) Tarification : (Prix toutes taxes comprises)

. Vestiaires :	3 F (par objet déposé)
. Friandises :	
- sachet de bonbons	7 F
- Esquimaux et autres friandises	6 F
. Bar :	
- Champagne/Whisky	24 F
- Autres boissons	9 F

III - VENTE D'OBJETS COMMERCIALISES LORS DES REPRESENTATIONS (disques, cassettes, programmes...)

Le champ d'application de la convention passée avec Mme CHARTIER pour l'exploitation en concession de ce service (délib. 87/431 du 16 Octobre 1987) est étendu aux deux théâtres municipaux.

Il est, en outre, proposé d'admettre en recettes au S/CHAP. 945/251 «Tournées, récitals, comédies» de nos documents budgétaires, les différents produits provenant de l'exploitation de ces services, et d'étendre aux deux théâtres municipaux les compétences de la régie comptable créée par la délibération 87/268 du 10 Juillet 1987.

Adopté

**N° 87/478 Association «Pour la Préfiguration
d'une Ecole Supérieure d'Art»
Adhésion de la Ville
Désignation de son représentant**

MESDAMES, MESSIEURS,

En signant le 27 Avril 1984 le contrat de plan, l'Etat et la Région s'engageaient à soutenir la création d'une Ecole Supérieure d'Art à TOURCOING.

A cet effet, des missions d'études ont été menées, d'abord par la Délégation aux Arts Plastiques du Ministère de la Culture puis par Monsieur Roy ASCOTT, aboutissant, dans un premier temps, à la création d'une Association dénommée «Pour un Centre d'Etudes et de Recherches Visuelles Avancées» à laquelle la Ville, par

délibération du Conseil Municipal en date du 20 Octobre 1986, acceptait d'adhérer.

Remaniés, (ajout d'un préambule ; article 6 : suppression de la mention «cotisation annuelle» pour les Membres actifs ; article 10 : concernant les fonctions de Secrétaire et Trésorier de l'Association, la mention «annuellement et à tour de rôle» est supprimée ; article 13 : ajout d'un alinéa concernant l'ensemble du personnel permanent de l'Association, à savoir «ces emplois pourront être pourvus... ou de mise à disposition» ; article 14 : suppression de la mention «num Membre ne peut se faire représenter en Assemblée que par un Sociétaire»), les statuts débouchent aujourd'hui sur la création d'une nouvelle Association dite «Pour la Préfiguration d'une Ecole Supérieure d'Art».

Appelée à favoriser la mise en place d'une Ecole Supérieure d'Expression Plastique à TOURCOING, cette Association a pour vocation de réaliser, au cours de l'année scolaire 88/89 - sur la base d'une analyse préalable des missions et de la structure souhaitables pour cet établissement - une préfiguration de ce dernier tel que prévu à l'article 26 du contrat de Plan susmentionné, et d'en assurer la gestion.

Pour ce faire, les candidatures de Messieurs Alain FLEISCHER (cinéaste, photographe, vidéaste, pensionnaire à la Villa Médicis) et Bernard FAIVRE d'ARCHER (ancien Directeur du Festival d'Avignon) comme Chef de Projet et Consultant chargé de la définition du projet ont été retenues.

Un planning d'élaboration du projet ayant été arrêté en réunion du 18 Septembre 1987, à laquelle participaient des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, des Villes de LILLE et TOURCOING - celui-ci vous est soumis ci-après :

- du 1er Octobre 1978 au 1er Février 1988 :

Première mission d'études de 4 mois, par Messieurs FAIVRE d'ARCHER et FLEISCHER, qui jettera les bases pédagogiques, administratives et financières de la future Ecole Régionale.

Etant précisé que le budget de cette mission, s'élevant à 250.000 Francs, est pris en charge paritairement par l'Etat et la Région.

- Décembre 1987 - Janvier 1988 :

Remise du rapport «d'étape» des responsables de la mise en oeuvre de la préfiguration et examen de ce rapport par les Membres du Conseil d'Administration de l'Association.

- 1er Octobre 1988 :

Début de l'année de préfiguration, pour laquelle il appartiendra aux consultants de proposer le budget.

- 1er Octobre 1989 :

Ouverture de l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques à TOURCOING.

Ceci étant, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

- à adhérer à l'Association «Pour la Préfiguration d'une Ecole Supérieure d'Art» dont les statuts adoptés sont annexés à la présente délibération ;

- à désigner Madame Jacquie BUFFIN, Conseiller Municipal délégué à l'Ecole Régionale des Arts Plastiques, comme représentant de la Ville de Lille au sein de l'Association.

Adopté

**N° 87/479 Eglise Saint-André
Restauration de deux tableaux
Financement**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'Art a proposé à Monsieur le Maire, pour l'exercice budgétaire 1987, la restauration de deux huiles sur toile peintes par VAN OOST :

- «la Vierge remettant le scapulaire à Saint-Simon» ;
- «l'Enfant Jésus à qui les Anges présentent les instruments de la Passion» qui sont conservées à l'église Saint-André.

Un devis a été établi par l'A.R.C.O.A. - Atelier Parisien de Restauration et Conservation d'Objets d'Art - ; l'opération s'élèverait à 160.800 Francs.

Ces toiles étant classées, la participation de la Ville serait de 25 %, soit 40.200 Francs, le Ministère de la Culture supportant 50 % des frais et le Département pouvant allouer une subvention de 25 %.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 13 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- donner votre accord sur l'exécution des travaux de restauration dont le détail est repris dans les deux devis ci-joints ;
- décider de dégager un crédit de 160.800 Francs sur l'enveloppe affectée aux travaux de restauration d'oeuvres d'Art dans les édifices culturels (chapitre 900-4 - article 235 K 1) ;
- nous permettre de solliciter l'aide financière de l'Etat et du Département ;

- prévoir que les subventions ainsi escomptées soient comptabilisées en recettes, en temps opportun, à nos documents budgétaires.

Adopté

Sarl ARCOA

**atelier
de restauration
et conservation
d'objets d'art**

bureaux et ateliers 3, rue du buisson Saint-Louis 75010 Paris Téléphone : 202 4982

N° Réf. JCB/AW

Paris, le 18 Mars 1987

**NORD
LILLE
EGLISE SAINT ANDRE**

DEVIS

Remise en état d'une peinture à l'huile sur toile représentant «L'ENFANT JESUS A QUI LES ANGES PRESENTENT LES INSTRUMENTS DE LA PASSION» par VAN OOST

Dimensions : 3,10 x 2,15 = 6,66 m²

ETAT ACTUEL

Toile très distendue, arrachée de son châssis, semblant déjà être rentoilée. On relève, sur toute la périphérie des trous provoqués par des clous qui ont rouillé. Châssis vétuste. Couche picturale très encrassée, présentant de nombreux repeints et un vernis très jauni en partie chanci.

TRAVAUX ENVISAGES	QUANTITE M ²	PRIX UNITAIRE	TOTAL FRS
Décadrement, dépose			500,00
Remise en place			500,00
Transports aller et retour dans nos ateliers			1.525,00
Fourniture d'échafaudage par l'entreprise			
Cazeaux pour dépose et remise en place			11.750,00
Désentoilage	6,66	702,00	4.675,32
Rentoilage	6,66	2.100,00	13.986,00
Fourniture d'un châssis neuf, 3B/4, section 90,			

remise en tension de la toile, bordage le ml	17,90	267,60	4.790,04
Nettoyage, dévernisage	6,66	1.087,00	7.239,42
Enlèvement des repeints	6,66	825,00	5.494,50
Masticotage de tous les accidents, retouche picturale, vernissage de protection	6,66	2.520,00	16.783,20
Fourniture de photographies avant et après restauration			
La prise de vue, 2 tirages papier couleurs, format 13x18	2,00	261,50	523,00
SOIT			67.766,48
TVA 18.6 %			12.604,57
TOTAL			80.371,05

QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE FRANCS CINQ CENTIMES

Ce prix s'entend sous réserve des travaux complémentaires reconnus nécessaires en cours d'exécution.

UN DES GERANTS
J-C. BOUYER

DEVIS APPROUVE

24 Mars 1987

Max POLONOVSKI
Inspecteur des Monuments Historiques

Sarl ARCOA

**atelier
de restauration
et conservation
d'objets d'art**

bureaux et ateliers 3, rue du buisson Saint-Louis 75010 Paris Téléphone : 202 4982

N° Réf. JCB/AW

Paris, le 18 Mars 1987.

**NORD
LILLE
EGLISE SAINT ANDRE**

DEVIS

Remise en état d'une peinture à l'huile sur toile représentant «LA VIERGE REMET-
TANT LE SCAPULAIRE A SAINT SIMON STOCK » par VAN OOST
Dimensions : 3,10 x 2,15 = 6,66 m²

ETAT ACTUEL

Toile déjà rentoilée, agrandie sur son pourtour d'une bande de 30 cm environ,
distendue. Couche picturale très encrassée et repeinte sous un vernis jauni.

TRAVAUX ENVISAGES	QUANTITE M2	PRIX UNITAIRE	TOTAL FRS
Décadrement, dépose			500,00
Remise en place			500,00
Transports aller et retour dans nos ateliers			1.525,00
Fourniture d'échafaudage par l'entreprise			11.750,00
Cazeaux pour dépose et remise en place			4.675,32
Désentoilage	6,66	702,00	4.675,32
Rentoilage	6,66	2.100,00	13.986,00
Fourniture d'un châssis neuf, 3B/4, section 90,			4.790,04
remise en tension de la toile, bordage le ml	17,90	267,60	4.790,04
Nettoyage, dévernissage	6,66	1.087,00	7.239,42
Enlèvement des repeints	6,66	825,00	5.494,50
Masticotage de tous les accidents, retouche picturale,			16.783,20
vernissage de protection	6,66	2.520,00	16.783,20
Fourniture de photographies avant et après restauration			523,00
La prise de vue, 2 tirages papier couleurs, format 13x18	2,00	261,50	523,00

SOIT	67.766,48
TVA 18.6 %	12.604,57
TOTAL	80.371,05

QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE FRANCS CINQ CENTIMES

Ce prix s'entend sous réserve des travaux complémentaires reconnus nécessaires en cours d'exécution.

UN DES GERANTS
J-C. BOUYER

Ramené à 80.371
Le responsable de la
cellule des travaux et marchés
réviseur des M. H.

Ets MERLIER

DEVIS APPROUVE

24 Mars 1987

Max POLONOVSKI
Inspecteur des Monuments Historiques

**N° 87/480 Don de Madame Esther ROGEAU
Acceptation provisoire**

MESDAMES, MESSIEURS,

Madame Esther ROGEAU souhaite offrir à la Ville de Lille une toile qu'elle a peinte lors de son séjour à Rome, effectué dans le cadre de la Fondation du Chevalier WICAR.

Ce tableau ne sera toutefois confié à la Ville qu'au décès de la donatrice.

Afin de permettre à Madame ROGEAU de prendre toutes dispositions testamentaires en ce sens, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 13 Octobre 1987, d'accepter à titre provisoire le don ainsi consenti à la Ville de Lille.

Adopté

**N° 87/481 Association Pour la Promotion du Montage
Proposition d'exposition
Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association «Pour la Promotion du Montage» avait prévu d'organiser fin 86, début 87, dans le cadre de l'Hospice Comtesse, une exposition «Montique».

L'organisation matérielle de cette manifestation n'ayant pu être menée à bien dans les délais prévus, la période du 15 au 31 Janvier 1988 a été convenue.

L'exposition en question se déroulera dans la salle du Conclave du Palais Rihour. Elle fera appel à 8 photomonteurs de la Région - jeunes Artistes et créateurs confirmés - intervenant dans différents domaines : publicité, vidéo, mode, cinéma.... où (sic) «apparaissent depuis quelques années les éléments convergents d'une esthétique nouvelle se caractérisant par le «montage», la réutilisation, la reconstruction d'êtres et de mondes possibles «expérimentaux», à partir d'éléments hétérogènes laissés par les temps passés et les autres cultures».

Eu égard aux dépenses qu'elle a déjà du engager pour l'ouverture de son exposition au public, l'Association organisatrice sollicite dès à présent, de la part de la Ville, l'octroi d'une subvention de 8.000 Francs.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 8 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'organisation de cette exposition ;

- le versement de la subvention sollicitée, cette dépense étant prélevée sur les crédits affectés au budget «Expositions» - compte 657 du sous-chapitre 945-280.

Adopté

**N° 87/482 Musée des Beaux-Arts
Acquisition d'un dessin**

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts propose l'acquisition d'un dessin du peintre Belge Antoine WIERTZ «l'Enfant dormant» arrêté en douane par la Direction des Musées de France en Août 1987.

Ce pastel datant de la moitié du 19e Siècle est vendu au prix de 50.000 Francs pour lesquels une subvention au taux le plus élevé possible est sollicitée du F.R.A.M.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification et des Finances réunies respectivement les 8 et 7 Décembre 1987 nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser l'acquisition de cette oeuvre ;
- prévoir l'admission en recettes en temps opportun de la subvention escomptée et l'ouverture des crédits d'emploi correspondants au chapitre 903-261 - article 2169 G 1 de nos documents budgétaires.

Adopté

**N° 87/483 Musée des Beaux-Arts
Acquisition d'un tableau
du 17e Siècle
Participation financière d'un mécène**

MESDAMES , MESSIEURS,

Monsieur le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts a proposé récemment l'acquisition d'un tableau d'Andréa de Lione «L'Enlèvement d'Europe» arrêté en douane et vendu au prix de 250.000 Francs.

La Banque Pétrofigaz ayant fait savoir qu'elle mettait à disposition de la Ville de Lille, pour aider à l'achat de cette oeuvre, une somme de 150.000 Francs au titre du

mécénat culturel, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification et des Finances, réunies respectivement les 8 et 7 Décembre 1987, de bien vouloir :

- accepter l'admission en recettes en temps opportun de l'aide financière qui nous est ainsi allouée et sera versée par l'intermédiaire de la Fondation de France, pour laquelle la T.V.A. viendra en déduction ;
- prévoir l'ouverture des crédits d'emploi correspondants au chapitre 903-261 - article 2169 G 1 de nos documents budgétaires.

Adopté

N° 87/484 Musée des Beaux-Arts
Acquisition d'un tableau du 17e Siècle

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts propose l'acquisition d'un tableau d'Andréa de Lione «l'Enlèvement d'Europe», oeuvre de création napolitaine du 17 e Siècle, d'un intérêt artistique de tout premier ordre.

Arrêté en douane au mois d'Août 87, ce tableau est vendu au prix de 250.000 Francs, pour lesquels une subvention a été sollicitée auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées au taux le plus élevé possible.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification et des Finances, réunies respectivement les 8 et 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser l'acquisition de ce tableau au prix de 250.000 Francs ;
- prévoir l'admission en recettes en temps opportun de la subvention escomptée du F.R.A.M. ainsi que l'ouverture du crédit d'emploi correspondant (chapitre 903-61 - article 2169 G 1) de nos documents budgétaires ;
- prévoir, dans l'attente du versement de la subvention escomptée, l'imputation de la dépense sur les crédits destinés à l'acquisition d'oeuvres d'Art - chapitre 903-61 - article 2169 G 1.

Adopté

**N° 87/485 Projet de modification des statuts de la
S.A.E.M.S. du Lille Olympique Sporting club.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 79/4022 du 28 Mai 1979, vous avez adopté les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive du Lille Olympique Sporting Club.

Par lettre du 24 Novembre 1986, Monsieur DEWAILLY, Président de cette société nous a fait parvenir un projet de modification de ces statuts mis en harmonie avec les statuts-types désormais applicables aux Sociétés d'Economie Mixte Sportives locales en vertu du décret n° 86/408 du 11 Mars 1986.

Le texte reprend dans son intégralité les dispositions des statuts-types adaptés aux caractéristiques particulières de cette société essentiellement en ce qui concerne son objet, la répartition de son capital, son mode d'administration à savoir la formule du Conseil d'Administration, dispositions adoptées lors de la Constitution de la Société en 1978, qui demeurent compatibles avec les nouveaux textes.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 7 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouveaux statuts.

Adopté

N° 87/486 Développement du Tennis à Lille

MESDAMES, MESSIEURS,

Actuellement, la Ville de Lille est propriétaire de trois ensembles tennistiques, l'un au Faubourg de Béthune (3 courts couverts) l'autre dans l'enceinte du stade Grimon-prez-Jooris (3 courts découverts) et le dernier avenue Pierre de Coubertin (5 courts découverts).

D'autres ensembles existent gérés par des clubs sportifs ou des sociétés privées (L.U.C. Tennis, A.S.P.T.T. Tennis, A.S. cheminots Tennis, Tennis Club Colbert etc...) Au total, cela représente quelques 12 courts couverts et 19 courts découverts pour plus de 3 000 licenciés.

Il a été prévu une extension de ce dispositif en construisant au Faubourg de Béthune, trois nouveaux courts couverts et 5 courts découverts.

Cette situation n'est pas satisfaisante à terme pour les raisons suivantes :

* Les installations du Tennis Club Lillois (Avenue Pierre de Coubertin) sont condam-

nées dans 3 ou 4 ans par le passage du périphérique et coûtent chaque année à la Ville une somme importante pour leur maintenance (terre battue).

* L'association de Gestion des Tennis Municipaux de la rue de Londres (A.G.T.M.) qui a bien fonctionné jusqu'ici arrive à son terme en Octobre 1988 et s'interroge sur son avenir.

* L'Omni-Sport-Fivois (section Tennis) s'est développé très rapidement à l'Est de Lille ces dernières années et compte 180 licenciés qui ne disposent d'aucune installation adaptée dans ce secteur de la Ville.

Il est donc demandé de fixer de nouvelles orientations pour les prochaines années en accord et sur proposition de l'Office Municipal des Sports qui a travaillé près d'un an sur le sujet. Ces orientations sont basées sur les principes suivants :

- 1) Responsabilisation plus importante des clubs de Tennis Lillois en leur confiant la gestion et l'entretien des installations qu'ils auront en partie réalisées et financées.
- 2) Développement progressif du nombre de courts offerts aux Lillois pour ne pas déséquilibrer la gestion des clubs qui ont jusqu'ici construit des courts à leurs frais avec quelquefois la garantie de la Ville de Lille.
- 3) Meilleure répartition géographique des ensembles tennistiques par la création d'installations au Mont de Terre sur une partie du boulodrome actuel.

Très pratiquement, les décisions à prendre sont les suivantes :

- 1) Passer une convention avec le Tennis Club Lillois lui permettant de réaliser à ses frais et avec la caution de la Ville 4 ou 5 courts découverts au Faubourg de Béthune (complexe Léo Lagrange) et lui confiant la gestion de cet ensemble tennistique. En cas de rupture de la convention, la totalité des installations reviendrait à la Ville, le Tennis Club Lillois s'engagerait également dans la nouvelle politique municipale en direction du sport à l'école et dans les centres de Loisirs.

Cette convention devrait contraindre le Tennis Club Lillois à assurer une transition programmée avec l'actuelle A.G.T.M. mais prendrait effet avant le Printemps 1989 pour éviter de lourds frais d'entretien et de rénovation des courts actuels en terre battue.

De nouveaux courts couverts pourraient être ajoutés à terme avec l'indemnité de la D.D.E.

- 2) Passer une convention avec l'O.S. Fives lui permettant de réaliser à ses frais plusieurs courts découverts sur le terrain de l'Avenue Denis Cordonnier au Mont de Terre. La Ville prendrait à sa charge 2 courts couverts et le Club-House. Le Club gérerait l'ensemble dans le même esprit que le Tennis Club Lillois.

- 3) Passer une convention du même type avec le L.O.S.C. Tennis si celui-ci souhaite rénover ses installations de Grimonprez-Jooris.

L'ensemble de ces dispositions permettrait pour une dépense d'environ 2 millions de Francs au cours du prochain P.P.I. (nettement inférieure à celle prévue pour achever le complexe du stade Léo Lagrange) de doubler à terme de quelques années le patrimoine tennistique municipal (12 courts nouveaux) tout en supprimant tous les frais de gestion à compter du Printemps 1989.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 7 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouvelles orientations qui permettront une extension progressive du nombre de courts de tennis à Lille.

Adopté

Voir compte rendu p. 1170

**N° 87/487 Piscines Municipales - Location
Conventionnée - Projet de Convention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 87/280 du 10 Juillet 1987, le Conseil Municipal a adopté les nouveaux tarifs des piscines à appliquer à compter du 1er Octobre 1987.

Ces tarifs prévoient la location conventionnée de chaque piscine qui pourra être mise à disposition partiellement ou totalement de groupes ou d'associations, fixée d'une part à 700 Francs l'heure pour les piscines de Fives et Sud et d'autre part à 2.200 F de l'heure pour la piscine Marx Dormoy et qui prendra la forme d'une adaptation d'un tarif existant.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs, réunie le 7 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter le projet de convention ci-annexé qui reprend les conditions d'utilisation qui seront proposées aux groupes et associations fréquentant les piscines lilloises.

Adopté

VILLE DE LILLE

Direction de l'Animation,
des Sports et Loisirs.

Services Sportifs

PISCINES MUNICIPALES

Mise à Disposition des Associations

CONVENTION

Entre les Soussignés :

L'Association

Siège Social

Président :

d'une part,

et la Ville de Lille représentée par son Maire, Monsieur Pierre MAUROY, agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° en date ,

d'autre part

La Ville de Lille met à la disposition de

les installations de la piscine

aux conditions ci-après :

Article I - Horaires d'utilisation

L'Association désignée par cette convention est autorisée à utiliser la piscine le
de H à Heures, durant la saison avec possibilité
de reconduction pour la saison suivante ou de modification sans qu'il soit nécessaire
de passer un avenant.

Article II - Conditions d'utilisation

La Ville de Lille ne pourra être tenue pour responsable des accidents survenant

survenant aux utilisateurs.

Ceux-ci doivent obligatoirement être couverts par une assurance en responsabilité civile et contre les accidents personnels.

L'Association s'engage à dédommager la Ville de Lille de tous les dégâts éventuellement causés par les utilisateurs.

Elle prend acte que la piscine pourra être fermée pour des raisons techniques, travaux ou vidange qui lui seront signalés en temps utile et en accepte l'éventualité.

Article III - Tarifs et Modalités de paiement

La participation aux frais de fonctionnement de l'équipement est fixée à F
de l'heure, soit l'équivalent de entrées par semaine.

Article IV - Nature et date d'effet de la convention

Cette occupation est consentie à titre temporaire et révocable à tout moment par l'une ou l'autre des parties sur simple envoi d'une lettre recommandée, un mois avant la date prévue pour la résiliation.

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par Monsieur le Maire de Lille aux conditions fixées aux articles 2 et 3.

Hôtel de Ville, le

Le Président,

Le Maire de Lille,

Pierre MAUROY

**N° 87/488 Centre Régional de Canoë-Kayak
Aménagement des abords - Demande
de Subvention.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 83/2/209 du 2 Juillet 1983, vous avez adopté le projet de réalisation par la Ville d'un Centre Régional d'Entraînement de Canoë-Kayak.

Cet équipement, dont la construction a été financée avec l'aide de la Région, est maintenant terminé et fonctionne depuis le début de l'année.

Il reste toutefois à procéder à la création d'une aire de stockage plein air et à l'aménagement des abords.

Le devis s'établit comme suit :

- aménagement d'une aire de stockage plein air	
et d'une aire de manoeuvre	95.580 F
- création d'un quai en béton	52.410 F
- mise en place : pelouse et schiste rouge	9.720 F
	<hr/>
TOTAL H.T.	157.710 F
TOTAL T.T.C. arrondi à	187.000 F

La Direction Départementale Jeunesse et Sports nous ayant fait connaître que ce projet était susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du programme coordonné de la Fédération Française de Canoë-Kayak, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs.

- de décider la réalisation de ce projet d'aménagement
- de nous autoriser à solliciter la subvention de l'Etat et éventuellement du Département et de la Région
- de prévoir en temps opportun l'admission en recettes des subventions escomptées.

Afin de répondre aux conditions permettant de bénéficier de cette aide financière, le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du cahier des engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Ministère de la Jeunesse et des Sports annexé à la circulaire n° 66/84 du 4 Mai 1966 et en accepter les termes et obligations.

Adopté

**N° 87/489 Rénovation et Transformation de la salle
Philippe de Girard - Demande de Subventions**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille envisage, dans le cadre de la promotion du Sport à Lille, la transformation de la salle Philippe de Girard en salle d'Arts Martiaux afin d'abriter les clubs, les scolaires et les activités sportives du Lycée Fénelon.

Ce local de 322 m², propriété de la Ville de Lille pourrait se prêter parfaitement à cette réalisation et permettrait d'accueillir les scolaires et les clubs dans de meilleures conditions ; considérant par ailleurs qu'aucun travail de rénovation n'a été entrepris dans cette salle depuis 30 ans et que l'état du plancher et de l'installation électrique nécessite une intervention urgente dans le cadre de la sécurité.

Le coût des travaux comprenant :

- Pose d'un nouveau revêtement de sol
- Réfection complète des peintures
- Révision de l'installation électrique
- Aménagement d'un vestiaire supplémentaire
- Révision complète de la façade vitrée

a été estimé à 440.387 F H.T.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Apport en nature de la Ville de Lille (mise à disposition de la salle)	322.000 F
- Coût des travaux	440.387 F

TOTAL H.T.

762.387 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- Décider l'engagement des travaux de transformation de cet équipement.
- Nous autoriser à solliciter le concours financier de l'Etat, du Département et de la Région.
- Prévoir en temps opportun, l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

**N° 87/490 Diverses Associations Sportives
Attribution de subventions.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous la forme de subventions d'organisation et de fonctionnement par diverses associations sportives lilloises.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 24 Novembre 1987 et l'Office Municipal des Sports qui en a fixé la répartition, nous vous demandons de bien vouloir décider les attributions suivantes :

Subventions de Fonctionnement

- A.S. Cheminots de Lille	2.132 F
- Centre d'Arts Martiaux de Lille-Sud	2.000 F

Subventions d'Organisation

- Lille Université Club - Ecole de Rugby Semaine Internationale de l'école de Rugby du 23/10 au 3/11	2.500 F
- Canoë-Club Lillois Boucles Canoë-Kayak 25 Octobre	2.500 F
- Union Nautique de Lille 3e tête de rivière internationale - 6 Décembre 1987	5.000 F
- Tennis Club Lillois Tournoi Open du 15/8 au 6/9	1.000 F
- U.N.S.S. Cross-Country Nord-Pas-de-Calais 28 Octobre 1987	2.500 F

Subvention d'activités Sportives dans les quartiers

- Canoë-Club-Lillois Initiation au Kayak dans les quartiers Vauban et Bois Blancs	7.000 F
--	---------

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1987 sous l'intitulé «Encouragement aux Sports».

Adopté

**N° 87/491 Salles Noël d'Hérain - Transformation
des locaux et achat de matériel sportif.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille envisage la transformation de l'ensemble sportif Noël d'Hérain, comprenant deux salles de 750 et 470 m² en vue d'y pratiquer les entraînements et les compétitions de gymnastique sportive et rythmique.

Cette réalisation permettra d'accueillir les scolaires primaires et secondaires ainsi que les quatre Sociétés de Gymnastique Lilloises dans les meilleures conditions.

Le devis établi comprend les travaux de transformation et l'achat de matériel sportif indispensable pour un coût total de 900.000 F T.T.C.

Ce projet est d'ailleurs prévu dans les opérations nouvelles inscrites au Second Programme Pluriannuel d'Investissement.

DETAIL DES DEPENSES PREVISIBLES

- Transformations :	530.000 F
- Matériel sportif :	370.000 F
	<hr/>
TOTAL T.T.C.	900.000 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- Décider l'engagement des travaux de transformation de cet équipement
- Nous autoriser à solliciter le concours financier de l'Etat, du Département et de la Région.
- Prévoir en temps opportun, l'admission en recettes des subventions escomptées.

Adopté

**N° 87/492 Projet «Ecole et Nature» - Convention
Ville de Lille - Inspection Académique.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a acquis, en 1983, au coeur de la forêt de Phalempin, une ancienne auberge, «l'Auberge de la Forêt», qui, après d'importants aménagements : cuisine, salle de restauration, salle d'accueil, salle de classe (3 sont en cours de réalisation), permet de recevoir quotidiennement deux classes, bientôt trois.

Cette magnifique réalisation offre la possibilité à nos élèves, citadins, de découvrir

la nature en milieu réel.

Pour l'année scolaire 1985/1986, première année de fonctionnement, nous avons voulu sensibiliser un maximum d'enseignants et d'enfants, en recevant une classe différente chaque jour de l'année.

En 1986/1987, chaque classe a eu la possibilité de déterminer ses objectifs et d'organiser les activités correspondantes en effectuant trois sorties : une journée par saison.

L'Inspection Académique estime souhaitable d'établir un document qui constituerait, pour les enseignants, un support pédagogique leur permettant :

- de déterminer avec précision leurs objectifs pédagogiques,
- d'avoir un texte de référence tenant compte des particularités de la forêt de Phalempin,
- de préparer de façon efficace, tant les sorties que le travail en classe.

Elle demande à la Ville de prendre en charge l'impression du document et le suivi de l'action dont le coût total est évalué à 12.000 F.

Ce projet s'inscrit dans l'opération «Ecole et Nature» organisée conjointement par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Education Nationale et, est subventionnable par ce dernier.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale ;
- admettre en recette la subvention escomptée ;
- nous autoriser à passer la convention ci-jointe, la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement, au chapitre 943.1 de nos documents budgétaires.

Adopté
Voir compte rendu p. 1171

ARTICLE 1 : Obligations de l'Inspection Académique

L'Inspection Académique s'engage à réaliser le contenu du document qui s'articulera autour de quatre domaines principaux :

1°) Histoire

- origine de la forêt de Phalempin
- transformations successives dans le temps et l'espace
- statut juridique actuel

2°) Géographie :

- localisation sur cartes,
- type de forêt,
- importance de la forêt dans la région,
- rôle économique,
- rôle social,

3°) Sciences :

- L'auberge de la forêt serait le point de départ d'un sentier d'observation qui parcourerait la forêt et serait jalonné d'un certain nombre de stations qui permettraient d'aborder différents thèmes tels que :

- . variétés des peuplements
- . importance des facteurs écologiques
- . technologie du bois

- Ce circuit offrirait plusieurs possibilités d'utilisation. Il serait conçu de façon à concilier les centres d'intérêt liés à l'âge des enfants et l'éloignement des stations par rapport à l'auberge.

C'est principalement dans ce domaine que se situerait l'intervention du technicien de l'O.N.F.

4°) E.P.S.

La forêt est un terrain privilégié pour la mise en place d'activités physiques de pleine nature : la course d'orientation.

Après un travail préalable en milieux connus et restreints, puis en milieux élargis, on passe en milieu inconnu : la forêt.

Bon nombre de grands jeux sportifs peuvent également s'y dérouler.

ARTICLE 2 : Obligations de la Ville

La Ville de Lille s'engage à supporter les frais d'impression et l'achat de matériel indispensable au bon fonctionnement de cet outil pédagogique :

VILLE DE LILLE
Education et Culture
Enseignement et Formation Permanente

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LILLE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE

Entre les soussignés :

- Monsieur Pierre MAUROY, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° en date du

d'une part,

- Monsieur J.F. MAURY, Inspecteur d'Académie, agissant au nom et pour le compte du Ministère de l'Education Nationale

d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE

La Ville de Lille et l'Inspection Académique ont décidé d'établir un document pédagogique à l'intention des maîtres désireux d'apporter à leurs élèves une information sur la nature et en particulier sur la forêt.

Ce document permettrait :

- de déterminer avec précision leurs objectifs pédagogiques,
- d'avoir un document de référence tenant compte des particularités de la forêt de Phalempin,
- de préparer de façon efficace, tant les sorties que leurs exploitations en classe,
- d'envisager par l'équipe pédagogique de l'école, une progression dans l'acquisition des capacités et des compétences selon les différents niveaux de classes.

- . cartes, plans
- . diapositives
- . documentation
- . matériel optique....

d'un coût total de 12.000 F

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de ce jour et jusqu'à la parution du document qui doit intervenir pour la rentrée scolaire 1988/1989.

Dans le cas où l'Inspection Académique ne serait pas en mesure de produire le contenu du document, avant la fin de l'année scolaire 1987/1988, la Ville de Lille se réserve le droit de résilier la convention.

ARTICLE 4 : frais d'enregistrement et de timbre

Les frais d'enregistrement et de timbre auxquels la présente convention pourrait donner lieu seront à la charge de la Ville de Lille ;

Fait et signée en double exemplaire à Lille

Le Maire de Lille

L'Inspecteur d'Académie

Pierre MAUROY

J.F. MAURY

**N° 87/493 Dénomination de l'Ecole sise
rue Louis Blanc**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre des travaux de la zone d'aménagement concertée dite «Jardin de Fives» à Lille a été réalisée la construction d'une école primaire à 10 classes.

Celle-ci remplace l'école «Montesquieu» dont la démolition a été rendue nécessaire compte tenu du fait que l'emprise de cet établissement s'est trouvée affectée par la construction de la voie rapide urbaine.

L'ouverture de cet établissement a eu lieu le 8 Septembre 1987, Monsieur MENU en a été nommé directeur.

Le Conseil de Quartier de Fives a, le 9 Avril 1987, proposé que l'école reçoive l'appellation complète «Descartes-Montesquieu».

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 7 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

Adopté
Voir compte rendu p. 1171

**N° 87/494 Soutien scolaire dans les zones
d'éducation prioritaire
Personnel enseignant
Taux horaire de rémunération
Application des nouveaux taux**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 87/179 du 15 Mai 1987, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une action de soutien scolaire en faveur des classes de cours préparatoires et cours moyen 2e année, des écoles classées en Z.E.P. et la prise en charge de la rémunération des instituteurs volontaires en appliquant le taux de rémunération des heures d'études surveillées fixées par circulaires préfectorales.

Par circulaire du 27 Août 1987, Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région Nord - Pas-de-Calais a fait connaître que le décret n° 87-589 du 30 Juillet 1987 a majoré la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales.

Le taux d'heures d'études surveillées applicables à compter du 1er Août 1987 s'élève à 66,38.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir décider l'application de ce nouveau taux.

Adopté

Voir compte rendu p. 1171

**N° 87/495 Mesures de carte scolaire du 1er degré
Rentrée scolaire 1987/1988.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 87/180 du 15 Mai 1987, le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur les mesures prévisionnelles de la rentrée scolaire 1987/1988.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait connaître, par courrier en date du 28 Septembre 1987, les nouvelles mesures intervenues au Comité Technique Paritaire Départemental du 18 Septembre 1987.

- Maintien d'un poste d'enseignant :

- . Ecole élémentaire LAMARTINE, rue du Gard
- . Ecole maternelle FLORIAN, rue d'Arsonval

- . Ecole maternelle DECROLY, rue Louis FAURE
- . Ecole maternelle Louis BLANC, rue de la Phalecque

- Transfert d'un poste ZIL :

- . de l'école maternelle J.J. ROUSSEAU, rue du Lt Colpin vers l'école maternelle GUTENBERG, rue de la Baignerie
- . de la Maison de l'Enfance vers l'école RECAMIER, rue F. Mottez

- Ouverture d'un poste d'enseignant :

- . Ecole élémentaire VIALA, rue Viala
- . Ecole élémentaire ARAGO, bd Victor Hugo
- . Ecole élémentaire LES DONDAINES, rue E. Jacquet

- Transfert d'un poste d'enseignant :

- . de l'école CABANIS, rue de Rivoli à l'école DESCARTES-MONTESQUIEU, rue Louis Blanc

- création d'un emploi, classes de découvertes de Phalempin - Auberge de la Forêt.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 24 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir accepter les mesures énoncées ci-avant.

Adopté

Voir compte rendu p. 1171

**N° 87/496 Maintien à domicile des personnes âgées
Travaux de réfection et de réparation
Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis maintenant plusieurs années, dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, le Centre d'Amélioration du Logement de Lille et environs intervient pour assurer dans leur logement différents travaux de réfection et de rénovation.

Il a effectué de nombreuses interventions en 1985 et 1986, et sollicite à ce titre une subvention qui s'élève à 42.560 F.

En accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 Décembre 1987, nous vous demandons de vouloir bien décider l'attribution de cette subvention.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1987 - Chapitre 955-9 Autres oeuvres sociales - Section Personnes âgées - Article 657 Subventions - Code MG.

Adopté

N° 87/497 Aides aux personnes en situation de pauvreté et de précarité durant l'hiver 1987-1988

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville souhaite reconduire pour l'hiver 1987-1988 les actions et dispositifs d'urgence mis en place depuis déjà 3 années pour les familles en situation de pauvreté et de précarité, et les personnes sans hébergement.

Personnes sans hébergement

Un dispositif temporaire d'accueil sera mis en place par la Ville auquel seront conjointement associés :

- l'Armée du Salut
 - l'Association d'accueil et de réinsertion
 - la Communauté d'Emmâus
 - l'Association ABEJ Communauté Chrétienne
 - la Croix Rouge Française
 - le Secours Populaire
 - le Secours Catholique
 - l'Association FARE
 - les Restaurants du Coeur
- et les autres associations qui souhaiteraient participer au dispositif.

Pour l'accueil de nuit

- rue du Lieutenant Colpin - assuré par l'Armée du Salut
- rue Paul Lafarge - accueil pour les femmes avec l'Association d'accueil et de réinsertion sociale
- dans des lieux de vie communautaire avec l'Association ABEJ

Pour l'accueil de jour

- rue Maracci
- bus point de rencontre situé place de la Gare et géré par l'Association ABEJ

Compte tenu d'une participation attendue de l'Etat dans le cadre des mesures

gouvernementales, la Municipalité apportera son aide à chaque association sur les crédits du chapitre 955-9.

Pour l'accueil de nuit, les bons d'hébergement et de restauration attribués pour l'Armée du Salut seront étendus au bénéfice de l'Association d'accueil et de réinsertion sociale pour les femmes. Cette aide venant compléter les prestations en nature (prêt de locaux, chauffage, électricité, etc ...)

Familles et personnes en détresse

Une convention sera passée entre l'Etat, l'E.D.F.-G.D.F. et la Ville pour assurer, durant la période hivernale, la fourniture en énergie du logement de ces personnes dont l'abonnement a été suspendu ou sur le point de l'être.

L'Etat paiera à l'E.D.F. le montant prévisionnel des consommations du client bénéficiaire. Cette aide constituera un plafond et le montant des consommations supplémentaires sera pris en charge par la Ville sur le chapitre 955-9.

La famille fera son affaire personnelle des dettes antérieures.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adopté

N° 87/498 Travailleurs privés d'emploi Participation aux frais de séjour d'enfants en colonie de vacances 1987

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis 1980, la Ville de Lille participe, à raison de 50 % aux frais de séjour, en colonie de vacances à Saint-Gervais, d'enfants de travailleurs privés d'emploi, les 50 % restant étant pris en charge par le Secours Populaire Français qui, par ailleurs, fournit, si nécessaire, les trousseaux des enfants.

En 1985, 19 enfants ont bénéficié de ces séjours et en 1986, 20 enfants.

En accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 Décembre 1987, nous vous demandons de décider la poursuite de cette mesure dans les mêmes conditions, les frais de séjour étant de 5.590 Francs en Juillet et de 5.031 en Août.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1987 - Chapitre 955-2 Aide Sociale aux chômeurs - Article 651-2 Secours.

Adopté

**N° 87/499 Subventions aux organismes
à caractère social - Section
Action Sociale - Répartition
des Crédits**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes subventions présentées par les associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 Décembre 1987, propose de leur apporter les aides financières suivantes :

Association l'Ecole à la maison 100, rue de Lille 59200 TOURCOING	4.000 F
Association des Usagers du Centre Social Lille Sud-Est 55, rue Fénelon 59000 LILLE	8.700 F
Ateliers Populaire d'Urbanisme 24, rue Jean Moulin 59800 LILLE	
A.F.U.L.	5.000 F
A.S.E.L.L.	25.000 F
O.P.A.H.	10.000 F
Association des Paralysés de France 62, Bd Carnot 59000 LILLE	
Groupe de Travail Accessibilité	12.000 F
Symbole Accessibilité	5.000 F
Association Retravailler 21, Avenue Kennedy 59800 LILLE	18.400 F
Union Locale C.G.T. 101 bis, rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE	10.000 F
Amicale Régionale des Originaires d'Outre-Mer Région du Nord - Section de Wattignies 3, rue Marcel Fertein	

59139 WATTIGNIES	500 F
Centre de Formation et de Culture des Sourds 6, Avenue du Croquet 59800 LILLE	5.000 F
Ligue des Droits de l'Homme Fédération du Nord 23, rue Gosselet 59800 LILLE	4.000 F
Groupement Interprofessionnel Régional pour la promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées (G.I.R.P.E.H.) 92, Avenue de Flandres 59290 WASQUEHAL	4.000 F
Groupe de Formation Léo Lagrange Maison de Quartier de Fives rue Massenet 59800 LILLE	400 F
Collège Lavoisier Section Education Spécialisée rue Edouard Vaillant 59130 LAMBERSART	4.000 F
Maison de Quartier Vauban Esquermes 62, rue Roland 59800 LILLE	1.500 F
Ecole Normale de Lille 58, rue de Londres 59045 LILLE CEDEX	40.000 F
Association pour la gestion de la Télé Alarme Place du Général de Gaulle ARMENTIERES	4.000 F
GEDAL Porte de Paris Place Simon Vollant 59000 LILLE	10.000 F

Cette aide leur est attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les Associations, dans leurs activités de l'année, et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1987 - Chapitre 955-9 Autres Oeuvres Sociales - Section Action Sociale - Article 657 Subventions Code MG.

Adopté

**N° 87/500 Subventions aux organismes
à caractère social - Section
Action Sociale - Projet
d'activités pour les vacances
des enfants de moins de 12 ans
Répartition des crédits**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le tableau ci-après sont reprises les différentes associations ayant présenté une demande de subvention afin de financer les actions qu'elles ont ou auront à mener en faveur des enfants de moins de 12 ans.

Réunie le 10 Décembre 1987, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- Maison de Quartier Centre Social Concorde 65, rue St-Bernard 59000 - Lille	9.535 F
- Centre Social Lille Sud-Est 55, rue Fénelon 59000 - Lille	735 F
- Nos Petits au Grand Air 1, rue Hippolyte Lefebvre 59800 - Lille	36.785 F
- Ecole Berthelot Jules Verne 6/12, rue Bohin 59800 - Lille	7.500 F
- Service Civil International Délégation du Nord 23, rue des Pénitentes 59800 - Lille	2.000 F

- Association Education Populaire
Club 78
11/2, rue Brève
59650 - VILLENEUVE D ASCQ

2.000 F

Cette aide financière leur sera attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les associations, dans leurs activités de l'année, et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1987 - Chapitre 955-9 Autres oeuvres sociales - Section Action Sociale - Article 657 Subventions. Code MG.

Adopté

**N° 87/501 Subvention destinée au Groupement d'Etude
et de Développement de l'Animation Lilloise,
Porte de Paris.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette année, une somme de 5.000 F a été octroyée au Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise, aux fins d'animation au sein des Associations menant leur action en faveur de la Petite Enfance.

Cette somme se révélant insuffisante et 15.000 F demeurant disponibles sur les crédits imputés au chapitre 951, sous-chapitre 951-427, article 657 alloués aux Haltes-garderies, nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 Décembre 1987, de les verser à cet organisme.

Adopté

**N° 87/502 Subvention complémentaire destinée
à l'Association «les Lionceaux» située
n° 213 bis, rue du Faubourg de Roubaix.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président de l'Association «les Lionceaux» a fait part récemment des difficultés rencontrées dans la gestion de la mini-crèche et sollicite, de ce fait, une subvention complémentaire de 30.000 F.

Cette Association mène une action très efficace dans le domaine de la Petite Enfance.

La somme demandée demeurant disponible sur les crédits imputés au chapitre 951, sous-chapitre 951-427, article 657, alloués aux haltes-garderies, nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 Décembre 1987, de l'attribuer à cette Association.

Adopté

**N° 87/503 Subventions aux organismes à caractère social
Section Immigrés - Répartition des crédits**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subvention présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 10 Décembre 1987, propose de leur apporter les aides financières suivantes :

- Association Travail et Culture du Nord-Pas-de-Calais 150, rue d'Isly 59000 LILLE	9.690 F
- Association Cartolina 18, rue Ernest Deconynck 59000 LILLE	4.000 F
- Service Echange Coopération Nord-Pas-de-Calais 205, boulevard de la Liberté 59800 LILLE	4.000 F
- Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples 23, rue Gosselet 59000 LILLE	5.000 F
- TEXTURE 153, boulevard Montebello 59000 LILLE	4.000 F

Cette aide leur attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les Associations dans le cadre de leurs activités de l'année et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui

sera passé avec la Ville.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1987 - Chapitre 955-9 Autres oeuvres sociales - Section Immigrés - Article 657 Subventions - Code MG.

Adopté

**N° 87/504 S.O.R.E.L.I. - Convention
d'étude et de montage d'un
concours pour la réalisation
d'un parc de stationnement sous
la Grand Place de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS

Dans le cadre de la réalisation du plan de circulation en Centre-Ville, la S.O.R.E.L.I. (Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille) 64, avenue Kennedy 59800 LILLE, a assuré le montage d'un dossier de concours pour la création d'un parc privé de stationnement souterrain, Place du Général de Gaulle.

Il convient donc de conclure avec cette société un contrat d'étude portant notamment sur : l'organisation générale du parking, l'impact de l'ouvrage sur l'environnement et son insertion dans le site, les aménagements en surface, les caractéristiques techniques de l'ouvrage et le cahier des charges à imposer aux constructeurs, l'examen des offres.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 29 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à signer avec la S.O.R.E.L.I. la convention précitée d'un montant de 162 763 F. H.T. soit 193 036,92 F. T.T.C.

Adopté
Voir compte rendu p. 1172

**N° 87/505 Zone d'intervention foncière
Immeuble sis à Lille,
18, rue du Faubourg d'Arras
Achat par la Ville de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du développement social du Quartier Sud et de la zone d'intervention foncière, la Ville de Lille a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille, par convention du 8 Juillet 1986, la préemption de l'immeuble sis à Lille, 18, rue du Faubourg d'Arras, en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux.

Cette propriété est cadastrée section DK n°78 pour 126 m², inscrite au plan d'occupation des sols de Lille en zone UBc, 1,20 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) et grevée d'une servitude de carrières souterraines.

L'Etablissement public communautaire va rétrocéder ce bien à la Ville de Lille au prix de deux cent vingt cinq mille cinq cent quarante et un francs cinquante centimes (225.541,50 F) (prix d'achat majoré des frais notariés).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 225.541,50 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 248.000 F (deux cent quarante huit mille francs) sur les crédits à ouvrir au chapitre 922, article 2125-J1 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Achats d'immeubles».

Adopté

Voir compte rendu p. 1172

**N° 87/506 Immeuble communal sis à Lille
2, rue Jean-Jacques Rousseau
Vente de gré à gré à Monsieur LESTANG**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille s'est rendue propriétaire en Février 1979, d'un immeuble sis à Lille, 2, rue Jean-Jacques Rousseau, cadastré à la section LO sous le n° 212 pour une contenance de 18 m².

Ce bien est situé au plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé en zone USb (zone urbaine de quartiers anciens très denses dont les rues très commerçantes devraient être réservées principalement à la circulation des pié-

tons). Cet immeuble est inclus dans un périmètre de protection de monuments historiques ainsi qu'une zone de faisceaux hertziens.

La Ville de Lille a reçu le 24 Septembre dernier, une offre de Monsieur LESTANG, acquéreur du n°4, qui souhaiterait obtenir cet immeuble au prix de 15.000 F (quinze mille francs).

Compte tenu de sa petite superficie et de son état fortement délabré, ce prix semble tout à fait acceptable étant entendu que l'aliénation se ferait aux conditions reprises au cahier des charges ci-annexé.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente de l'immeuble communal sis à Lille, 2, rue Jean-Jacques Rousseau à Monsieur LESTANG, au prix de 15.000 F (quinze mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125-J2 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Ventes d'immeubles - Produits».

Adopté

Voir compte rendu p. 1172

**N° 87/507 Zone d'intervention foncière
Immeubles sis à Lille, 5 et 7,
rue Pline - 1 à 11, cour Rommel
Achat par la Ville de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a réceptionné le 20 Octobre 1986, une déclaration d'intention d'aliéner un ensemble immobilier sis à Lille, 5 et 7, rue Pline, 1 à 11, cour Rommel, repris au cadastre sous les n°s 130 à 142 de la section DI pour une contenance totale de 688 m².

Cette propriété est située au Plan d'Occupation des Sols de Lille en zone UBc 1,20 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) et grevée d'une servitude de carrières souterraines.

Le n° 11 de la cour est occupé verbalement par Madame PICHÉREAU.

La Municipalité, par convention des 25 Novembre 1986 et 3 Février 1987, a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille l'exercice du droit de préemption dont elle est titulaire en zone d'intervention foncière.

L'Etablissement public communautaire va rétrocéder cet ensemble immobilier à la Ville de Lille au prix de 196.248,63 F (cent quatre vingt seize mille deux cent quarante huit francs soixante trois centimes) (prix d'achat majoré des frais notariés).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat à la Communauté Urbaine de Lille de l'ensemble immobilier sus-désigné, au prix de 196.248,63 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 216.000 F (deux cent seize mille francs) frais compris, sur le crédit à ouvrir au chapitre 922, article 2125-J1 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Achats d'immeubles ».

Adopté

Voir compte rendu p. 1172

**N° 87/508 Immeubles communaux sis à Lille,
10 et 12, rue Jean-Jacques Rousseau
Vente en vue de la création d'un
Café-Théâtre**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a acquis le 27 Juin 1978, par voie de préemption, deux immeubles sis à Lille, 10 et 12, rue Jean-Jacques Rousseau, dont la purge du droit de rétrocession ouvert aux ayants-droit est en cours.

Ces immeubles repris respectivement à la section LO sous les n°s 216 et 217, situés dans le Secteur Sauvegardé de Lille, figurent au plan de sauvegarde et de mise en valeur en zone USb (zone urbaine de quartiers anciens très denses, dont les rues très commerçantes devraient être réservées principalement à la circulation des piétons). Ils sont inclus dans un périmètre de protection de monuments historiques et de faisceaux hertziens et sont classés à conserver et à restaurer.

La Ville de Lille a reçu le 5 Octobre dernier, une offre d'acquisition de Monsieur GUERROUA Lhacen, comprenant un projet de réhabilitation des deux immeubles et

de création d'un café-théâtre proposant un type d'activité culturelle rarissime à Lille.

Compte-tenu de leur état dégradé, aggravé par les souffrances du dernier hiver et des travaux urgents s'imposant sur la toiture, une vente négociée au prix de 180.000 F (cent quatre vingt mille francs) pourrait être envisagée, ainsi qu'une prise de possession anticipée.

Cette vente se réaliserait aux conditions prévues au cahier des charges, habituel, des immeubles à restaurer.

De par sa structure juridique et commerciale, ce café-théâtre permettra la création de quatre emplois immédiats, puis deux par la suite, ce qui pourrait donner lieu à exonération de la taxe de compensation.

De plus, l'acquéreur fera son affaire personnelle de la libération des locaux occupés par Monsieur Auguste ROBLEDO et par les époux ABIDO-BEAUREPAIRE.

Compte-tenu des éléments positifs que représente ce projet et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente des immeubles communaux 10 et 12, rue Jean-Jacques Rousseau à Lille à Monsieur GUERROUA Lhacen, au prix de 180.000 F (cent quatre vingt mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation budgétaire, au chapitre 922, article 2125-J2 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Ventes d'immeubles - Produits».

Adopté

Voir compte rendu p. 1172

**N° 87/509 Développement social de Lille-Sud
Reconduction de l'équipe opérationnelle
Avenant à la convention avec le C.A.E.D.E.C.S.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a confié à l'Association C.A.E.D.E.C.S. (Conseil, Actions, Etudes pour le Développement des Communications Sociales) la mission de conduire les opérations dans le cadre de la politique adoptée en faveur du développement social de Lille-Sud.

Une convention passée entre cette association et la Ville aux termes de la délibération n° 84/385 du 22 Décembre 1984 a fixé l'objet de cette mission ainsi que les conditions de son fonctionnement en terme de composition de l'équipe opérationnelle et de coût de rémunération du service rendu.

L'article 5 de ladite convention conclue initialement pour la période du 1er Octobre 1984 au 31 Décembre 1985 prévoit expressément la possibilité de prorogation par voie d'avenant.

Après les reconductions décidées pour les années 1986 et 1987 et afin de poursuivre les actions menées dans le cadre du dispositif de Développement Social du Quartier de Lille-Sud, il vous est demandé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le C.A.E.D.E.C.S. un avenant à la convention initiale pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 1988, suivant le projet ci-annexé pour un coût total de 872.112 Francs T.C.C. (735.339 F H.T.).

- de solliciter de l'Etat et de la Région, les subventions attendues dans le cadre de la politique de développement social des quartiers, soit pour chacune de ces collectivités territoriales, une participation à hauteur de 35 % du coût total hors taxes.

Adopté
Voir compte rendu p. 1172

Développement Social de Lille
Convention du 4 Janvier 1985 prise en vertu
de la délibération 84/385 du 22 Décembre 1984
Avenant pour l'année 1988

ENTRE :

. La Ville de Lille, représentée par Monsieur Pierre MAUROY, ancien Premier Ministre, Maire de Lille, en vertu de la délibération n°87/

ET

. L'Association CAEDECS, dont le siège social se trouve 46, rue de Valmy à Lille, représentée par Monsieur DESCAMPS, son Président;

ARTICLE 1 - Sans changement.

ARTICLE 2 - L'Equipe Opérationnelle comprend :

- Chef de projet, 60 % (70 % en 1987) :
Marc VANDEWYNCKELE (CAEDECS)
- Sociologue, agent de Développement social, 60 % :
Eric VERBRACKEL (CAEDECS)
- Coordonateur des actions sur l'habitat, le cadre de vie et de développement économique, 40 % :
Jacques TARDY (J.G. CONSEIL)

sont rattachés à ce noyau opérationnel :

- Animatrice GEDAL,
- Responsable de circonscription (poste vacant à ce jour),
- Permanent de l'Association «REAGIR»,
- Responsable du «Lieu-Ressources» pour l'emploi.

LES MISSIONS SONT LES SUIVANTES :

1 - Chef de Projet

1. 1 - Responsabilité de l'équipe opérationnelle.

1. 2 - Suivi opérationnel et mise en oeuvre des projets 1988.

1. 3 - Assistance technique à la Ville, liaisons avec les administrations et le Comité Régional, formalisation dans le cadre des procédures.

1. 4 - Communication entre les différentes structures, associations et groupes d'habitants jeunes et adultes.

1. 5 - L'essentiel de la mission 1988 consistera à assurer au maximum la pérennisation des dispositifs mis en place et après évaluation, cibler les actions pour lesquelles un renouvellement de convention serait nécessaire.

2 - Sociologue - Agent de développement social

2. 1 - Après constitution de l'organigramme stratégique par secteur, aide à l'utilisation par les différents partenaires et repositionnement des structures (interpartenariat - recomposition des moyens).

2. 2 - Analyses de situation dans quelques groupes HLM paupérisés (en particulier rue de Cannes). Propositions.

2. 3 - Soutien technique aux centres sociaux et mise au point d'un système unifié (carte commune).

2. 4 - Suivi social résultant de l'OPAH du Vieux-Sud et participation des habitants à l'aménagement de l'espace.

2. 5 - Formalisation de l'agence d'action sociale.

2. 6 - Suivi des groupes de travail et actions :

- . journal de quartier
- . fonds d'aide à l'initiative des habitants
- . collectif vidéo
- . atelier arts plastiques

2. 7 - Production d'un cahier des charges pour l'équipement culturel futur (continuité des actions entreprises en 1987 par l'agent de développement culturel).

2. 8 - Plan de relogement Résidence Sud.

3 - Coordinateur des actions sur l'habitat, le cadre de vie et le développement économique

3.1 - Suivi des investissements

- | | |
|--|---|
| Réalisations effectuées
Fin 1987 et 1er semestre 88 | - Parcours de santé
- Aménagement de l'environnement rue
de Nice (espace vert, jardins familiaux, garages)
Insertion de jeunes (contrat emploi-formation)
- Kiosque |
|--|---|

Mise au point définitive des 3 dossiers inscrits pour l'investissement 1988 :

- . ancienne usine Baert
- . place Michelet
- . Vaisseau le Vengeur (liaisons piétonnières, espace sportif)

suivi de l'OPAH du Vieux-Sud avec l'ARIM.

3.2 - Suivi des négociations avec les promoteurs pour l'accession à la propriété :

- terrain Vaisseau le Vengeur
- futur Mail : négociation conjointe avec l'usine TUDOR

3.3 - Complément du schéma-directeur-d'aménagement à partir de :

- DUP Ville sur le secteur Marquillies-M. Hénaux
- Perspective de démolition de la Résidence Sud
- Elaboration de scénario d'aménagement

3.4 - Suivi de l'opération d'ensemble "Habitat" pour la Résidence Sud
Cohérence de l'intervention SLE avec le PLDS

3.5 - Promotion des activités économiques du quartier

- Extension et reconversion des terrains "TUDOR", projet d'installation de leur agence régionale et d'une unité de production actuellement à Clichy.

- Création d'un hôtel de 64 chambres, pour répondre aux besoins d'accueil de familles venant au CHR, implantation - négociation terrain avec la Ville.

- Suivi de l'offre de terrains et locaux industriels et commerciaux disponibles sur Lille-Sud.

3.6 - Travail concerté avec les organismes d'HLM et les habitants pour le réaménagement des espaces de proximité (pieds d'immeubles).

ARTICLE 4 à 8 - Sans changement.

ARTICLE 9 - La rémunération du CAEDECS et de son sous-traitant

A été fixée à 735.339 Francs H.T. (Huit cent soixante douze mille cent douze Francs TTC).

ARTICLE 10 - Actualisation des prix

La rémunération fixée est ferme jusqu'au 31 décembre 1988.

ARTICLE 11 - Modalités de règlement

La somme fixée à l'article 9 sera réglée sur présentation en triple exemplaire de mémoires adressés à Mr le Maire de la Ville de Lille, selon les modalités ci-dessous et sur la base d'un compte-rendu d'avancement :

20 % dès la décision prise par le Conseil Municipal
30 % au 1er Juin 1988
20 % au 1er Septembre 1988

Le solde au terme de la période fixée à l'article 5.

LES AUTRES ARTICLES - Sans changement

Lille, le

Le Président du CAEDECS

C.A.E.D.E.C.S.
Jean DESCAMPS

Le Maire de la Ville de Lille,

Pierre MAUROY

VILLE DE LILLE
D.S.Q. DE LILLE-SUD

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'EQUIPE OPERATIONNELLE

DEPENSES		RECETTES	
<hr/>		<hr/>	
CAEDECS :	872.112	ETAT-REGION (70 % HT)	514.737
		VILLE DE LILLE (30 % HT + TVA)	357.375
	<hr/>		<hr/>
	872.112 TTC		872.112 TTC

La Ville de Lille est bénéficiaire de la subvention et passe convention avec le CAEDECS.

C.A.E.D.E.C.S.

EQUIPE OPERATIONNELLE 1988

Devis estimatif

Coûts spécifiques : Frais de déplacements et missions			16 438
Coûts directs	coût total mensuel	temps passé	total
Directeur d'études Chef de projet	31.415	12 mois 60 %	226.188
Sociologue Agent de développement social	22.042	12 mois 60 %	158.702
Coordinateur des actions sur l'habitat, le cadre de vie et le développement économique	22.042	12 mois 40 %	105.802
			<hr/>
			490.692

Total coûts spécifiques et coûts directs	507.130
Charges communes 45 %	<u>228.209</u>
TOTAL H.T.	735.339
T.V.A. 18,60 %	<u>136.773</u>
TOTAL T.T.C.	872.112

C.A.E.D.E.C.S.

**N° 87/510 C.A.L.-P.A.C.T.
Subvention pour l'exercice 1987**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 75/6053 du 3 Mars 1975, le Conseil Municipal a décidé de verser au centre d'amélioration du Logement, 201, rue des Postes à Lille, une indemnité calculée au mètre carré de surface corrigée pour chaque logement attribué par le C.A.L. aux candidats présentés par la Ville de Lille.

Depuis 1983, cette indemnité est indexée sur le coût de la construction (I.N.S.E.E.) et a évolué comme suit depuis 1975 :

	1975	1982	1984	1986
Pour les immeubles destinés à être démolis dans les trois ans	300 F	796 F	281 F	304 F
Pour les immeubles destinés à être démolis dans les dix ans	400 F	1062 F	420 F	456 F
Pour les immeubles destinés à être maintenus au delà de dix ans	520 F	1381 F	548 F	595 F
Pour les logements ou immeubles nouvellement acquis ou réhabilités			1643 F	1785 F

A ce titre, une somme de 800 000 F a été versée en 1986 (chapitre 964, sous chapitre 964.2).

Seule, cette convention offre une possibilité de relogement à des familles qui présentent, outre une absence de garantie financière, des problèmes certains de comportement dans leurs relations de voisinage.

En effet, le P.A.C.T. assure non seulement le relogement, mais aussi le suivi nécessaire à une réinsertion sociale des familles concernées. A ce titre, il recevait une subvention de 165 300 F et 165 000 F (chapitre 964.2 article 657).

Néanmoins, le mode de financement de cette collaboration n'est plus suffisamment significatif des actions menées.

En outre, la collaboration avec le C.A.L. P.A.C.T. qui jusqu'à maintenant pouvait être qualifiée de ponctuelle, se généralise à travers les différentes instances mises en place par les quartiers.

C'est pourquoi, une réflexion commune a permis d'aboutir à une proposition de subventionnement global au lieu d'une subvention au mètre carré.

Ce nouveau mode de financement dont le montant serait de 1 130 700 F (donc sensiblement égal aux crédits alloués en 1986) permettrait de reloger plus de familles.

Cette subvention serait répartie de la manière suivante :

1 - Subvention fixe de fonctionnement

2 - Paiement de services rendus répartis en trois points :

- Selon le nombre de familles Lilloises logées dans l'année soit environ cent familles pour 1986.

- Selon le nombre de familles d'origine Lilloise présentes dans le patrimoine soit cinquante familles environ.

- Selon les logements mis à la disposition de la Ville soit une centaine de familles.

Cette subvention pourrait être versée pour partie en début d'année. Le solde étant payé en fin d'année au vu d'un rapport d'activités présenté par le C.A.L. P.A.C.T.

Pour 1987, les nombreuses réunions de travail et les actions engagées permettraient de verser l'intégralité des participations prévues au budget pour une somme totale de 1 130 700 F.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, réunie le 3 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à verser une subvention au C.A.L. P.A.C.T. de Lille.

La somme sera prélevée sur le chapitre 964.2 art. 657.

Adopté

Voir compte rendu p. 1172

N° 87/511 **Projet de réhabilitation par la**
Société d'H.L.M. «ARTOIS LOGEMENT»
d'immeubles sis à LILLE 9 et 11,
rue des Trois Mollettes - Demande
à la Ville de Lille d'une garantie
d'emprunt - Convention -

MESDAMES, MESSIEURS,

La S.A. d'H.L.M. dont le siège est à LENS (62301), rue Marcel Sembat, B.P. n°9, a établi un projet de réhabilitation des immeubles situés dans le Secteur Sauvegardé de LILLE 9 et 11, rue des Trois Mollettes, lequel s'inscrit dans le cadre de la

restructuration du «Vieux Lille» entre l'îlot de la Treille et la Place aux Oignons.

Ce projet, qui a obtenu un financement global «P.L.A.», prévoit notamment, outre ces logements sociaux (7 logements type IB, 1 type 2, 6 type 3, 1 type 4, 2 type 5, 1 type 6, 18 logements au total), la création, subventionnée par la Direction Régionale de l'Action Culturelle, d'ateliers d'artistes, qui contribueraient à faire revivre dans ce quartier une vie culturelle active ; dans le passé, de nombreux peintres y habitaient, et travaillaient d'ailleurs dans l'immeuble. Du point de vue architectural, le projet comporte la conservation ou la restauration des façades, toitures et menuiseries, et une finition soignée des aspects extérieurs, avec restitution des proportions et dessins de l'architecture d'origine.

Le financement de l'opération a été étudié avec la Caisse des Dépôts et Consignations de la façon suivante :

- 5 809 687 F. par prêt «P.L.A.» de la C.D.C., en principal, au taux de 4,94 %, pour une durée de 34 ans ;

- 300 000 F. par apport en fonds propres de la société «ARTOIS LOGEMENT»,

soit respectivement 95 % et 5 % du prix de revient total fixé à 6 109 687 F.

Le prêt C.D.C. est assorti d'un différé d'amortissement de deux ans, ce qui reporte la première annuité du remboursement à 1990 pour un montant de 317 KF, avec progression annuelle fixée à 1,95 %. Les prévisions d'exploitation indiquent un résultat net d'exploitation de l'ouvrage pour 1988 égal à 188 KF, 328 KF en 1989, 20 KF en 1990 en intégrant la charge de financement, puis 23, 27, 30, 34, 38, jusqu'à 74 à l'échéance de 2002.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville du projet de réhabilitation envisagé, la société «ARTOIS LOGEMENT» sollicite, pour l'obtention du prêt sus-indiqué, d'un montant de 5 809 687 F., la garantie financière de la Ville de Lille.

Aux termes des articles 3 et 4 de ses statuts actuels, la Société «ARTOIS LOGEMENT» a vocation dans l'ensemble de la Région Nord - Pas-de-Calais pour construire, acquérir, aménager, assainir, réparer et gérer en vue de la location et de l'accession à la propriété, dans les conditions prévues par la législation sur les habitations à loyer modéré ainsi que sur les primes et prêts spéciaux à la construction, des habitations collectives ou individuelles, et éventuellement, lorsque ces habitations forment un ensemble, des locaux à usage commun ou des installations nécessaires à la vie économique et sociale de cet ensemble ; par ailleurs, pour louer ces habitations moyennant un loyer fixé conformément à la législation ci-dessus. L'opportunité de cette opération lui a été donnée par l'acquisition à la Ville de Lille des immeubles considérés, et cet aménagement a fait l'objet d'une décision spéciale de son Conseil d'Administration ci-annexée.

Attendu les responsabilités de la Commune dans le Secteur Sauvegardé, particulièrement en matière sociale et culturelle, ainsi que les modalités notamment financiè-

res et architecturales de l'opération envisagée, il paraît souhaitable de prendre en considération son intérêt public communal.

En conséquence, et vu l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 3 Décembre 1987 et par la Commission de la Planification et des Finances du 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

– accorder à la Société Anonyme d'H.L.M. «ARTOIS LOGEMENT» la garantie financière de la Ville de Lille pour l'octroi par la Caisse des Dépôts et Consignations à cet organisme d'un prêt P.L.A. d'un montant de 5 809 687 F., aux conditions sus-indiquées et compte tenu des prévisions d'exploitation établies pour l'ouvrage à réaliser, ci-dessus mentionnées ;

– nous autoriser à passer avec la Société «ARTOIS LOGEMENT» la convention ci-jointe, en vue de fixer les obligations respectives des parties quant aux conditions d'exercice de la garantie, les modalités de contrôle financier par la Collectivité ainsi que les modalités de remboursement par le cautionné des sommes éventuellement avancées en exécution de la garantie ; il est précisé que cette convention prévoit la constitution, sur les immeubles aménagés, d'une sûreté hypothécaire, par acte notarié aux frais du cautionné.

Adopté
Voir compte rendu p. 1172

GARANTIE D EMPRUNT

CONVENTION

LA VILLE DE LILLE
ET
LA SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE
«ARTOIS LOGEMENT»

Les soussignés,

Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille, faisant élection de domicile en l'Hôtel de Ville de Lille et agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°87/ en date du 18 Décembre 1987,

d'une part,

et Monsieur _____, agissant
– en qualité de _____, au nom et pour le compte de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré «ARTOIS LOGEMENT», société commerciale inscrite au Registre du

Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Béthune, conformément à la loi, sous le n° 368200432 B et dont le siège social est à LENS, rue Marcel Sembat, B.P. n°9, 62301 LENS CEDEX

- et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de cette société en date du _____, cette société étant ci-après désignée par «La Société»

d'autre part,

ont, préalablement à la présente convention, exposé ce qui suit :

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré «ARTOIS LOGEMENT» siégeant rue Marcel Sembat à LENS, projette la réhabilitation d'immeubles situés dans le Secteur Sauvegardé de Lille 9 et 11, rue des Trois Mollettes, puis l'exploitation locative de ces immeubles dès l'achèvement des travaux.

L'opération de réhabilitation, dont le coût est estimé à 6 109 687 F., serait financée à 95 % par un Prêt Locatif Aidé de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 5 809 687 F., au taux de 4,94 %, pour une durée de 34 ans.

Le Conseil d'Administration de la S.A. d'H.L.M. «ARTOIS LOGEMENT», réuni le _____, a sollicité pour l'obtention de ce prêt la garantie financière de notre Commune.

Considérant que :

- la Société est légalement constituée et qu'elle jouit librement de la capacité d'emprunter dans les conditions prévues par la loi ;
- l'amortissement de l'emprunt sera assuré dans le cadre de la gestion locative des immeubles réhabilités et ci-dessus désignés, ainsi qu'il ressort des prévisions d'exploitation établies par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- le but poursuivi par la Société présente un intérêt public communal incontestable, le Conseil Municipal a accepté, par délibération n° 87/ _____ du 18 Décembre 1987, que la Ville de Lille accorde sa garantie pour l'emprunt sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cela exposé, les parties conviennent de ce qui suit :

CONVENTION

Article 1er - La Ville de Lille accorde à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré «ARTOIS LOGEMENT» sa garantie financière pour le remboursement d'un emprunt de 5 809 687 F. (CINQ MILLIONS HUIT CENT NEUF MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS), augmenté des intérêts, que cette société se

propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et qui est destiné à financer la réhabilitation d'immeubles situés 9 et 11, rue des Trois Mollettes à LILLE.

Le taux d'intérêt appliqué est de 4,94 %. La durée de remboursement du prêt est fixée à 34 ans.

Article 2 - La Ville de Lille s'engage, pendant toute la durée d'amortissement, à créer, si besoin est, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Au cas où, pour quelque motif que ce soit, la société ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement de l'impôt dont la création est prévue à l'article 2 ci-avant, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable la société défaillante.

La Société s'engage, par ailleurs, à prévenir la Ville de Lille deux mois à l'avance, de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à ses échéances et à lui demander de les régler en son lieu et place, afin que la Ville de Lille puisse se substituer immédiatement à elle conformément aux présentes.

Article 4 - Les paiements effectués par la Ville de Lille, résultant de son obligation de garantie seraient considérés comme avances remboursables et porteraient intérêt au taux légal.

Article 5 - Les avances mentionnées à l'article 4 ci-avant ne seront remboursables qu'autant qu'elles ne feront pas obstacle au service régulier des annuités qui resteraient dues à l'organisme bailleur de fonds.

Article 6 - La société établira un compte d'exploitation, en recettes et en dépenses, de l'opération réalisée au moyen de l'emprunt contracté avec la garantie de la Ville de Lille, ce compte étant arrêté au 31 Décembre de chaque année.

Ce document fera ressortir le résultat annuel de l'exploitation de la société.

Il devra être adressé par la société, au Maire de Lille, au plus tard le 31 Mars de l'année suivante.

Article 7 - Le compte d'exploitation visé à l'article 6 ci-avant comprendra :

A) au crédit, les recettes de toute nature auxquelles aura donné lieu la gestion de la société ;

B) au débit, l'ensemble des dépenses dues à cette gestion, en particulier les frais de fonctionnement, de personnel et de fournitures, ainsi que les charges d'amortissement de l'emprunt contracté pour l'opération sus-mentionnée à l'article 1er ci-avant, étant précisé que :

- ce prêt est octroyé avec un différé d'amortissement de deux ans ;
- la progressivité des annuités est fixée à 1,95 % par an.

Au compte d'exploitation seront annexés :

- un état détaillé des frais généraux ;
- un état détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs, autres que celles dues au titre du prêt faisant l'objet de la présente garantie, sur les échéances d'intérêt et d'amortissement d'emprunts contractés ;
- le cas échéant, l'état détaillé des débiteurs divers.

Article 8 - Si le compte d'exploitation fait apparaître un excédent, celui-ci devra être utilisé, à due concurrence dans le cas où la garantie communale aurait déjà joué, pour l'amortissement de la dette contractée par la société vis à vis de la Ville de Lille et figurant sur un compte d'avances ouvert au nom de celle-ci dans les écritures de la société dans les conditions prévues à l'article 9 ci-après.

Article 9 - Un compte passif, concernant les avances éventuelles de la Ville de Lille, sera ouvert dans les écritures de la société. Le montant des versements effectués par la Ville de Lille en vertu de l'article 3 ci-avant sera inscrit au crédit de ce compte. Le montant des remboursements effectués par la société à la Ville de Lille en vertu de l'article 8 ci-avant sera inscrit au débit. Le solde créditeur de ce compte représentera la dette de la société vis à vis de la Ville de Lille.

Article 10 - La société devra fournir, sur simple demande du Maire de Lille, à l'appui des comptes et états ci-avant mentionnés à l'article 7, toutes justifications utiles. Elle devra fournir annuellement à Monsieur le Trésorier Principal des Finances de Lille - Municipale, l'état des remboursements à l'organisme prêteur.

Elle devra permettre à toute époque l'exercice du contrôle prévu par l'article R 236-48, renvoyant aux articles R 324-2 et suivants, du Code des Communes, ainsi que par les articles L 312-3, L 451-6, R 312-8 à 10 et R 451-1 et 4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La Ville de Lille sera également en droit de procéder à la vérification de la comptabilité, notamment du bilan général, de la société, et pourra se faire représenter à cet effet ou à toutes fins utiles auprès de son Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 18 du décret n° 1201 du 19 Octobre 1959.

Article 11 - Le présent contrat est valable jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement de l'emprunt garanti par la Ville de Lille.

Si le compte d'avances communales n'est pas alors soldé, celui-ci sera reconduit jusqu'à l'extinction de la créance de la Ville de Lille.

Article 12 – Garanties consenties à la Ville de Lille

A – Hypothèque conventionnelle de premier rang

Dès la signature de la présente convention, la Ville de Lille est autorisée à réclamer la constitution de sûreté portant sur le principal de la créance garantie, les intérêts sur trois ans, ainsi que les frais et accessoires évalués forfaitairement à 10 % du principal.

A cet effet, un contrat sera passé, devant notaire désigné par la Ville de Lille, afin que soit constituée au profit de celle-ci une hypothèque conventionnelle de premier rang.

Cette sûreté portera sur le bien immobilier de la société faisant l'objet de l'opération de réhabilitation financée par le prêt présentement garanti, comme il est dit ci-après :

Immeuble bâti sis 9 et 11, rue des Trois Mollettes à Lille, repris au cadastre sous le (s) numéro (s) 361, 362 et 363 de la section LO , et évalué à 660 000 F. (SIX CENT SOIXANTE MILLE FRANCS) par la Direction des Services fiscaux du Nord-Lille, Domaine.

Cette sûreté n'est pas exclusive, d'autres garanties que Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale serait susceptible de réclamer, à due concurrence des obligations de garantie de la Ville de Lille stipulées aux présentes, compte tenu notamment du compte d'exploitation établi conformément à l'article 7 ci-avant ainsi que de la comptabilité de la société.

B – Pièces à produire

Au surplus, la société s'engage à fournir sans délai à la Ville de Lille les documents ci-après :

1) un exemplaire original du contrat de prêt passé entre le bailleur de fonds et la société, complété par le tableau d'amortissement ;

2) une attestation du notaire chargé des formalités d'inscription hypothécaire, ce document indiquant :

– que le notaire est en possession des pièces nécessaires à la constitution d'une hypothèque conventionnelle de premier rang au profit de la Ville de Lille, notamment de l'état hypothécaire négatif d'inscriptions que ce notaire devra obtenir, hors formalité, dès la signature des présentes, relativement à l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe A (copie dudit étant jointe à cette attestation) :

– qu'il a reçu de la société une provision suffisante pour couvrir les frais d'établissement de l'acte d'affectation hypothécaire ;

– et qu'il procède à l'établissement de cet acte ;

3) la liste des garanties éventuellement prises par le bailleur de fonds sur les biens de la société ou de ses cautions autres que la Ville de Lille, celle-ci se réservant la faculté de subrogation prévue à l'article 2149 du Code Civil.

Ces documents sont à communiquer en double à Monsieur le Trésorier Principal de Lille - Municipale.

Article 13 - Le Maire de Lille contresigne le contrat de prêt visé à l'article 12 ci-avant.

Cette contresignature n'intervient que sur justification, par la société, de l'observation des dispositions de l'article 12, et en particulier de la formalité d'inscription, éventuellement en cours (à justifier dans ce cas par la production de l'attestation notariée mentionnée au dit article 12).

Article 14 - Tous les frais résultant de la présente convention et concernant notamment la procédure d'inscription hypothécaire sont à la charge de la société, laquelle s'engage à prévoir dès maintenant, dans ses documents comptables, les crédits nécessaires à leur règlement.

Article 15 - Pour la période antérieure à la date d'effet de l'inscription hypothécaire stipulée ci-avant (troisième et quatrième alinéas du A - de l'article 12), la garantie de la Ville de Lille ne pourra être invoquée par la société, les obligations de la Ville de Lille stipulées aux présentes ne s'appliquant qu'à dater de cette inscription sans préjudice de son effet déclaratif.

Fait à Lille, en l'Hôtel de Ville, en cinq exemplaires, le _____, et les parties ont signé ci-après,

Pour la Ville de Lille
Le Maire de Lille,

P. MAUROY

Pour la S.A. d'H.L.M.
«ARTOIS LOGEMENT»,

**N° 87/512 Centre Social de Wazemmes
Halte-garderie
Incendie du 12 Mai 1987
Demande de crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 12 Mai 1987, un incendie a endommagé la halte-garderie du Centre Social de Wazemmes.

Après expertise par la Compagnie d'Assurances, nous sommes amenés à effectuer les réparations et à imputer la dépense correspondante à la section de fonctionnement du budget d'entretien.

Afin d'entreprendre rapidement ces travaux, il conviendrait d'inscrire la somme de 59.151,00 francs dans le cadre des décisions modificatives de 1987, les frais à engager étant indemnisés par notre Compagnie d'Assurances.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir décider l'inscription de la somme correspondant aux réparations précitées sur le crédit affecté à l'entretien du bâtiment concerné.

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/513 Ancienne Usine Duflot
108, Quai Gery Legrand
Base Nautique de Lille
Appel d'offres ouvert
Dossier d'exécution**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 87/380 du 16 Octobre 1987, la Ville de Lille a approuvé le plan de financement des travaux pour l'aménagement de la base nautique de Lille dans les locaux de l'ancienne Usine Duflot, 108 Quai Géry Legrand.

Les Services Techniques ont donc établi un dossier technique en vue d'attribuer les lots de travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296-298 à 300 du Code des marchés publics.

Ces travaux seront réalisés sur le crédit de 500.500,00 francs, inscrit sur nos documents budgétaires au chapitre 903/59 article 235, sous l'intitulé : «Parc de Loisirs de la Citadelle - Base Nautique - Aménagement».

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et, notamment, le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/514 Réseau de chauffage urbain
Extension
Raccordement de nouveaux
Bâtiments communaux
Etendue des prestations**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n°s 85/111 du 23 Mars 1985, 85/261 du 5 Juillet 1985 et 86/279 du 26 Juin 1986, le Conseil Municipal a donné son accord sur le raccordement d'immeubles communaux au réseau de chaleur et autorisé la signature des polices d'abonnement et contrats annexes aux polices d'abonnement relatives à ces bâtiments.

L'avancement des travaux permet aujourd'hui le raccordement du Groupe Scolaire Montesquieu.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) Nous donner votre accord pour signer avec la Compagnie Générale de Chauffe la police d'abonnement et le contrat annexe à la police d'abonnement précisant la conduite, l'entretien, la garantie totale des installations secondaires y compris la fourniture de sel et réactif du traitement d'eau, le nettoyage des filtres de la cuisine. La garantie totale est étendue aux radiateurs acier RUNTAL.

2°) Signer les contrats annexes aux polices d'abonnement concernant la conduite, la surveillance, l'entretien courant, le nettoyage des filtres et la garantie totale des installations secondaires de chauffage et de ventilation pour les bâtiments ci-après :

- Ecole Louis Blanc
- Bibliothèque, Rue Edouard Delesalle
- Ecole Legouvé
- Salle Desmet Hospice Comtesse,

Ces bâtiments étant exclus du marché sur appel d'offres passé pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible et garantie totale par avenant n°10.

3°) Signer le contrat annexe à la police d'abonnement du Conservatoire de Musique et son extension concernant la conduite, la surveillance, l'entretien courant et la garantie totale des installations secondaires de chauffage, de ventilation, de traitement d'eau, de production d'eau chaude par ballons électriques, de suppression d'eau, y compris les radiateurs acier RUNTAL.

4°) Etendre par avenant au contrat annexe les prestations de conduite des installations secondaires dans les bâtiments suivants :

- Crèche Concorde, avenant n°1 à l'acte d'engagement du 15 Mai 1986 pour la

conduite, l'entretien et la garantie totale du traitement d'eau (y compris la fourniture de sel) ainsi que le nettoyage des filtres de la cuisine.

– Hôtel de Ville, par avenant n°2 au contrat annexe à la police d'abonnement du 30 Janvier 1976, pour la conduite, l'entretien, la garantie totale des installations de traitement d'eau (y compris la fourniture de sel), des climatisations des 2 salles informatiques (ICL, BULL), des installations de chauffage des 2 logements Rue du Réduit avec fourniture du fioul pour les locaux occupés par la Police Municipale.

– Palais des Beaux-Arts, par avenant n°1 au contrat à la police d'abonnement du 30 Janvier 1976 pour la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations de chauffage et de ventilation (cafétéria, salle sous-sol), des deux surpressions d'eau, du traitement d'eau y compris la fourniture de sel.

– Ecole Régionale des Beaux-Arts, par avenant n°1 au contrat annexe à la police d'abonnement du 19 Mai 1986 pour la conduite, la surveillance, la garantie totale de la surpression d'eau.

– Bains Lillois, pour autoriser la résiliation de la police d'abonnement (arrêt des installations).

– Opéra, par avenant n°1 au contrat annexe à la police d'abonnement du 19 Mai 1986, pour la conduite, la surveillance, l'entretien et la garantie totale des installations de traitement d'eau.

– Groupe Scolaire Armand Carrel, par avenant n°1 à l'acte d'engagement du 15 Mai 1986 pour le nettoyage des filtres de la cuisine.

Adopté

Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/515 Bâtiments communaux
Conduite, entretien, approvisionnement
en combustible et garantie totale
des installations de chauffage,
conditionnement d'air,
production d'eau chaude,
et traitement de l'eau
Marché sur appel d'offres
Avenant n°10**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Compagnie Générale de Chauffe, 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-André, est titulaire d'un marché sur appel d'offres restreint en date

du 12 Novembre 1974, pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible et la garantie totale des installations de chauffage, le conditionnement d'air, la production d'eau chaude et le traitement de l'eau de divers bâtiments communaux.

Neuf avenants ont modifié les conditions d'exploitation dans les domaines suivants : températures intérieures, horaires, clause d'intéressement, extension aux installations hellemmoises et aux bâtiments neufs, prolongation de la durée du marché.

Depuis, il a été jugé nécessaire de tenir compte des besoins suivants :

- incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant, l'approvisionnement en combustible et la garantie totale dans le bâtiment ci-après :

. Jardin des Plantes (Serres de culture équatoriale et bâtiment principal)

- incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant des bâtiments communaux d'Hellemmes-Lille suivants :

- . Ecole Jenner (pompe à chaleur),
- . Salle Monchy - générateur,
- . Salle Léo Lagrange - centrale d'air avec groupe de pompes,
- . Crèche rue Faidherbe : 3 ballons d'eau chaude, une VMC et 24 convecteurs électriques ainsi que les armoires,
- . Restaurant scolaire Jean Jaurès : conduite et surveillance de la chaufferie,
- . Foyer des aînés, Pavé du Moulin : 1 générateur.

- incorporer au marché initial le nettoyage régulier des filtres de ventilation de cuisine dans les bâtiments suivants :

- . Crèche Crépin Roland,
- . Crèche Line Dariel,
- . Crèche de Fives,
- . Groupe Scolaire Jean Baptiste Lebas,
- . Groupe Scolaire Quinet-Rollin,
- . Groupe Scolaire Samain-Trulin.

- incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant, l'approvisionnement en sel et réactifs, la garantie totale des traitements d'eau installés dans les bâtiments suivants :

- . Crèche de Fives (buanderie),
- . Crèche Crépin Rolland (buanderie),
- . Groupe Scolaire Turgot Renan,
- . Groupe Scolaire Cabanis Paulin Parent,
- . Ecole Littré.

- incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant, l'appro-

visionnement supplémentaire en combustible, l'approvisionnement en sel et réactifs traitement d'eau, le nettoyage des filtres cuisines et aérotherme, la garantie totale des installations y compris les radiateurs acier Zehnder dans l'immeuble suivant :

. Ecole Pasteur-Mozart : cuisine, restaurant, classes.

- Tenir compte des travaux d'économie d'énergie et de substitution de combustible dans les bâtiments suivants :

- . Ecole Littré : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Ecole Broca : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Ecole Jean Bart : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Groupe Scolaire Duruy-Maillotte : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Ecole Léon Frapié : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Groupe Scolaire Roger Salengro : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Groupe Scolaire J. B. Lebas : chaufferie gaz, suppression du poste P1
- . Groupe Scolaire Jean Zay : chaufferie gaz, suppression du poste P1

Les postes P2 seront réduits et P3 adaptés au nouveau matériel.

- Incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant du groupe électrogène de désenfumage du Centre Nautique Marx Dormoy.

- Incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant des installations de sanitaires, d'évacuation et d'assainissement apparent et d'un diamètre inférieur à 100, y compris l'entretien des commandes automatiques de douches (Presto), chasses d'eau, vidoirs, lavabos, cumulus indépendants ainsi que tout appareil sanitaire non mentionné mais installé.

- Incorporer au marché initial la plus value de combustible pour élever de 1°C les bassins du Complexe Marx Dormoy.

- Exclure du marché initial les bâtiments raccordés en chauffage urbain :

- . Ex-école Legouvé,
- . Hospice Comtesse - Salle Desmet,
- . Ecole Louis Blanc,
- . Bibliothèque Municipale.

- Exclure définitivement la conduite, la surveillance, le combustible et la garantie totale de l'immeuble suivant :

. 23, rue de Wazemmes (démolition).

Pour ce faire, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces modifications et de concrétiser cette décision par la passation d'un dixième avenant au contrat précité.

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/516 Bâtiments communaux
Approvisionnement en combustible
Conduite, entretien et garantie totale
des installations de chauffage et de
production d'eau chaude sanitaire
Marché négocié n°1
Avenant n°6**

MESDAMES, MESSIEURS,

Cinq avenants autorisés par délibérations du Conseil Municipal n°s 78/7068, 80/7036, 81/7086, 81/7104 et 86/278 des 29 Juin 1978, 28 Février 1980, 4 Juillet 1981, 30 Décembre 1981 et 26 Juin 1986, ont étendu les prestations à d'autres bâtiments communaux, supprimé le bénéfice de ces mesures à certains d'entre eux et ont ramené le prix du marché à 50.779,68 francs toutes taxes comprises;

Un sixième avenant est à présent nécessaire afin :

- de tenir compte de la conduite, la surveillance, l'entretien courant des surpresseurs d'eau installés à la crèche André Gide,
- de tenir compte du nettoyage des filtres de cuisine à la crèche André Gide.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant nécessaire ramenant le marché de 50.779,68 francs à 59 295,16 francs, toutes taxes comprises.

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/517 Conservatoire National de Région
Place du Concert
et rue Alphonse Colas
Extension
Aménagement des salles
d'art lyrique et d'orchestre
Décision de poursuivre**

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de l'appel d'offres ouvert qui a eu lieu les 11 Septembre et 16 Octobre 1985, les entreprises suivantes ont été déclarées titulaires de marchés pour l'extension du Conservatoire National de Région :

- Entreprise VESINET, 13 bis rue Léo Lagrange 59212 WIGNEHIES, pour le lot n°3 : Cloisons - isolation thermique - staff.
- Entreprise LIVERA, 93 Quai de Beauvais 59280 ARMENTIERES pour le lot n°8 : Menuiseries bois.
- Entreprise SANTERNE, 134 Boulevard de la Liberté 59000 LILLE pour le lot n°13 : Electricité.
- Entreprise TEFFRI, 62 rue d'Arras 59000 LILLE pour le lot n°18 : Peinture.

Dans ce projet d'origine, était exclu l'aménagement des salles d'orchestre et d'art lyrique, qui devaient bénéficier d'un traitement acoustique particulier.

Une mission complémentaire a donc été attribuée à M. LEGROS, Architecte, et à M. LAMORAL, Acousticien, qui ont établi un projet nécessitant la réalisation de travaux d'aménagement des plafonds, de revêtement acoustique des murs, et d'éclairage.

Le montant de ces travaux s'élève à 1.167.784,78 francs, toutes taxes comprises (valeur base marché).

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) prendre la décision de poursuivre les travaux :

- du lot n° 3 : cloisons - isolation thermique - staff, ce qui portera le montant du marché de 1.646.463,31 francs, toutes taxes comprises, à 2.157.480,83 francs, toutes taxes comprises (valeur base marché).
- du lot n°8 : menuiseries bois, ce qui portera le montant du marché de 3.393.389,14 francs, toutes taxes comprises, à 3.731.627,55 francs, toutes taxes comprises (valeur base marché).
- du lot n° 13 : électricité, ce qui portera le montant du marché de 1.418.159,20 francs, toutes taxes comprises, à 1.634.781,69 francs, toutes taxes comprises (valeur base marché).
- du lot n° 18 : peinture, ce qui portera le montant du marché de 1.070.383,98 francs, toutes taxes comprises, à 1.172.299,34 francs, toutes taxes comprises (valeur base marché).

2°) imputer la dépense supplémentaire sur le crédit inscrit au chapitre 903.9 - article

232-342 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : «Nouveau Conservatoire National de Région - Construction».

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/518 Vente de vieux métaux
Admission en recette**

MESDAMES, MESSIEURS,

Une consultation a été organisée auprès de neuf entreprises spécialisées, en vue de la vente, en un seul lot de vieux métaux et d'appareils d'éclairage public réformés, entreposée au Centre Technique Municipal, rue de Bargues.

L'offre la plus intéressante émane des Etablissements BOONE, 45 rue Pasteur à MARQUETTE-LEZ-LILLE.

Les quantités ont été déterminées par pesage contradictoire. Les établissements BOONE sont redevables envers la Ville d'une somme de 9.916,40 F, suivant le détail ci-dessous :

- ferraille : 36,8 tonnes à 220 F la tonne soit : 8.096,00 F.
- fonte : 3,62 tonnes à 420 F la tonne soit : 1.520,40 F.
- ballasts : 1,5 tonnes à 200 F la tonne soit : 300,00 F.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir admettre en recette le produit de cette vente fixé à 9.916,40 F. (neuf mille neuf cent seize francs, quarante centimes).

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/519 Place de la Gare
Aménagement
Construction d'une fontaine
Appel d'offres ouvert
Dossier d'exécution**

MESDAMES, MESSIEURS,

La place de la Gare est en cours de réaménagement par les services de la Communauté Urbaine, à la suite des travaux de la ligne 1 bis du Métro.

La Ville de Lille, quant à elle, est chargée notamment de la construction d'une fontaine.

Les services techniques ont donc établi un dossier technique en vue d'attribuer les lots de travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296-298 à 300 du Code des marchés publics.

Ces travaux seront réalisées sur le crédit inscrit au budget au chapitre 909, article 235 K4, sous l'intitulé : «Implantation de fontaines dans la Ville».

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et, notamment, le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté
Voir compte rendu p. 1173

**N° 87/520 Dénomination de voie
Proposition**

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'occasion d'une demande de certificat de numérotage pour le futur centre informatique U.A.P. de la Z.A.C. de Fives, il a été constaté que la nouvelle voie reliant la rue de Flers à la rue de Bouvines (après la caserne des pompiers) n'avait pas reçu de dénomination officielle.

En accord avec le Conseil de Quartier réuni le 14 Octobre 1987, nous vous demandons de bien vouloir accepter de dénommer cette voie «rue Louis Blanc».

Adopté
Voir compte rendu p. 1175

**N° 87/521 Place des Quatre Chemins
Nouvelle dénomination - Proposition**

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de la conférence du Maire du 15 Juin 1987, il a été proposé de débaptiser la Place des Quatre Chemins et de la dénommer «Place de la Solidarité».

Le Conseil Municipal inaugurera prochainement les lieux.

Nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

Adopté
Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/522 Stationnement payant
Cartes d'abonnement -
Tarif - Rajustement**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 86/375 du 20 Octobre 1986, vous avez décidé d'élargir l'attribution des cartes d'abonnement aux artisans, V.R.P. et administrations devant pratiquer des interventions d'urgence.

Ces cartes annuelles sont actuellement délivrées moyennant le versement d'une somme forfaitaire dont le montant peut être aligné sur les tarifs pratiqués dans les autres villes, à savoir 1.000 francs par an.

Après avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, lors de sa réunion du 29 Octobre, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

Adopté
Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/523 Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 9 Juillet 1987, le véhicule immatriculé 1732 QG 59 appartenant à Mme FARI-NAUX Marianne, Docteur, domicilié à Lille, 23 rue d'Ennetières, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement à l'emplacement des travaux.

Sa mise en fourrière a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément aux dispositions de l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Etant donné que l'utilisateur est un médecin qui assure des visites à domicile et, dans ce cas particulier, est intervenu en urgence,

en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987,

nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de Mme FARINAUX tendant à obtenir le remboursement d'une somme de 471 F. représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée aux crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de voirie».

Adopté

Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/524 Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 17 Septembre 1987, le véhicule immatriculé 291 NH 59 appartenant à Monsieur Bruno SCALABRE domicilié 26 Façade de l'Esplanade à Lille, se trouvait en stationnement gênant dans la rue Masurel.

Etant donné que le véhicule perturbait l'entrée et la sortie des camions desservant le «chantier de la Treille», sa mise en fourrière a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément aux dispositions de l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Considérant qu'aucun arrêté municipal ne régissait l'interdiction de stationner,

en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987,

nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de M. SCALABRE tendant à obtenir le remboursement d'une somme de 471 F. représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée aux crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de voirie».

Adopté

Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/525 Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 8 Décembre 1986, le véhicule immatriculé 5534 LG 59 appartenant à Madame MANIER Georgette, domiciliée à Lille, 16 rue Pierre Martel, se trouve en stationnement gênant sur passage piétons.

Sa mise en fourrière est alors ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément aux dispositions de l'article R. 37/1 du Code de la Route.

Compte-tenu que la conductrice du véhicule transporte régulièrement des handicapés et des personnes âgées, il est proposé de donner, à titre exceptionnel, une suite favorable à cette requête en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 29 Octobre 1987.

L'intéressée sera donc remboursée de la somme de 471 Frs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée aux crédits inscrits au chapitre 936.4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de voirie».

Adopté
Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/526 Parkings gardés pendant la durée
de la Foire Commerciale
Avenant N°15
au contrat de concession
de service public**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération N° 73/8011 du 17 Avril 1973, la gestion des parkings gardés pendant la Foire Commerciale a été confiée par contrat à la Société T.R.U. 62, rue de la Justice à Lille qui a également été autorisée, pour couvrir ses frais d'organisation, à percevoir une redevance sur les usagers.

Cette redevance fixée en accord avec la Ville de Lille est actuellement de 125 francs T.T.C. pour les exposants et de 9,50 francs T.T.C. pour les visiteurs.

Par lettre du 3 Novembre 1987, M. le Directeur Général de la Société T.R.U. sollicite le relèvement des tarifs «exposant» et «visiteur» et propose de les porter respectivement à 130,00 francs et 10,00 francs T.T.C. à compter du 1er Janvier 1988.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public réunie le 3 Décembre 1987, nous vous prions de bien vouloir :

- 1) autoriser la Société T.R.U. à procéder au relèvement de ces tarifs dans les conditions fixées ci-avant ;
- 2) décider la passation de l'avenant N°15 au contrat de concession.

Adopté
Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/527 Travaux neufs
de voirie 1988
Propositions de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque année, la Ville de Lille, établit un programme de voirie qu'elle transmet à la C.U.D.L., qui en liaison avec les Services de la Ville de Lille procède à une coordination générale avec les différents concessionnaires, afin d'analyser la faisabilité des propositions.

Celles-ci sont ensuite réexaminées dès l'attribution des crédits affectés pour la Ville, en fonction des impératifs techniques et de sécurité.

Pour 1987, le bilan des opérations fait apparaître un dépassement de crédit de 2 305 000 francs, à la date du 26 Octobre 1987. A titre d'exemple, cette somme représente un certain nombre d'aménagements dont l'opportunité s'imposait (construction du maill piéton de la rue St Sauveur, les acquisitions d'immeubles ...).

- Pour 1988, nous pouvons espérer que le montant attribué pour la Ville de Lille, pour réaliser des travaux neufs, sera du même ordre que celui attribué en 1987 soit :

8 000 000 de francs

- A déduire le dépassement de 1987 soit :

2 305 000 de francs

Il reste donc :

5 695 000 de francs

arrondi à :

5 700 000 de francs

Cette dotation pourrait se décomposer comme suit :

I - Travaux 1987 programmés mais non réalisés

Type de travaux : Reconstruction trottoirs et chaussées

- rue Masurel

680 000 francs

- rue Vaisseau Le Vengeur et François Coppée

1 000 000 francs

- rue du Bois (2ème partie entre les rues Farraday et Gassendi)	600 000 francs
--	----------------

TOTAL I :

2 280 000 francs

II - Travaux 1988 - Propositions

LILLE

- rue Van Dyck (trottoirs et chaussées)	300 000 francs
---	----------------

- place des Buisses (travaux d'accompagnement de la place de la Gare, parking visiteurs)	500 000 francs
--	----------------

- rue de Courtrai (trottoirs et chaussées)	1 000 000 francs
---	------------------

- rue de la Monnaie (en complément de l'enveloppe spécifique - trottoirs et chaussées)	650 000 francs
--	----------------

- rue de Fontenoy (suite à la reconstruction d'un égout - trottoirs et chaussées)	500 000 francs
---	----------------

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

- rue Delmazure (acquisitions d'immeubles)	
--	--

- rue Chanzy (élargissement)	570 000 francs
------------------------------	----------------

TOTAL II : 3 520 000 francs

Par ailleurs, un certain nombre d'opérations, reprises ci-dessous dans le programme complémentaire ont été sollicitées ; à savoir :

- rue du Molinel (trottoir entre les rues de Paris et de Tournai)	700 000 francs
--	----------------

- percée du Canal de Weppes	500 000 francs
-----------------------------	----------------

- rue du Marché (trottoir entre les rues Sarrazins et L. Gambetta)	175 000 francs
---	----------------

- rue des Sarrazins (trottoirs et chaussées)	700 000 francs
--	----------------

- rue Saint Luc (trottoirs en partie)	1 000 000 francs
- rue du Nouveau Siècle (trottoirs et chaussées)	700 000 francs
- rue des Célestines (trottoirs et chaussées)	370 000 francs
- rue J. J. Rousseau (trottoirs et chaussées)	800 000 francs
- rue Saint André (trottoir côté pair entre les rues Voltaire et Négrier)	<u>250 000 francs</u>
	soit : 5 195 000 francs

Ce programme complémentaire permet d'envisager une autre liste des propositions coordonnées et techniquement réalisables qui pourraient se concrétiser, si d'autres possibilités financières venaient à se dégager dans le cadre du budget 1988 de la Communauté Urbaine.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 3 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter le programme de voirie présenté.

Adopté
Voir compte rendu p. 1176

**N° 87/528 Eclairage public
Fourniture d'énergie
par nos propres moyens
à partir d'un réseau moyenne tension
Installations nouvelles (Génie électrique)
et modification des installations existantes
Marché sur appel d'offres restreint
Dossier d'exécution**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le marché sur appel d'offres portant sur la réalisation de travaux de pose et sur la fourniture de matériel servant à donner, à partir du réseau moyenne tension à créer ou à modifier, l'énergie basse tension nécessaire au fonctionnement du réseau d'éclairage public, arrivera à expiration au terme du 31 Décembre 1987.

La passation d'un nouveau marché nécessite au préalable, l'organisation d'un appel d'offres ; la consultation envisagée nous a donc conduit à établir le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières nécessaires.

Comme pour la basse tension, le marché relatif à la moyenne tension sera valable à compter de sa date de notification au bénéficiaire, pour une durée d'un an, avec possibilité de tacite reconduction, sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans.

Son montant sera fixé à 500.000 F. minimum et à 2.000.000 F. maximum.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier présenté.

Adopté

**N° 87/529 Eclairage public
Travaux de réparation
et d'installations nouvelles
Marché sur appel d'offres restreint
en quatre lots
Dossier d'exécution**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les marchés à commandes sur appel d'offres restreint, conclus pour l'exécution de travaux d'installations nouvelles et de réparation du réseau d'éclairage public, arriveront à expiration au terme du 31 Décembre 1987.

Les cahiers des clauses administratives particulières et des clauses techniques particulières ont été établis en vue d'organiser de nouveaux marchés sur appel d'offres restreint, conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des marchés publics.

Les travaux divisés en quatre lots comporteront :

- pour le premier lot - réseau souterrain (partie génie civil) :

Les travaux de pose et de réparation de canalisations souterraines pour l'alimentation électrique de l'éclairage public (fouilles en tranchées, pose de câbles et de gaine, recherches de défauts, confection de chambre de tirage, etc...).

- pour les 2ème, 3ème et 4ème lots - réseaux souterrain et aérien (partie électrique).

Les travaux d'équipement, de branchement et de réparation des installations d'éclairage public et le remplacement systématique.

Les montants des lots sont susceptibles de varier comme suit :

- 1er lot : 600.000 F. minimum - 2.400.000 F. maximum.
- 2ème lot : 500.000 F. minimum - 2.000.000 F. maximum.
- 3ème lot : 500.000 F. minimum - 2.000.000 F. maximum.
- 4ème lot : 150.000 F. minimum - 350.000 F. maximum.

Les marchés seront valables à compter de leur date de notification aux bénéficiaires, pour une durée d'un an, avec possibilité de tacite reconduction, sans que leur durée totale puisse excéder 3 ans.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 7 Décembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et, notamment, le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

**N° 87/530 Aménagement d'un parcours
de santé dans le secteur
des H.L.M. Balzac et Europe
Demande de subventions**

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce dossier est présenté dans le cadre du Développement Social du Quartier de Lille-Sud (D.S.Q.), il rentre dans le cadre du contrat de plan particulier Etat/Région.

Parmi les autorisations de programme, il a été retenu, dans le quartier Lille-Sud, la proposition de réaliser un parcours de santé dans le secteur des H.L.M. Balzac et Europe.

Ce projet a reçu l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, réunie le 9 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) adopter le projet présenté ;
- 2°) prévoir le financement de ces travaux, d'un montant de 80 000 francs, toutes taxes comprises ;
- 3°) inscrire, aux documents budgétaires, les subventions de l'Etat et de la Région. (au taux de 50 % sur les équipements autres que la voirie et l'éclairage public).

Adopté

Voir compte rendu p. 1147

**N° 87/531 Liaisons piétonnières
et aménagements divers dans le secteur
Vaisseau Le Vengeur, Bourget de Wagner
Demande de subventions**

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce dossier est présenté dans le cadre du Développement Social du Quartier de Lille-Sud (D.S.Q.), il rentre dans le cadre du contrat de plan particulier Etat/Région.

Parmi les autorisations de programme, il a été retenu, comme prioritaire dans le quartier de Lille-Sud, l'aménagement de l'îlot délimité par les opérations Vaisseau Le Vengeur, Bourget et Wagner.

Ce projet a reçu l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, réunie le 9 Novembre 1987, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) adopter le projet proposé :

2°) prévoir le financement de ces travaux, d'un montant de 2 306 000 francs, toutes taxes comprises ;

3°) inscrire, aux documents budgétaires, les subventions de l'Etat et de la Région. (au taux de 50 % sur les équipements autres que la voirie et l'éclairage public).

Adopté

Voir compte rendu p. 1147

**N° 87/532 Rénovation du Square
de l'Arbonnoise
Dossier d'exécution**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre d'aménagement d'espaces verts, il est prévu la rénovation du square de l'Arbonnoise, situé rue d'Isly à Lille.

Le service espaces publics, parcs et jardins a établi un dossier technique nécessaire à la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert sur prix unitaires, conformément aux dispositions des articles 296 - 298 et 300 du Code des marchés publics.

Ce dossier, soumis au Conseil de quartier de Vauban-Esquermes, a reçu un avis favorable.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et, notamment, le cahier des clauses administratives particulières devant servir de base à la consultation publique.

Adopté

Voir compte rendu p. 1147

**N° 87/533 Opération de revitalisation
du quartier de Belfort
Aménagement d'aires de jeux,
de bornes et corbeilles à papiers
Demande de subventions**

MESDAMES, MESSIEURS,

La mise en place d'un dispositif de revitalisation sur le quartier de Belfort, par la Ville de Lille en 1986, en liaison avec l'O.P.H.L.M. de Lille et avec le soutien du Conseil National de Prévention, a permis d'engager des actions de qualités liées au logement, à l'insertion sociale et à l'amélioration du cadre de vie, qui seront poursuivies en 1987 et en 1988.

Pour le service espaces publics, parcs et jardins, cette action est constituée par l'aménagement d'aires de jeux et l'installation de bornes et de corbeilles à papiers.

Sur le plan financier, l'opération se présente de la façon suivante :

ANNEES	DEPENSES	RECETTES
1987	Aires de jeux Zay 18 Ponts 281 550 F Herriot Clémenceau	Participation de l'Etat, Région 118 697,30 F Participation de la Ville 162 852,70 F
1988	Aires de jeux Maupassant Grand Verdun 233 000 F Maine Somme Mobilier urbain Bornes - 100 Corbeilles à papiers - 35	Participation de l'Etat, Région 98 229,34 F Participation de la Ville 134 770,66 F

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 901.5 -235 L4 des budgets primitifs 1987 et 1988.

Nous vous demandons de bien vouloir :

1°) accepter ce programme d'actions présenté :

2°) admettre en recettes les subventions escomptées de l'Etat et de la Région.

Adopté

Voir compte rendu p. 1147

**N° 87/534 TGV Nord Européen
négociations avec l'Etat
création d'un centre International d'Affaires**

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez été tenus régulièrement informés, d'abord dans le cadre de la Commission RUDEAU, puis du groupe d'experts qui s'est réuni de Juin à Septembre, des éléments de discussion avec l'Etat sur le passage des TGV dans Lille.

Grâce à la pression constante de toutes les collectivités locales régionales et de l'Association TGV-Gare de Lille, c'est le tracé B qui a été choisi par le gouvernement. Celui-ci réservait toutefois sa réponse sur le passage par Lille ou dans Lille et la soumettait à la prise en charge d'un surcoût d'investissement de 920 MF, et de 700 MF pour le fonctionnement.

La Ville de Lille et, à l'unanimité, l'association TGV-Gare de Lille ont rappelé en Octobre leur opposition à un quelconque surcoût et le débat est resté ouvert jusqu'à la visite du Premier Ministre le 7 Décembre 1987.

Celui-ci a convenu qu'il n'existait pas d'alternative pour le passage du TGV à Lille. Il n'est plus question d'un contournement de la Ville, d'ailleurs impossible à réaliser dans les temps, puisque non prévu dans les documents d'urbanisme. Le croisement des trains à grande vitesse au coeur de Lille est la solution qui s'impose à la S.N.C.F.

Par contre le Premier Ministre n'en conclut pas moins qu'il existe un surcoût. Si, ajoute-t-il, d'autres villes desservies par les TGV n'ont rien payé. c'est qu'on n'y a construit ni nouvelle gare, ni nouvelles voies. Une seule ville en France a dû effectuer des travaux comparables à ce qui est prévu à Lille, c'est Paris, à qui, dit-il, un surcoût a été demandé, mais qui a été couvert par les plus-values tirées d'une vaste opération d'aménagement, ce qui nous conduit à constater que nulle part il n'a été fait appel à un concours financier ni des usagers, ni des collectivités locales.

En présentant le passage dans Lille comme la seule solution, le Premier Ministre a néanmoins modifié l'approche qu'on peut avoir de ce surcoût. Dès lors que le passage dans Lille ne constitue plus un détour, on ne peut plus, en effet, parler de surcoût de fonctionnement dû à une perte de temps.

De la même façon, la construction de voies nouvelles dans Lille est désormais une obligation pour la S.N.C.F.. Il ne resterait alors que le coût de la gare qui est estimé à 400 MF.

C'est sur cette base que devrait donc, logiquement, s'engager la négociation souhaitée par le Premier Ministre, entre l'Etat et la S.N.C.F. d'une part et la Région et la Ville de Lille d'autre part.

Les experts désignés par les différentes parties devront évaluer les plus-values susceptibles d'être dégagées de l'aménagement du centre d'affaires qui pourraient être affectées à la couverture au moins partielle du surcoût. Enfin, ils devront établir un plan de financement du solde. Leur mission devra durer au maximum deux mois. En effet, pour être achevé en même temps que le tunnel sous la Manche, le TGV doit démarrer très vite.

Au total la visite du Premier Ministre apporte une certitude, celle du croisement des lignes à grande vitesse au coeur de Lille, une ouverture pour la négociation du surcoût et la perspective d'une négociation globale pour un plan ferroviaire régional.

La Région envisage en effet de négocier avec l'Etat et la S.N.C.F. un nouveau schéma régional ferroviaire qui permettrait de prendre en compte tous les prolongements de l'arrivée des TGV dans le Nord, à savoir :

- . la nouvelle gare de Lille
- . l'électrification de Dunkerque Cassel
- . l'électrification de Cambrai Douai
- . l'électrification de Boulogne Calais
- . le transfert de la Gare St Sauveur à Lomme Délivrance.

Ces décisions apportées, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réaffirmer avec force notre hostilité au principe d'un surcoût du passage dans Lille
- néanmoins de prendre acte des déclarations du Premier Ministre, de participer à la Commission d'experts et d'engager les négociations avec l'Etat, la Région et la S.N.C.F.
- de décider la création d'un centre international d'affaires sur les terrains situés entre le Boulevard Carnot, le Boulevard Périphérique et la Gare de Lille
- de demander, en conséquence, à la C.U.D.L. d'approuver cette création, par voie de révision des POS des zones concernées, et leur reclassement en zone centrale à urbaniser, UAb

- de demander à la Région la prise en considération du coût du passage dans Lille dans le cadre de son schéma régional d'infrastructures

- d'accepter la création d'une société d'études, constituée de groupe financiers suivants :

- . Caisse des Dépôts et Consignations
- . Banque Indo-Suez
- . Crédit Lyonnais
- . Banque Scalbert Dupont
- . Banque Populaire du Nord

auxquels pourrait s'adjoindre la BNP.

Cette société d'études aura la mission d'établir, à ses frais, le dossier de consultation internationale d'architectes urbanistes et de proposer au Conseil Municipal un avant projet et un schéma général d'aménagement.

- de mandater le Maire pour mener à bien les négociations avec l'Etat et les autres partenaires selon les principes exprimés plus haut.

Adopter à l'unanimité
Voir compte rendu p. 1122

**N° 87/535 Fédération Mondiale
des Villes Jumelées
Investissement en mobilier et matériel
au profit de la Maison de Lille à
Saint-Louis du Sénégal
Emprunt de 350.000 F
Garantie financière de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Fédération Mondiale des Villes Jumelées souhaite consacrer un effort significatif à l'équipement de la Maison de Lille à Saint-Louis du Sénégal.

Dans ce but, cette Fédération envisage de réaliser un emprunt de 350.000 F, amortissable en 5 ans, qui serait consenti par le Crédit Municipal de Lille au taux du marché monétaire.

La réalisation de ce prêt est cependant conditionnée à l'octroi de la garantie financière de notre Commune.

Nous vous proposons de réserver une suite favorable à la demande présentée par la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, sur la base du projet de contrat ci-joint.

Adopté à l'unanimité
Voir compte rendu p. 1163

CONVENTION

entre la Ville de Lille
et la Fédération Mondiale des Villes Jumelées

Entre les soussignés,

M. Pierre MAUROY, Maire de Lille, faisant élection de domicile à l'Hôtel de Ville de Lille, agissant au nom et pour le compte de ladite commune, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° en date du désignée ci-après par la Ville de Lille

d'une part,

M. LESIRE-OGREL, Secrétaire Général de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, 2 rue Logelbach Paris (17ème), désignée ci-après par «la FMVJ»

d'autre part,

il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

EXPOSE

Dans le cadre de la promotion du jumelage entre Lille et Saint-Louis du Sénégal, la FMVJ souhaite consacrer un effort significatif à l'équipement de la Maison de Lille à Saint-Louis du Sénégal.

En ce sens, la FMVJ souhaiterait réaliser un emprunt de 350.000 F auprès du Crédit Municipal de Lille.

Cet emprunt serait amortissable en 5 ans.

La réalisation de ce prêt est toutefois conditionnée à l'octroi de la garantie financière de notre Commune que sollicite le Secrétaire Général de la FMVJ.

Le Conseil Municipal ayant accordé, par délibération n° du cette garantie, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARRETE

Article 1er : La Ville de Lille accorde sa garantie à la FMVJ pour le remboursement d'un emprunt de 350.000,00 F que cette fédération se propose de contracter auprès du Crédit Municipal de Lille, pour une période de 5 ans, dans le but de financer l'acquisition de mobiliers et matériels destinés à l'équipement de la Maison de Lille à Saint-Louis du Sénégal.

Le taux d'intérêt sera celui en vigueur à la date de signature du contrat.

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 : Au cas où la FMVJ, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit Municipal de Lille, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que le Crédit Municipal discute au préalable l'Etablissement défaillant.

La FMVJ s'engage, par ailleurs, à prévenir la Ville de Lille deux mois à l'avance, de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à des échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place afin que la Collectivité puisse se substituer immédiatement à l'emprunteur défaillant.

Article 4 : Les paiements effectués par la Ville de Lille, résultant de son obligation de garantie, seraient considérés comme avances remboursables et porteront intérêt au taux légal.

Article 5 : Les dites avances ne seront remboursables qu'autant qu'elles ne mettront pas d'obstacle au service régulier des annuités qui resteraient dues au Crédit Municipal de Lille.

Article 6 : En garantie des obligations financières découlant des présentes, la FMVJ s'oblige à assurer l'amortissement du prêt en cause dans le cadre de sa gestion.

Article 7 : Les frais auxquels pourrait donner lieu le présent contrat et tous les impôts et contributions de toute nature, créés ou à créer, dont pourrait être passible ledit emprunt, seront à la charge de la FMVJ.

Fait en cinq exemplaires, à Lille, le

Le Secrétaire Général de
La Fédération Mondiale
des Villes Jumelées

Le Maire de Lille,

M. MAUROY <i>Mauroy</i>	M. FRISON <i>M. Frison</i>	M. DEROSIER <i>Derosier</i>	M. VAILLANT <i>Vallant</i>
M. COLIN <i>Colin</i>	M. GASSONVILLE <i>Gassonville</i>	M. DEBEYRE <i>Debeyre</i>	M. CATESSON <i>Catesson</i>
Mme BOUCHEZ <i>Bouchez</i>	M. ROMAN <i>Roman</i>	Mme MOREL <i>Morel</i>	M. THIEFFRY <i>Thieffry</i>
M. MATRAU <i>Matrau</i>	M. SYLARD <i>Sylard</i>	M. BERTRAND <i>Bertrand</i>	M. VIRON <i>Viron</i>
M. CACHEUX <i>Cacheux</i>	Mme MERESSE <i>Meresse</i>	M. DELANNOY <i>Delannoy</i>	Mme DEFANCE <i>Defance</i>
M. KEIGNAERT <i>Keignaert</i>	M. BODARD <i>Bodard</i>	Mme BRUNEL <i>Brunel</i>	M. MOLLET <i>Mollet</i>
Mme BUFFIN <i>Buffin</i>	M. OLIVIER <i>Olivier</i>	M. PAUWELS <i>Pauwels</i>	Mme PETIT <i>Petit</i>
Mme ESCANDE <i>Escande</i>	M. CHOQUEL <i>Choquel</i>	M. CARDON <i>Cardon</i>	Mme NEFFAH <i>Neffah</i>
Mme BELL <i>Bell</i>	M. FREMAUX <i>Fremaux</i>	Mme DAVIDT <i>Davidt</i>	M. DAUBRESSE <i>Daubresse</i>
M. PIERENS <i>Pierens</i>	M. MARTINOT <i>Martinot</i>	M. PILATE <i>Pilate</i>	Mme D'ERCEVILLE <i>D'Erceville</i>
Mme STIKER <i>Stiker</i>	M. CATELIN <i>Catelin</i>	Mme CODACCIONI <i>Codaccioni</i>	M. CHAUVIERRE <i>Chauviere</i>
M. SINAGRA <i>Sinagra</i>	M. CAILLIEZ <i>Cailliez</i>	M. LEBEAU <i>Lebeau</i>	M. GRARD <i>Grard</i>

